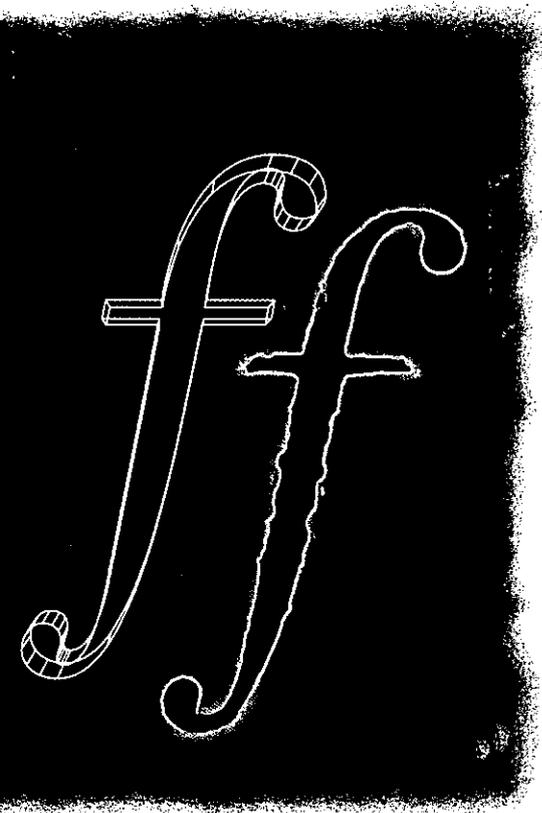


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 4 10 € 65 F



*La sécurité,
un combat*

S o m m a i r e

France-Forum • n° 4 • Nouvelle série

DOSSIERS ET ÉTUDES : La sécurité, un combat

Editorial PAR ANNE-MARIE IDRAC	5
" Sécurité et liberté : stratégie pour le XXI^e siècle " PAR ERIC DE LA MAISONNEUVE	7
La sécurité dans les villes, à mettre à l'heure ! PAR CLAUDIUS BROSSE	12
Enseigner la sécurité pour apprendre le civisme PAR PIERRE LACOSTE	18
Splendeurs et misères de la justice française PAR PIERRE ALBERTINI	27
Jeunesse, danger ? PAR MARIE CHOQUET	33
La violence à l'école ? PAR ERIC DEBARBIEUX	38
Le risque social ou les vertus d'une thérapie prédictive PAR PHILIPPE GARABIOL	44
Environnement, industrie, sécurité, défense... Dramatiques convergences PAR JACQUES BREGEON	52
Pour une sécurité alimentaire assumée PAR FRANÇOIS SAUVADET	60
Petit éloge de l'insécurité PAR FRANCIS OLIVIER	65
L'insécurité économique PAR CHARLES DELAMARE	69

ACTUALITÉ

L'entraide répressive internationale : une nécessité PAR GINO NECCHI	72
Foi et science PAR JÜRGEN HABERMAS	75
A propos de l'Islam PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	77
Les racines du terrorisme islamiste PAR JEAN CHÉLINI	79
Exposition au Louvre : " La peinture comme crime " PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	82
Mots et humeurs PAR ANDRÉ LE GALL	84

NOTES DE LECTURE

Le principe d'humanité de Jean-Claude Guillebaud PAR EMMANUEL ECHIVARD	85
Les naufragés de Patrick Declerck PAR NICOLAS KRAUSZ	86
L'Europe difficile de Bino Olivi PAR JACQUES MALLET	87
Appelez-moi Excellence de Bernard Dorin PAR CHARLES DELAMARE	89
Mémoires d'un pape de la Renaissance de Ivan Cloulas et Vito Castiglione Minischetti PAR JEAN CHÉLINI	90

Quelle tolérance du risque ?

par **Anne-Marie IDRAC**
directeur de la publication

Si la sécurité est un combat, il s'agit d'abord d'un combat pour la reconnaissance de la responsabilité individuelle. Le sens de ce combat consiste à valoriser la prise de risque et à condamner la culture de l'impunité. Nous savons qu'en économie, il n'y a pas de gain possible sans esprit d'entreprise. De même dans le monde professionnel, il n'y a pas de reconnaissance du mérite sans prise de responsabilités, sans initiatives personnelles. Il n'y a pas non plus de règles sociales possibles sans imputabilité de la faute, sans responsabilité pénale. Il est ainsi de notre devoir de nous interroger sur la santé d'une société qui préfère l'usage du principe de précaution au choix délibéré du risque et qui continue de surveiller sans punir.

Mais il s'agit aussi d'une responsabilité collective. Avec la manifestation inédite des gendarmes en tenue, le malaise de l'insécurité a atteint un nouveau seuil. Les professionnels, policiers et militaires, confirment à travers leurs revendications l'échec de toutes les politiques publiques dans la lutte contre la délinquance. Il convient d'abord d'affirmer la responsabilité des pou-

voirs publics dans la protection de toutes les populations mais cela ne doit pas se faire avec les seuls moyens de l'Etat centralisateur et jacobin. Les solutions les plus efficaces seront trouvées au niveau le plus local lorsque les maires auront la responsabilité de la police de proximité, lorsque les chefs d'établissement scolaire pourront transférer dans des établissements spécialisés les élèves en refus scolaire, lorsque la sanction réparation pourra être immédiatement prononcée par le délégué du procureur et systématiquement appliquée à tous les délits.

Le réarmement moral de la France passe par une attitude d'union nationale sur cette question. On se tromperait lourdement en pratiquant dans les mois qui viennent la surenchère politicienne, en jouant avec les peurs légitimes de nos concitoyens. Il est temps de faire preuve de maturité politique.

Prenons garde à ne pas confondre protection et protectionnisme, sécurité et sécuritarisme, mission régalienne de l'Etat et repli sur soi. La société du risque zéro n'existe pas, c'est la responsabilité zéro qui n'est pas tolérable.

Sécurité et liberté : stratégie pour le XXI^e siècle

par Eric de LA MAISONNEUVE

La sécurité vis-à-vis de tout ce qui est extérieur à notre civilisation est de moins en moins assurée. Nous en portons la faute, nous devons en payer le prix. France-Forum remercie les éditions Economica qui nous ont aimablement autorisés à reproduire un passage du livre " Un monde à repenser ", publié sous la direction d'Eric de La Maisonneuve et Jean Guellec.

Dans trois domaines au moins, nos instruments de défense sont soit insuffisants, soit inexistants, en tout cas inadaptés.

Trois facteurs d'insécurité

Premier domaine : celui des *moyens militaires*. Il mériterait à lui seul de longs développements pour montrer à quel point les systèmes militaires occidentaux sont très largement inadaptés, et donc inefficaces, dans la situation conflictuelle contemporaine. Pour sophistiqué qu'il soit et écrasant de sa toute-puissance technologique, l'appareil militaire américain apparaît singulièrement peu performant. Certes, ses gesticulations sont toujours impressionnantes, de même que son hyper modernité – son côté high-tech – qui détonent dans un monde couvert de conflits primaires, au sens où ils se limitent souvent à des rivalités humaines. Cet appareil a subi en fait de nombreux échecs, parfois même des revers, en tout cas n'a jamais été décisif dans les opérations dans lesquelles il a été engagé. Effectivement surpuissant, il n'a pas d'ennemis à sa mesure : mais ses adversaires savent prendre sa mesure, se détourner de ses conceptions et se placer sur d'autres terrains, moins accessibles que les théâtres d'opérations classiques, terrains où ils ont été jusqu'à présent assurés de l'impunité. Les systèmes militaires européens, moins sophistiqués, sont néanmoins conçus et organisés sur le même modèle : c'est pourquoi ils sont tout aussi impuissants et bien moins impressionnants.

Face aux machettes rwandaises, à l'Intifada palestinienne, aux *snipers* serbes ou bosniaques, aux enfants-soldats africains,... la quincaillerie de haute technologie des armées modernes est aussi inefficace qu'elle est coûteuse : non seulement elle absorbe des budgets de défense considérables (près de 30 milliards d'euros pour la France), mais elle est impropre à assurer la *sécurité internationale* – le maintien de la paix – et encore moins la *sécurité intérieure* – le maintien de l'ordre. Contrairement aux discours lénifiants et autosatisfaits sur ce sujet, l'inadaptation des systèmes militaires classiques aux nouvelles formes de conflictualité est une véritable question. Les événements du 11 septembre nous obligent à la poser de façon très pressante.

Second domaine : celui de la *sécurité interne* de nos sociétés. Il vaudrait mieux parler d'ailleurs de l'insécurité de celles-ci, tant les taux de délinquance ont grimpé ces dernières années et avec eux l'inquiétude et le trouble au sein de la population. Il faut dire que nous avons nous-mêmes démantelé les structures qui concouraient à assurer cette sécurité et qui avaient pour noms frontières, service national, contrôles divers, etc.. Le report des frontières nationales à celles de l'Union européenne, dans le cadre des accords de Schengen, n'est pas critiquable en soi s'il correspond à un renforcement ou au moins à un maintien du contrôle des accès européens ; il semble bien à cet égard qu'on ait procédé un peu rapidement, en tout cas en n'assurant pas une étanchéité suffisante de cet espace européen. Dans ces conditions, cette étanchéité est-elle même encore possible ? Les frontières terrestres et maritimes sont manifestement poreuses, mais les terminaux aériens sont de véritables passoires. En réalité, nous ne contrôlons que très imparfaitement les flux d'immigration et nous ne savons jamais précisément qui se trouve sur le territoire français, encore moins dans la zone européenne.

Troisième domaine, si l'on peut dire exemplaire, où règne l'absence de sécurité, c'est celui des *réseaux*, ceux de la finance et d'Internet au premier chef, mais aussi ceux des médias, des organisations humanitaires et, bien sûr, du monde souterrain du crime et des trafics. Immense domaine, véritable jungle s'étendant inexorablement sur tous les territoires, fabuleux pactole d'une liberté conquise et répandue sans contrepartie. Ces réseaux contredisent les hiérarchies, contournent les structures, s'affranchissent des réglementations. S'ils favorisent les échanges et sont le moteur principal du système économique libéral, ils affaiblissent l'Etat. Ouverts par nature à tous les vents, ils le sont aussi à n'importe qui et offrent un refuge idéal aux tricheurs et aux prédateurs. Les subtilités des réseaux informatiques permettent un camouflage très efficace des communications et une diffusion quasi instan-

tanée des messages et... des virus. Le gigantisme et la complexité des circuits bancaires où circulent, dit-on, plus de mille milliards de dollars par jour, garantissent les transferts, les spéculations et le blanchiment de masses financières considérables. Le gel de quelques comptes, la prise de quelques petits poissons sont des gouttes d'eau dans cet océan d'argent électronique.

Sur cet ensemble de vulnérabilités majeures, flottent en permanence la prévalence du gain et l'obsession du " marché-roi ". Devenu l'objectif unique et le terrain de jeu des démocraties, elles les aveuglent et leur font commettre des fautes.

Des fautes politiques

La première d'entre elles est la " fuite en avant ", celle de la liberté acquise et intangible, sans contrepartie, en particulier dans le domaine de la sécurité. Or, il existe entre *la liberté et la sécurité* un lien, une cohérence qu'il est – nous venons de nous en rendre compte à nos dépens – dangereux de sous-estimer. On l'a vu à plusieurs reprises, en Russie notamment après la chute du régime soviétique : il ne suffit pas de décréter la démocratie pour fonder la liberté ; l'une et l'autre se construisent, se méritent et se payent. Nous en savons quelque chose ! La principale et nécessaire contrepartie de la liberté est – c'est une évidence – la sécurité.

Dans notre système capitaliste, la volonté de faire des bénéfices toujours plus grands (aussi appelés " dividendes de la paix ") pour une plus rapide accumulation de capital nous incline à favoriser la libéralisation du système au détriment de sa sécurité. Le *delta* entre liberté et sécurité sur lequel nous avons créé notre richesse a bénéficié jusqu'à présent d'une chance insolente. Mais il est probable que la prise de risque a été exagérée, voire insensée, et qu'il va falloir en payer maintenant le prix : le prix financier évidemment, mais aussi le prix humain qui était jusqu'à présent à charge exclusive des autres. Des millions de morts partout dans le monde et, soudain, par la folie meurtrière d'une quinzaine de " kamikazes ", quelques six mille morts qui viennent (modestement) rétablir ce sordide équilibre.

Comme un alpiniste ouvrant une voie vers le sommet – représentatif de son projet et de sa liberté d'action -, qui doit, à mesure de son escalade, garantir sa progression en " équipant la paroi " par des pitons et des assurances, les sociétés ne peuvent offrir aux citoyens des libertés qu'elles ne seraient pas capables de garantir. Cette idée rejoint la définition des limites de la liberté individuelle qui commence " où s'arrête celles des autres ". La principale garantie de la liberté, se sont ses limites au-delà desquelles on entre sur les

terrains mouvants de la permissivité, du laisser-faire, de l'imprévisible, terrains impraticables où aucune assurance n'est possible. Nos sociétés, en s'aventurant en terrain inconnu, ont pris des risques excessifs. La criminalité et le terrorisme, dont ces zones grises sont les refuges naturels, ont alors beau jeu de nous prendre en flagrant délit d'insécurité. Trop de libertés tuent la liberté : nous avons à cet égard franchi les frontières du raisonnable.

La seconde faute est plus complexe : elle est liée à notre *vision du monde* et en particulier à l'idée que nous nous faisons de la " mondialisation ", comme à l'orientation qui lui est donnée. Les Etats-Unis en sont les principaux coupables, mais les Européens ne sont pas absous pour autant. La puissance américaine est sur ce sujet majeur à la fois autiste et schizophrénique, dans la mesure où elle veut être en même temps elle-même – une nation – et le centre du monde, et où elle ne veut pas se rendre compte de la diversité et de la parcellisation d'un monde de deux cents Etats et de six milliards d'individus.

La mondialisation, - cette forme de rétrécissement de la planète et, par conséquent, de standardisation d'un certain nombre de paramètres qui commandent la vie politique et économique ainsi que le réseau de communication – ne peut pas n'être qu'une *américanisation*, dont la plupart des peuples de la planète n'ont ni la culture ni les moyens de l'acquiescer. Or, l'hyper-puissance des Etats-Unis et le rétrécissement effectif du monde imposent mécaniquement cette américanisation. Les Américains – et nous avec eux – sont en quelque sorte victimes de leur triomphe. Mais au lieu d'essayer de tempérer cette contradiction et de compenser, dans leur propre intérêt, une supériorité trop écrasante, ils ont adopté, nous contraignant à les suivre, une attitude de rouleau compresseur, d'éléphants dans un magasin de porcelaine, dont les effets en retour, pour inattendus et inacceptables qu'ils soient, ne manquent pas de motifs.

La gestion de la mondialisation tranquille par les économistes libéraux a été catastrophique. Sur fond de bons sentiments et de théories imparables, que les statistiques de l'ONU démentaient année après année, le contresens a fini par éclater : l'uniformisation planétaire par le marché (ou par le FMI) est une vue de l'esprit, voire une insulte aux trois quarts de l'humanité qui ignorent tout de ses prétendus bienfaits. Cette obstination quasi totalitaire à vouloir imposer un modèle unique – au mépris de la réalité (voir le désastre du modèle argentin) – exaspère à juste titre bien des hommes et des femmes dans le monde qui, cultivés, intelligents et réalistes, voient bien qu'on se moque d'eux et qu'ils sont inexorablement aspirés vers le bas. C'est pourquoi

beaucoup émigrent vers l'Europe ou en Amérique ; c'est aussi la raison pour laquelle certains cherchent à en sortir autrement, et parfois, on l'a vu, de façon radicale.

La faute la plus grave, c'est bien celle d'avoir imposé un modèle de puissance économique et de force technologique à des peuples qui étaient coincés ; incapables de suivre, encore moins de rattraper le peloton de tête, ils ont ressenti cette exclusion de l'Histoire comme une humiliation. Il leur a fallu prendre le temps d'organiser leur résistance, puis s'appuyer sur ce qui s'opposait le mieux au matérialisme et pouvait rivaliser avec l'impérialisme : la religion, enfin trouver et former des boucs émissaires. Le terrorisme n'est pas le fruit d'une misère stérile ; il est l'enfant de la haine. La vraie faute, c'est le mépris. Depuis trop longtemps, cette écrasante suprématie occidentale a rejeté le monde arabo-musulman, fier de son histoire et de sa civilisation, l'obligeant en quelque sorte à se réfugier dans le Tiers monde.

Inconscience des dangers, fuite en avant, arrogance universelle, telles sont les fautes stupides et impardonnables commises par la toute-puissance américaine ces dernières décennies, en particulier depuis sa victoire sur le communisme ; fautes auxquelles sont associées toutes les démocraties occidentales, embarquées dans la même histoire et solidaires – bien obligées – de leur leader.

Eric de LA MAISONNEUVE

La sécurité dans les villes, à mettre à l'heure !

par Claudius BROSSE

Les " zones prioritaires " pour parler comme les pouvoirs publics, en réalité des zones de non-droit regroupent à peu près 20 millions d'habitants. Le défi d'un nouveau gouvernement sera de ramener les " quartiers " à une situation normale. Sinon, il n'y aura plus d'Etat.

Le rôle de l'Etat, ce que les citoyens attendent de lui, c'est qu'il assure la sécurité extérieure et la sécurité intérieure de la nation. C'est, je le rappelle, le troisième droit garanti par la Déclaration de l'Homme et du Citoyen, après la Liberté et la Propriété.

Ces deux sécurités sont d'importance égale, mais leur absence ne se manifeste pas avec la même intensité aux yeux des citoyens. L'insécurité extérieure se manifeste par à coups et de façon spectaculaire, l'insécurité intérieure se manifeste dans la vie de tous les jours. Les citoyens sont plus sensibles à la seconde, qui se traduit par des atteintes nombreuses, diverses, répétitives et constantes à leur liberté ou à leur sécurité.

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, la structure sociale de la France s'est considérablement modifiée. D'une population à 50% urbaine 50% rurale, nous sommes passés à une population 80% urbaine 20% rurale, la composition interne de la population rurale s'était elle-même fortement modifiée : composée pour l'essentiel de paysans en 1950, aujourd'hui, elle ne comprend plus qu'1/5 d'agriculteurs.

La fonction de sécurité intérieure est assurée par les différentes polices, police nationale et gendarmerie nationale, pour l'action quotidienne et par les tribunaux, surtout les tribunaux pénaux, pour les cas les plus graves, qui leur sont déférés par les polices.

Archaisme des organes de sécurité

Les tribunaux, comme les services de police, ont été mis en place au XIX^e siècle et sont relativement peu adaptés, depuis, aux changements qui se sont

produits dans notre pays. Le découpage du ressort des tribunaux a peu été modifié, quand plus de 30% de la population migrait des campagnes vers les villes. Le nombre des magistrats restait à peu près stable, alors que la population s'accroissait et les possibilités de délits encore plus.

La police nationale et la gendarmerie nationale ont été mises en place sur la base d'une répartition attribuant la compétence en milieu rural à la seconde et la compétence en milieu urbain à la première. C'est-à-dire que, depuis, la frontière de compétence entre les deux aurait dû se modifier au fil des décennies du XX^e siècle. Il n'en a rien été : la gendarmerie, qui voyait son domaine de compétence menacé d'être restreint, a organisé une guerre des tranchées auprès de laquelle la bataille de Verdun paraît un enfantillage.

Périodiquement, les pouvoirs publics ont chargé de hautes personnalités de l'administration, ou des commissions mixtes, de faire des propositions au gouvernement pour le règlement de ce problème. Le résultat de ses missions n'a pas été nul, mais a été loin de répondre aux attentes.

Les tribunaux, comme les services de police, agissent dans le cadre de circonscriptions très précises et séparées par de véritables frontières administratives, c'est-à-dire de compétence, en général des frontières régionales ou départementales. Cela crée une complexité évidente, quand ce n'est pas un affaiblissement dans l'exercice de leurs fonctions. Qui fera croire que les délinquants respectent ces mêmes frontières ? D'autant plus qu'ils sont dotés de moyens de déplacement rapides, généralement volés, bien entendu, et jouent habilement de l'existence des frontières. Combien d'affaires judiciaires importantes se sont ainsi trouvées tronçonnées entre différents parquets ?

Les services de police trouvent en face d'eux des délinquants, je dirai même des voyous ou des bandits (pas des "sauvageons" comme a dit un humoriste !) dotés des moyens les plus modernes offerts par la technique, soit pour se déplacer (et les policiers courent avec des voitures qui ont 300.000 km derrière des voyous qui disposent des derniers modèles de Mercedes ou de BMW), soit pour communiquer (ils ont été les premiers à disposer de radio-téléphone, puis de téléphones mobiles), soit même pour écouter en permanence les communications de la police (scanners).

Les tribunaux, de leur côté, fonctionnent souvent dans des locaux vétustes et peu fonctionnels. Les magistrats disposent de moyens administratifs très inférieurs à ceux dont ils ont besoin pour travailler rapidement et efficacement, et consacrent une part importante de leur temps à des tâches qui pour-

raient aussi bien être assurées par des non-magistrats.

Tous ces fonctionnaires, chargés de la sécurité intérieure, exercent leur activité dans une population, regroupée en grosses masses, surtout en agglomérations nombreuses et importantes. Toutes sont constituées de quartiers différents : les uns correspondent à la ville ancienne, plus bourgeoise, situés au centre de l'agglomération et de quartiers périphériques, construits rapidement pour faire face à la forte demande résultant d'une importante migration des populations françaises des campagnes vers les villes et à celle qui devait accueillir un important afflux de populations étrangères venues suppléer les insuffisances de la natalité française, ou aspirés par le système social français, sans commune mesure avec celui de leur pays d'origine.

Le problème de la sécurité dans les villes se pose essentiellement au sujet de ces banlieues, qui sont devenues selon les uns des " zones de non-droit " et les autres des " ghettos " ou pour parler comme les pouvoirs publics des " zones prioritaires ". *Elles représentent entre 18 et 20,6 millions d'habitants, soit environ 36% de la population française et sont frappées par une accumulation de handicaps : éloignement du centre ville, dégradation et insalubrité des logements, surnombre de grands immeubles, de type tours et barres, population jeune majoritaire (35%), importance du nombre de familles de plus de six personnes (7,5%), faible proportion des personnes âgées (9,2%), forte concentration de personnes seules et de familles mono-parentales, forte proportion d'étrangers (28,3%), pour la plupart originaires de pays situés hors de l'Union européenne, taux de chômage double du chiffre national, faible des revenus et très faible capital culturel.*

Les banlieues finalement génèrent l'homogénéisation sociale d'une population disqualifiée, qui pourrait évoquer l'idée d'un nouveau sous-prolétariat. Les responsables de la politique de la ville ont classé 528 quartiers en zones prioritaires.

Dans ces quartiers, le nombre d'affaires de violence a explosé depuis quelques années, surtout par le biais du phénomène des bandes de jeunes. Cela met fortement en cause l'ordre public, tant sous l'angle de la tranquillité que sous celui de la sécurité et de la salubrité.

Pas de " quartiers " !

Nous payons aujourd'hui le manque de réflexion des responsables des pouvoirs publics quand ils ont eu à faire face à une demande de logements massive. On n'a pas pensé " ville ", ou " urbanisme ", on a pensé uniquement " logement " : on a construit très rapidement des logements, en général des

HLM, reliés par des circulations goudronnées et quelques parkings, d'où l'appellation révélatrice de " ZUP " (Zones à Urbaniser en Priorité) qu'on s'est depuis efforcés d'effacer. Par contre, les équipements administratifs, sociaux, commerciaux, sportifs ou culturels, qui font d'un ensemble de logements une ville ont été ignorés pour faire vite et pas cher. D'ailleurs, les ZUP n'ont pas été conçues par des urbanistes ou des architectes, mais par des ingénieurs, qui ont fait ce qu'ils savaient faire.

Aujourd'hui, on doit réduire la densité des ex-ZUP, en détruisant un certain nombre d'immeubles, qui ne méritent d'ailleurs pas un meilleur sort, faire disparaître les grands immeubles manifestement inspirés des clapiers et les remplacer par des espaces verts. L'Etat doit rapidement injecter un peu partout dans le tissu urbain, les services administratifs sociaux, qui existent normalement dans toutes les villes, mais qui sont ignorés dans ces quartiers, bureaux de poste, bureaux de la sécurité sociale, antenne de l'ANPE et des services du ministère du travail, maison de jeunes, dispensaires, crèches, équipements sportifs, écoles, etc...

Avant tout, implanter dans ces quartiers de véritables commissariats de police, assurant une présence permanente et active. Pas d'antennes du commissariat central, dont les agents ferment les lieux à 18 heures et s'en vont chez eux, pour revenir le lendemain matin, alors que tout le monde sait que les troubles viennent en même temps que la nuit. La complémentarité sera assurée avec le commissariat central par des unités d'intervention rapides et puissantes, destinées à aider le commissariat de quartier s'il se trouve dans une situation à laquelle il ne peut pas faire face seul. C'est cela que doit être la " police de proximité " : elle doit être présente jour et nuit par des rondes partout et y faire régner l'ordre.

En outre, il faut obtenir de la gendarmerie nationale qu'en liaison constante avec la police nationale, elle assure la sécurité à la périphérie des banlieues, puisqu'il apparaît de plus en plus que la délinquance tend à déborder de celles-ci pour s'étendre au milieu semi-rural.

Ce n'est pas en faisant le vide, en se repliant dès qu'il apparaît une difficulté que l'on viendra à bout de ce problème. C'est au contraire, par une présence massive et constante de tous les services de l'Etat et des collectivités locales qu'on arrivera à normaliser cette situation. Il ne doit pas exister un mètre carré de territoire national où les services publics sont interdits de séjour et ont l'air de l'accepter ! Ces populations doivent se sentir à la fois aidées, conseillées, contrôlées et surveillées.

Le civisme se construit

On doit cesser de les faire vivre dans un système d'assistance pour leur faire comprendre que la seule forme valable d'insertion dans la société, c'est le travail. Les zones franches donnent d'excellents résultats et procurent des emplois aux jeunes désœuvrés de ces quartiers. Il ne faudrait pas qu'on règle leur sort hâtivement sur des bases purement idéologiques.

On doit aussi obtenir des magistrats qu'ils aient à cœur de jouer leur rôle de régulateurs de la société et des garants de la liberté et de la propriété des citoyens. Il ne faut pas que leur comportement décourage les personnes qui agissent pour améliorer la situation, à commencer par les fonctionnaires de police. Leur comportement ne doit pas être commandé par la charge du rôle des affaires en attente ou la surcharge des prisons. Ils doivent appliquer les textes en vigueur avec détermination, hors de tout choix philosophique personnel.

Il ne s'agit pas de prendre des mesures spéciales applicables aux zones prioritaires, car on finirait par créer des ghettos. On doit s'employer à ramener ces quartiers à une situation *normale*, afin qu'ils redeviennent *des quartiers normaux* de la ville à laquelle ils appartiennent. Ce mouvement est déjà commencé et il ne faut pas que des incidents spectaculaires, montés en épingle par les moyens de diffusion collective, dissimulent le fait certain que dès aujourd'hui, une large part des habitants des banlieues arrivent au prix d'efforts considérables, à s'insérer dans la communauté locale. Si des mesures spécifiques doivent être maintenues, elles ne concernent qu'une petite minorité d'individus, que tout le monde connaît et qu'on laisse bizarrement bénéficier d'une totale impunité. Pour quelle raison ? Faiblesse, lâcheté, incompetence, complicité, volonté de détruire notre pays ?

Les dépenses de la Justice, hormis les dépenses relatives aux prisons, représentent tout juste 1% des crédits du budget (1,5% avec les prisons). C'est parfaitement scandaleux et stupide. Il faut doubler ce pourcentage dans les délais les plus brefs et cela ne sera pas de trop pour un service essentiel de l'Etat. Les Pouvoirs publics doivent également accroître considérablement les crédits affectés aux services de police pour les doter de moyens les plus modernes. Ces accroissements peuvent être réalisés sans difficulté, dans la mesure où les crédits affectés par l'Etat aux services de souveraineté s'élèvent à peine à 25% du budget et qu'on peut sans peine, à condition de le vouloir, couper énergiquement dans les crédits qui ne sont pas indispensables à la vie de la Nation et souvent inutiles ou nuisibles pour les citoyens.

Tant que la tranquillité et la sécurité ne régneront pas dans toutes les villes de notre pays, les Français diront, à juste titre, *qu'il n'y a plus d'Etat*. Depuis longtemps, on croit que gouverner c'est prévoir, on découvre aujourd'hui qu'en réalité gouverner c'est vouloir.

Claudius BROSSE

Le monde d'hier. Souvenirs d'un européen
STEFAN ZWEIG

" Si je cherche une formule commode qui résume l'époque antérieure à la Première Guerre mondiale, dans laquelle j'ai été élevé, j'espère avoir trouvé la plus expressive en disant : " C'était l'âge d'or de la sécurité "... Il nous est aisé, à nous les hommes d'aujourd'hui, qui depuis longtemps avons retranché le mot " sécurité " de notre vocabulaire comme une chimère, de railler le délire optimiste de cette génération, aveuglée par l'idéalisme, pour qui le progrès technique de l'humaniste devait entraîner fatalement une ascension morale tout aussi rapide ".

Enseigner la sécurité pour apprendre le civisme

par l'Amiral (c.r.) Pierre LACOSTE

La permissivité n'a pas contribué à enseigner les conduites à tenir face à l'insécurité. L'attentat du 11 septembre impose de repenser en profondeur les fondements de l'éducation en matière de sécurité et de civisme.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Washington, les actes criminels utilisant les germes de l'anthrax et la guerre en Afghanistan, nombre des idées reçues sur la paix et sur la guerre sont remises en cause. L'explosion de l'usine AZT de Toulouse, l'accident du tunnel du Saint Gothard et la chute d'un avion sur le quartier de Queens, ont relancé les débats sur la sécurité industrielle et sur celle des transports. En France, le recrudescence des violences urbaines, les attaques contre des policiers, la mise en liberté d'un dangereux assassin et la poursuite des règlements de comptes crapuleux en Corse sous couvert de revendications nationalistes, mobilisent l'opinion publique. Elle s'interroge sur les effets pervers des nouvelles législations promulguées par le Parlement et les Français s'inquiètent de l'érosion continue des valeurs civiques.

Or l'étude des fondements et des règles essentielles de la sécurité est un moyen particulièrement efficace pour faire comprendre à nos compatriotes, dès le plus jeune âge, qu'aucune société ne peut survivre dans un climat de permissivité et de démagogie.

De la défense à la sécurité

Dans un livre publié en 1992 sous le titre "Les mafias contre la démocratie", j'ai intitulé le premier chapitre "*De la défense à la sécurité*". Après quarante années de guerre froide, dominées par la menace mortelle d'une troisième guerre mondiale, et après l'effondrement de l'URSS, je voulais appeler l'attention sur la gravité des menaces méconnues qui n'avaient concerné jusqu'alors que les services de sécurité intérieurs des Etats, et qui se profilaient

maintenant sur la scène internationale par l'effet de l'ouverture des frontières et de la libre circulation des hommes et des marchandises. J'avais identifié, sous le nom de "*syndrome mafieux*", celle que je considère comme étant la plus dangereuse des menaces pour les sociétés modernes. Effectivement, en dix ans, le phénomène a pris une considérable extension ; des criminels responsables d'innombrables méfaits demeurent hors de portée de la justice ; devenus respectables du fait de leurs immenses richesses, ils en profitent sans souci après que leurs capitaux douteux aient été dûment blanchis et recyclés dans les réseaux de la finance internationale.

Pour comprendre pourquoi le phénomène mafieux est particulièrement redoutable, au point de constituer un véritable " cancer social " qui tient en échec les meilleurs systèmes policiers et judiciaires, il fallait analyser les données générales, les principes fondamentaux et les paradoxes de la sécurité. Ce sont des évidences illustrées par des faits précis et concrets qui ont une grande valeur pédagogique. Cependant ces évidences ne sont pas enseignées à nos enfants alors qu'elles devraient figurer en première place, en complément des programmes d'éducation civique, dans tous les programmes de l'Education Nationale, depuis l'école élémentaire jusqu'aux facultés de l'Enseignement supérieur.

Je remarque par contre que la sécurité fait partie intégrante de l'enseignement dispensé dans les cycles d'apprentissage et de perfectionnement de beaucoup d'organismes privés et de centres de formation propres aux entreprises. C'est en particulier le cas dans les Armées ; je connais bien l'exemple de la Marine Nationale pour avoir eu la possibilité, en 42 ans de carrière, d'apprendre et de mettre en œuvre à de nombreuses occasions les pratiques de la sécurité sous leurs différents aspects. De ce point de vue, la mer est une excellente école qui n'est plus réservée aux seuls marins du commerce, marins pêcheurs ou " marins de l'Etat ", comme on dit en Bretagne. Le développement de la plaisance, les remarquables exploits des courses au large et autour du monde, ont contribué à faire connaître les contraintes et les règles de la sécurité, à populariser les mesures de prévention pour éviter les accidents et les mesures d'intervention efficaces en cas de fortune de mer.

La vocation de la marine de guerre, détentrice des armes de la Nation, étant de combattre en mer, on doit s'y préparer à toutes les éventualités. Un navire de guerre est à la fois une " usine, une cité et un système d'armes " ; en outre la sécurité à bord implique la capacité d'encaisser des coups et de combattre d'éventuelles avaries de combat. Les sous-marinières sont soumis à des contraintes et à des exigences de sécurité véritablement draconiennes ; l'aé-

ronautique navale connaît celles qui sont propres à la mise en œuvre de divers types d'aéronefs embarqués et à terre. Enfin tout commandant d'unité ou de force navale est tenu d'appliquer les principes des stratégies et des tactiques du combat ; dans chacun des domaines d'action de la guerre sur mer, on se tient prêt à faire face à l'adversaire, ce qui impose d'agir " en sûreté ", de ne jamais relâcher la vigilance. C'est dire que l'expérience acquise dans la Marine Nationale permet de couvrir un très vaste ensemble de situations à risques, celles qui dépendent des forces de la nature, des navires et des aéronefs, des engins et des armes qu'elle met en œuvre, et celles qui résultent des actions hostiles d'un adversaire.

Mais la Marine n'en a pas l'exclusivité ; beaucoup d'autres activités offrent à leurs membres l'occasion d'apprendre et de pratiquer les règles de la sécurité, à commencer par les " professions à risques ". Je songe aux professions médicales, aux cheminots et aux aviateurs, aux policiers, aux gendarmes et aux sapeurs pompiers,...pour n'en citer que quelques unes. Je songe à la sécurité du travail qui est devenue un leitmotiv dans l'industrie ; aux " violences urbaines " provoquées par des " bandes de jeunes", plus ou moins manipulées par des meneurs, qui narguent les forces de l'ordre et qui scandalisent nos concitoyens. Je songe aux responsables de la sécurité routière, qui multiplient en vain les avertissements aux Français, en constatant qu'ils demeurent les plus indisciplinés et les plus dangereux des conducteurs.

C'est un vrai problème de société car c'est une situation profondément paradoxale : il y a d'une part le monde des professionnels responsables qui sont parvenus à réaliser d'immenses progrès en matière de sûreté des machines et des systèmes les plus complexes ; ils en ont fixé les procédures et ils ont pris en main la formation et l'entraînement de leurs personnels ; et il y a d'autre part le monde des intellectuels, des administratifs, des enseignants de l'Education Nationale,...de tous ceux qui n'ont pas été confrontés et formés aux réalités de la sécurité et qui sont conduits à privilégier ses aspects subjectifs, voire passionnels et irrationnels.

C'est d'ailleurs une des premières remarques qui vient à l'esprit quand on tente d'analyser ces phénomènes : si la sécurité est une préoccupation universelle, on constate que le "*sentiment d'insécurité*" a toujours tendance à se substituer aux démarches raisonnables et efficaces. Le sentiment d'insécurité se nourrit de peurs, de fantasmes nés de l'ignorance, de la crédulité, ou de la bêtise. Souvent aussi, il se développe sous l'influence d'idéologies, comme celle de certains "verts" politisés, ou bien à l'autre extrême de l'opinion, comme celle des fanatiques "ultra-sécuritaires", partisans des mesures de répression les plus radicales.

***L'homme est à la fois le plus performant des producteurs de sécurité
et le plus dangereux des prédateurs***

Pour s'en convaincre il suffit de comparer les *risques accidentels* et les *risques provoqués*. Les premiers sont le fait de la nature, - inondations, tremblements de terre, ouragans, sécheresses,...- ou bien la conséquence des activités humaines dans l'industrie, les transports, voire même dans les travaux ménagers et dans la pratique des sports. Ces risques sont fortuits, ils sont liés au hasard, à la fatalité, aux erreurs ou aux maladroites humaines. Par contre les risques provoqués sont dûs à la malveillance, à l'hostilité, à la malignité des hommes ; c'est tout le cortège des guerres, de la criminalité, des violences, des multiples formes de la délinquance ; ces risques là sont bien *délibérés*, ils sont le fait d'individus, de groupes ou de gouvernements qui agissent consciemment.

A partir de cette distinction, un constat s'impose : alors que les progrès scientifiques et techniques ont permis aux sociétés contemporaines de maîtriser de mieux en mieux les risques accidentels – au point par exemple que le transport aérien est devenu le mode de transport le plus sûr de toute l'histoire de l'humanité -, on ne sait toujours pas venir à bout des risques provoqués, et on n'y parviendra jamais totalement.

C'est un constat qui n'est guère réjouissant ; on comprend pourquoi tant de bons esprits s'évertuent à l'ignorer en tenant les discours lénifiants du " politiquement correct ". Certes on met en scène des " méchants " au cinéma et à la télévision, mais en même temps on tente d'évacuer la réalité dérangeante des délinquances quotidiennes. On récuse le droit de " faire la morale " mais au nom de la tolérance, on excuse tous les excès, les outrances, les déviances jusque et y compris les plus virulents des appels à la haine. On invoque " les dividendes de la paix " quand le risque majeur de la troisième guerre mondiale s'éloigne, les militaires se sentent marginalisés, mais on ne parvient pas à s'attaquer aux racines des nouveaux dangers, aux guerres civiles, au terrorisme, à la drogue ou au nouvel esclavagisme de la prostitution et de la pédophilie internationales, qui rongent les sociétés modernes. Le système éducatif lui-même a perdu les repères qui permettent de former des citoyens conscients et responsables. Je suis persuadé que l'étude des principes et des paradoxes de la sécurité serait à cet égard une excellente opportunité pour peu qu'on se décide à en faire une priorité nationale en commençant par former les enseignants eux mêmes.

*
* *
*

Il ne m'est pas possible, dans le cadre restreint de cet article, de développer les arguments qui justifient la valeur pédagogique de ces principes et de ces paradoxes à travers une vaste gamme d'exemples concrets et vécus. Je me contenterai donc d'en donner une énumération sommaire et de donner quelques exemples pour montrer comment ils peuvent servir de fondement à une véritable éducation civique, pourquoi l'école de la sécurité est un cadre privilégié apte à former des citoyens conscients et responsables, capables d'accepter que leurs droits soient limités par des devoirs à l'encontre de leurs concitoyens qui, eux aussi, *ont droit à la sécurité*.

Principes et paradoxes

1 - *Les risques accidentels et les risques provoqués ne sont pas justiciables de la même démarche logique :*

- pour traiter les risques accidentels on applique la démarche scientifique, *la logique rationnelle*, la méthode expérimentale. Par exemple dans la santé, l'industrie, l'aviation, c'est la démarche des médecins et des ingénieurs, des exploitants.
- pour traiter les risques provoqués on doit appliquer les méthodes du raisonnement stratégique ou tactique, les règles de la "*logique conflictuelle*". C'est la démarche des militaires face à l'ennemi, des policiers face aux gangsters, des industriels confrontés à la concurrence. Mais c'est aussi une donnée objective de la vie sociale, économique et internationale, un simple constat objectif et de bon sens, et le fait de le rappeler ne constitue en rien une apologie de la violence.

2 - La sécurité s'analyse selon un *cycle* de mesures successives, de prévention, d'alarme et d'intervention, des mesures qui sont répétitives et complémentaires. La sécurité résulte d'une dynamique ; on sait bien que les mesures de protection exclusivement passives sont vouées à l'échec ; il faut impérativement les compléter par des mesures *actives*.

3 - *Les équilibres de la sécurité sont donc des équilibres dynamiques ; on peut dire, paradoxalement, que "l'accident est le moteur du progrès" et que "la sécurité ne progresse qu'à travers ses échecs"*. Dans la mesure, évidemment, où l'on s'emploie à tirer les leçons de ces échecs. Seule l'étude des causes et des circonstances des accidents permet d'améliorer efficacement les mesures de prévention et d'alarme aussi bien que les modes d'intervention des équipes de secours, de sauvetage et de réhabilitation.

Il n'est pas de jour où l'actualité ne nous en offre des exemples dont la vertu éducative est évidente et qu'on devrait systématiquement expliquer aux enfants dès leur plus jeune âge.

4 - *L'acceptation du risque est le moteur du progrès.* C'est un corollaire de la remarque précédente, et c'est aussi la conséquence d'un autre principe universel sur la sécurité absolue.

5 - *La sécurité absolue est une utopie ;* plus on tente d'atteindre des niveaux élevés de sécurité, plus le prix à consentir augmente, exponentiellement, et pourtant aucune protection ne sera jamais définitivement acquise. C'est encore plus vrai lorsqu'on est confronté à un adversaire astucieux et intelligent.

6 - Les *risques connus* sont justiciables de l'expérience, du savoir faire, de "l'état de l'art". Mais il apparaît régulièrement des *risques nouveaux*, qui nécessitent d'entreprendre de nouvelles études pour accumuler de nouvelles connaissances, pour analyser les leçons des erreurs, et pour progresser dans la maîtrise de la sécurité. Ces impératifs d'apprentissage, d'expérimentation, de pragmatisme ont, eux aussi, une valeur hautement éducative.

Tous les progrès des sciences et des techniques ont été obtenus par des démarches de ce type ; les exemples abondent.

7 - *Il n'y a pas de sécurité sans règles du jeu.* Et qui dit règles du jeu dit arbitres, contrôles et sanctions lorsqu'elles sont transgressées. Chacun sait que lorsque les règles de l'hygiène sont négligées la santé individuelle et la santé publique sont en danger. De même qu'il est évident que des règlements publics s'imposent pour éviter les accidents industriels et ceux des transports : personne ne conteste vraiment la " règle du jeu " du code de la route qui impose la stricte observation du signe "stop" et des feux rouges car des accidents sanctionnent presque inmanquablement la faute. Dans le même registre, une autre bonne illustration est celle de la pratique des sports collectifs : un match de rugby impose la présence d'un arbitre doté de pouvoirs de sanctions ; il doit évidemment être un juge impartial ; sinon les supporters du camp désavantagé ne manquent pas de protester vigoureusement !

8 - *Dans toutes les sociétés la sécurité des citoyens est régie par Loi et l'indépendance de la justice est un des fondements de la démocratie.* Dans les sociétés avancées, le droit écrit prescrit les règles dans les matières pénale, civile, sociale, économique. On peut légitimement les critiquer, mais pas au point de

tolérer les slogans proférés par des trublions irresponsables ou par des intellectuels dévoyés qui prônent l'anarchie ou qui s'amusent à affirmer " *qu'il est interdit d'interdire* ". Pour démontrer la fausseté et la nocivité de ces thèses aberrantes, il suffit de prendre des exemples simples concernant la sécurité dans la vie de tous les jours, ou bien de se référer aux drames sociaux causés par l'anarchie dans les Etats en décomposition.

Cependant il faudrait aller plus loin dans la pédagogie pour mieux analyser les pièges et les syllogismes utilisés par certains révolutionnaires professionnels, ceux qui cherchent à déstabiliser les sociétés pour mieux s'emparer du pouvoir. Je fais remarquer que cette " branche particulière de la science politique " a fait l'objet pendant des décennies de l'enseignement dans les " écoles du parti ", tant dans les mouvances fascistes que marxistes ; je n'observe pas la même détermination de la part des démocrates, défenseurs de " l'Etat de droit " alors qu'ils devraient mettre constamment en garde leurs concitoyens contre les recettes redoutablement efficaces du " savoir faire révolutionnaire " contre la sécurité de la société et celle de l'Etat.

Le facteur humain. " L'homme est dans la boucle "

Le facteur humain est inévitablement présent dans toutes les affaires de sécurité. L'homme est souvent le maillon faible des systèmes de sécurité, et ceci pose la question centrale de la responsabilité.

L'étude des diverses causes des accidents de la route est à cet égard particulièrement instructive : elles vont des défaillances aux maladroitures, des erreurs aux imprudences, des manquements aux limitations de vitesse à l'alcool au volant... Mais ce sont aussi les défauts de la signalisation ou le mauvais entretien des infrastructures. On sait combien l'appréciation des responsabilités peut être complexe ; c'est une mine inépuisable pour l'éducation des jeunes citoyens,... les plus âgés étant souvent " inéducables " !

C'est aussi dans les professions à risques qu'on trouve des exemples probants. Il est de tradition de distinguer les " fautes professionnelles ", les " fautes disciplinaires ", les délits et les crimes qui sont justiciables des tribunaux. Il y a une déontologie des professions à risques, une véritable " conscience partagée " par tout le personnel qui met son point d'honneur à respecter les consignes de sécurité propres à chacun des métiers concernés. C'est là un autre vaste sujet d'étude, qui devrait figurer dans les programmes scolaires, les nombreux exemples pourraient jouer le rôle de ceux des anciennes " leçons de morale " dispensées par les instituteurs du temps de jeunesse, dans la tradition républicaine de Jules Ferry !

L'analyse du " facteur humain " permet aussi, comme je l'ai fait précédemment pour les principes de base, de mettre en évidence plusieurs paradoxes qui ont une grande valeur éducative. Par exemple :

9 - *Les activités de la sécurité ne sont pas gratifiantes* : les succès sont ignorés, précisément parce qu'il n'y a pas d'accidents ; par contre les échecs sont condamnés sans indulgence. Il faut des années pour gagner la confiance des autorités et du public, il suffit d'un seul accident pour la perdre.

10 - A l'épreuve du danger, dans les situations critiques, les hommes des services de sécurité sont soumis à des *épreuves de vérité* ; ce sont des écoles de commandement et de courage où l'on juge le caractère et où l'on n'accepte pas les faux semblants. Ce sont aussi de bonnes écoles de camaraderie et de solidarité.

11 - *La sécurité des uns est limitée par la sécurité des autres*. En pratique toutes les affaires de sécurité impliquent la notion de *bornes* à ne pas franchir, de concessions réciproques impératives. C'est une autre façon de rappeler ce que j'ai déjà dit sur le droit à la sécurité qui comporte réciproquement autant de devoirs vis-à-vis des autres membres de la société ; ou encore vis-à-vis de l'environnement pour se référer à un sujet qui suscite beaucoup d'intérêt chez nos concitoyens.

*

* *

Au moment où je m'apprête à conclure ces propos, je vois défiler sous mes fenêtres des policiers qui manifestent leur colère après un nouvel épisode sanglant où plusieurs de leurs collègues ont été victimes des " violences urbaines ". Depuis plusieurs décennies nous observons la dégradation progressive des fondements de la sécurité, et du fonctionnement de la justice. L'opinion publique est désorientée ; il lui semble que l'institution judiciaire est plus prompte à condamner les rares erreurs des forces de l'ordre qu'à poursuivre les criminels. L'exemple de la situation en Corse est à cet égard spécialement inquiétant ; incapable d'appréhender et de sanctionner les truands et les assassins qui s'abritent derrière l'alibi du " nationalisme " pour commettre impunément leurs crimes, elle organise un procès à grand spectacle contre le seul préfet qui avait pratiquement réussi à faire cesser des pratiques illégales tacitement tolérées depuis des lustres. Les criminels jubilent, l'Etat de droit est ridiculisé, peut-on imaginer un exemple plus " anti-éducatif " pour la jeunesse de ce pays ?

Le récent arrêt de la Cour de Cassation qui récuse une preuve photographique du franchissement d'un feu rouge, à partir d'arguments juridiquement corrects, est socialement tout à fait inopportun : il sera perçu comme un nouveau désaveu pour les forces de l'ordre et comme un nouvel encouragement à l'indiscipline ; nul doute que le bilan sera lourd en piétons tués ou blessés par des chauffards impénitents.

La campagne électorale qui commence donne l'occasion à Jean-Pierre Chevènement de rappeler plus crûment à nos compatriotes beaucoup d'autres évidences relatives à la sécurité et aux principes de la démocratie. Quand il était ministre de l'Intérieur, pour éviter de heurter la sensibilité des électeurs de la majorité gouvernementale, il avait dû recourir à une formule lénifiante, en qualifiant de " sauvages " les membres des bandes criminelles qui sévissent dans les " zones grises " de nos grandes villes. Ces précautions de langage ne sont plus de mise depuis que le drame du 11 septembre aux Etats-Unis a ouvert les yeux des opinions publiques sur le pouvoir irrationnel de la haine qui impose, pour s'attaquer aux racines de la violence, de repenser en profondeur les fondements de l'éducation en matière de civisme et de sécurité.

Amiral (c.r.) Pierre LACOSTE

Du citoyen, ch. X.
HOBBS

" Hors du commerce des hommes, nous n'avons que nos propres forces qui nous servent de protection, mais dans une ville, nous recevons le secours de tous nos concitoyens. Hors de la société, l'adresse et l'industrie sont de nul fruit : mais dans un Etat rien ne manque à ceux qui s'évertuent ".

Splendeurs et misères de la justice française

par Pierre ALBERTINI

La Justice créée par la Révolution Française pleine de majesté est tombée en panne, lorsqu'elle est devenue un service public banalisé. Il est nécessaire et urgent de la moderniser.

Il y a des paradoxes qui méritent d'être signalés, tant ils paraissent révélateurs d'une certaine façon de penser et d'être à la française. Ainsi, aussi bizarre qu'il y paraisse, aucun article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ne fait expressément référence à la justice, l'expression même n'est pas utilisée une seule fois par les premiers Représentants du Peuple Français dont le premier acte fut pourtant d'exposer, dans un texte solennel, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme.

La justice en majesté

On comprend bien sûr que chaque article de la Déclaration place tout à la fois la justice en perspective et en arrière-plan, mais celle-ci n'est que le produit de l'application de la Loi, considérée, à l'époque, comme infaillible. La Loi, expression de la volonté générale, ne pouvant être injuste, la justice coule de source, au point qu'il est superflu de l'évoquer et de lui consacrer plus que quelques sous-entendus. On retrouve là l'influence de Montesquieu pour lequel la puissance du pouvoir de juger était, par rapport aux deux autres, en quelque sorte " nulle ".

Dès le mois d'août 1790, les Constituants, forts donc d'une assurance un peu naïve, énoncèrent, quelques principes fondamentaux comme la gratuité, l'égalité et le double degré de juridiction, convaincus que cette " idéologie de la fraternité " suffirait amplement à affermir la justice révolutionnaire, élevée au rang de monopole d'Etat.

Elevée au rang de certitude, profilée comme Athéna, la justice devenait, par

translation symboliquement accomplie, le bras séculier et armé de la Loi inflexible, évacuant tout débat sur des aspects plus pratiques et plus prosaïques. Pourtant, il n'a pas fallu longtemps pour que cette superbe construction, politiquement pure, idéalement pensée, se heurte au principe de réalité décliné sous ses deux aspects, à savoir la justesse de la loi et l'impartialité de la justice. La Terreur a en effet vite rappelé à nos concitoyens que des objectifs aussi nécessaires que la bonne administration de la justice ou la lutte contre l'arbitraire ne pouvaient être atteints en levant simplement les bras aux cieux pour implorer les tables de la loi républicaine. Que la République ne pouvait rien sans y mettre les formes et qu'il fallait bien autre chose pour protéger la justice des abus naturels et des dérives courantes que des incantations et l'affirmation péremptoire de vérités établies.

L'angélisme et l'enthousiasme révolutionnaires relégués au second plan, les juristes d'après le 9 thermidor pouvaient enfin se mettre au travail afin de penser et d'organiser ce qu'il est convenu d'appeler, dans le jargon administratif moderne, le " service public de la justice ".

Depuis deux siècles, le service public de la justice a été imaginé et construit autour de quelques principes indiscutés, à savoir, l'efficacité, l'égalité et l'infailibilité. La grande question est naturellement d'apprécier si le temps écoulé l'est à proportion des progrès accomplis. Si l'on en croit les études d'opinion réalisées depuis une vingtaine d'années, jamais le décalage entre la perception de la justice et les attentes des Français n'a été aussi grand. Certes, les sondages, périodiquement effectués auprès d'un panel représentatif de 500 ou de 1000 personnes, n'ont pas à être systématiquement surestimés. Ils valent pourtant par la permanence obstinée de leurs résultats qui font de la justice le service public le plus mal aimé et l'un des moins respectés. Quand 57 % des sondés estiment que la justice fonctionne mal, que 62 % pensent qu'elle n'est pas indépendante du pouvoir politique, il s'agit là d'un avertissement à ne pas prendre à la légère.

Ce jugement sévère vise tout à la fois le civil que le pénal, le commercial et l'administratif. Mais cette appréciation est évidemment plus inquiétante lorsqu'il s'agit de la justice pénale, puisqu'elle alimente à l'envi le sentiment d'insécurité éprouvé par une grande majorité de nos concitoyens. Le système apparaît suffisamment grippé pour laisser l'impression d'un échec complet de la politique pénale, dans son aspect répressif comme dans tout ce qui touche la réinsertion et la réparation. Comment pourrait-il en être autrement dans un pays qui ne consacre que 30 milliards par an à sa justice, c'est-à-dire à peine 1,65 % du budget de l'Etat ? C'est tellement peu pour une fonction

régaliennne aussi essentielle qu'il n'y a pas lieu de s'étonner des critiques de bon sens formulées à son endroit par les Français qui subissent, placidement, la lenteur de la machine judiciaire et enregistrent, avec fatalité, le classement sans suite de 80 % des procès verbaux.

La justice en panne

Il est facile de faire dire tout et son contraire aux statistiques, certaines parlent suffisamment d'elles-mêmes de la réalité judiciaire : moins de 7000 magistrats (dont 1500 du parquet) ont en charge près de 1,5 million d'affaires nouvelles par an, le délai de traitement allant de 5 mois devant le tribunal d'instance à 18 mois en appel. La juridiction administrative n'est d'ailleurs pas en reste puisque son délai théorique d'élimination du stock est de plus d'une année ! Encore s'agit-il là de moyennes qui masquent, d'un ressort à l'autre, de profondes disparités. De quoi alimenter la rumeur qui veut que les criminels bénéficient d'une totale impunité et que la justice fonctionne effectivement à deux vitesses.

Dans ce contexte, on comprend mieux l'appel récent à la réforme de l'institution lancée par le président de la République, Jacques Chirac, mais maladroitement mise en œuvre par le Premier ministre, Lionel Jospin. Très vite, il est d'ailleurs apparu que coexistaient deux approches différentes de la réforme de la justice, que l'on soit responsable politique ou simple administré. Aux grandes déclarations officielles sur les nécessaires indépendance et impartialité de la justice, le justiciable répond plus prosaïquement, rapidité, simplicité et coût. Une part de l'échec de la dernière réforme provient très certainement de ce hiatus entre les demandes formulées par les Français et les réponses abstraites, déconnectées des préoccupations concrètes, imaginées par les pouvoirs publics.

Dans une société très " judiciarisée ", la justice devient un service public banalisé, qui doit gérer des demandes de masse et répondre aux sollicitations les plus diverses. Dans un tel contexte, il ne paraît plus nécessaire de répondre avec grandiloquence, comme au début du XIXème siècle. La prochaine révolution judiciaire devra se faire sans grande révolution, sans manipulation gratuite des concepts, autour de quelques objectifs simples, de nature à sécuriser la vie sociale et à assurer à nos concitoyens une justice de qualité et de proximité : faciliter l'accès au droit et au juge ; révaloriser la justice civile et dépenaliser notre système juridique. Sous cet aspect, la réussite d'une réforme de la justice suppose la réunion de quelques conditions simples qu'il est bon de rappeler : l'indication claire par le pouvoir politique des finalités qu'il poursuit (notamment en matière pénale où la Justice et l'Intérieur se doivent de

collaborer pleinement), une mise en œuvre subordonnée à l'existence préalable des moyens budgétaires, une évaluation des résultats obtenus et une expérimentation chaque fois qu'elle est possible, enfin l'adhésion des acteurs (magistrats, avocats, policiers) aux objectifs qui les concernent.

La modernisation nécessaire

Autant dire que cette modernisation, terme probablement mieux adapté que celui de réforme, est à réaliser par étapes afin que l'institution dispose enfin du temps nécessaire pour " digérer " les changements. Jusqu'ici en effet, l'accumulation de mesures ponctuelles, la prolifération incontrôlée de textes législatifs morcelés, n'a satisfait ni au principe de cohérence, ni à l'exigence d'efficacité. Il n'est donc pas inutile de redire que le temps du rapiécage n'est plus compatible avec l'état de l'institution judiciaire, si l'on veut éviter de démoraliser définitivement des magistrats déjà inquiets et des justiciables de plus en plus déboussolés.

C'est d'ailleurs dans cette perspective privilégiée qu'il faut s'interroger sur la nature des relations entre le pouvoir politique et le parquet. Même si les affaires politico-judiciaires les plus sensibles ne représentent qu'une infime part de la justice pénale, l'opinion attend une indispensable clarification et exprime une très forte attente à l'égard d'une justice plus efficace, plus accessible et plus indépendante. Il faut cependant conjurer deux périls opposés : d'une part, la soumission au pouvoir politique, toujours prompt à protéger ses amis et à accabler ses ennemis : l'accumulation des tentatives pour empêcher ou retarder le cours de la justice dans quelques dossiers a suffi à jeter le discrédit sur l'ensemble et à faire naître un soupçon généralisé sur les hommes politiques et sur les juges. D'autre part, l'affranchissement total du parquet à l'égard du pouvoir politique qui ferait courir le risque d'une justice " corporatisée ", voire atomisée, contraire à la notion d'égalité devant la loi, à laquelle les Français sont attachés. Dans les deux cas, et pour des raisons inverses, c'est l'impartialité de l'institution qui serait remise en cause.

C'est donc un équilibre entre ces deux menaces qu'il faut définir et tenir. L'exercice est difficile mais il y va de notre capacité à rétablir le crédit d'une institution indispensable au fonctionnement de notre société.

Contrairement aux magistrats du siège qui jouissent déjà d'une indépendance consacrée par la Constitution elle-même, les magistrats du parquet ne sauraient s'en prévaloir de la même façon : certes, il est souhaitable de leur procurer des garanties de nomination et d'avancement comparables pour accroître encore leurs qualités d'équité, d'objectivité, mais, dans

l'exercice de leurs fonctions, une coopération s'impose avec toutes les autorités qui concourent à la politique pénale dans notre pays : l'indépendance, entendue comme une coupure, une absence de lien, n'aurait ni fondement légitime ni intérêt pratique. Les abus observés ces vingt dernières années ne doivent pas conduire à une mise en retrait, une sorte de démission du pouvoir politique qui aurait d'aussi funestes résultats. Au contraire, chacun doit assumer ses responsabilités, en toute transparence et dans le respect de sa vocation.

Comment assurer l'égalité devant la loi sans une politique de portée nationale ? Comment garantir la sécurité de nos concitoyens sans une évaluation de l'efficacité de la répression des crimes et des délits ? Comment sauvegarder l'ordre public sans une coordination de l'action pénale ? Le pouvoir politique ne saurait organiser sa propre démission et abandonner à la bonne volonté des 181 procureurs le soin de faire respecter la mise en œuvre de l'action publique et d'assurer l'égalité de tous les justiciables devant la loi.

La loi du 15 juin 2000, qui doit plus à l'initiative parlementaire qu'à la Chancellerie, est restée à bien des égards au milieu du gué et ne satisfait donc vraiment personne. Faute d'une perspective ferme dès la conception du projet, elle sophistique les procédures sans donner aux magistrats, aux avocats et aux policiers les moyens de les appliquer efficacement.

Pourtant, elle contient en germe quelques aspects d'une réorganisation que l'harmonisation des procédures européennes dessine à grands traits. Ainsi, la séparation fonctionnelle de la poursuite et du jugement est la condition d'un équilibre plus clair entre l'accusation et la défense. Faut-il aller jusqu'à une césure totale entre siège et parquet comme le recommandent désormais un grand nombre de magistrats ? La question est maintenant ouvertement posée alors que l'unicité du corps judiciaire était présentée, il y a peu, avec la force d'un dogme. De même, la loi du 15 juin 2000, en amputant le juge d'instruction d'une partie de ses pouvoirs, le condamne à terme en tant que juridiction. Pourquoi ne pas confier au parquet une instruction réunifiée ? La répartition des rôles y gagnerait, pour l'opinion, en lisibilité. Mais, le défi majeur de la justice pénale demeure le traitement du contentieux de masse et de la délinquance des jeunes. L'absence de réponse graduée et rapide développe chez eux un sentiment d'impunité propice à la récidive : à l'évidence, les peines alternatives aux poursuites et à l'emprisonnement, insuffisantes en nombre et en qualité, méritent une mobilisation de tous les acteurs, dans et hors de l'institution judiciaire.

Pourquoi le quinquennat qui s'ouvrira l'an prochain ne serait-il pas celui d'une modernisation de la justice, lui permettant d'accomplir son irremplaçable fonction de régularité sociale, dans la sérénité retrouvée ?

Pierre ALBERTINI

Henri VI – Acte II sc. V
SHAKESPEARE

Le Roi Henry : " Je voudrais être mort, si telle était la volonté de Dieu. Car qu'y a-t-il dans ce monde, sinon des chagrins et des malheurs ? Oh Dieu ! je m'estimerais bien heureux de n'être qu'un simple berger... L'humble lait caillé du pâtre, sa froide et légère boisson à même sa bouteille de cuir, son sommeil coutumier sous le frais ombrage des arbres, toutes ces choses dont il jouit dans la sécurité la plus douce, sont bien préférables aux délicatesses d'un prince, à ces repas resplendissants de vaisselle d'or, à ce lit somptueux où il se couche et au chevet duquel vaillent l'anxiété, la défiance et la trahison ".

Jeunes, danger ?

par Marie CHOQUET

La violence des jeunes est un fait. Les études montrent qu'elle touche désormais 43% des garçons et 20% des filles, celles-ci plus souvent victimes qu'acteurs. Il est plus que temps de mettre en place une politique de la prévention : un travail social immense !

Peut-on encore parler de la violence des jeunes sans rentrer dans un débat (voir un combat) passionnel, et donc, forcément, peu conforme à la réalité ? La question, brûlante, est d'actualité. Pourtant, en tant que chercheur et spécialiste de la santé des jeunes, je vous propose de résumer les faits épidémiologiques sur les " comportements violents ", leurs fréquences et leurs significations. Les propositions pratiques qui suivront se basent sur ces données, mais vont s'inscrire dans une perception plus personnelle de l'adolescence et de son entourage.

La violence des jeunes : un fait' ?

Si on considère les données de la mortalité et de morbidité, force est de constater que les plus importantes causes de décès ou d'hospitalisation des 15-24 ans concernent la violence routière (causés principalement par les automobilistes à l'encontre des jeunes en deux roues) et le suicide (violence sur soi). Comparée aux autres pays européens, la France n'est pas en très bonne position sur ces deux points : la mort sur la route y est deux fois plus élevée qu'au Royaume-Uni, en Finlande, en Suède ou aux Pays-Bas et les suicides y sont deux fois plus importants qu'en Espagne, Grèce, au Portugal ou en Italie.

Quant aux " conduites violentes des jeunes ", leur définition, indispensable pour mener des enquêtes épidémiologiques, n'est pas unique. Une très grande

¹ Les épidémiologistes ont pour objectif d'étudier les faits de santé, leur fréquence et les facteurs associés. Si la violence est un fait judiciaire (car elle trouble l'ordre public), elle peut aussi donner lieu à des analyses épidémiologiques. En effet, les conduites violentes peuvent avoir une incidence médicale (soins médicaux, hospitalisation, décès) et à ce titre être étudiées comme des " comportements de santé ".

variété de comportements est en cause, allant des " violences ordinaires ", comme la turbulence, le chahut ou le bizutage (qui, dans l'histoire, étaient longtemps considérés comme des éléments de socialisation de l'élite) aux " violences criminelles " dont font partie le vol, le racket, les violences avec blessure, les violences sexuelles, voire le meurtre. Avec l'explosion du sentiment d'insécurité, qui selon Chesnais croît dans des sociétés les mieux protégées, chacun de ces comportements est redouté.

Que disent les enquêtes épidémiologiques de la violence des jeunes, souvent étudiée comme une conduite de santé parmi d'autres ? Que certaines violences sont plus banales que d'autres, que les garçons ont plus souvent de comportements violents que les filles, que la répétition des comportements violents n'est pas de règle (ESPAD 1999)², que les comportements violents diminuent avec l'âge et concernent surtout les jeunes garçons, que les filles ont plus de violences verbales que les garçons, plus enclins aux violences physiques. Toutefois, il convient d'évoquer d'autres types de violences typiques des jeunes: les violences subies et la tentative de suicide. En effet, 16 % des jeunes ont été persécutés depuis un an, 7 % été victimes de blessures, 10 % victimes d'un vol, 10 % ont fait une tentative de suicide (ESPAD 1999), 15 % ont subi des violences physiques, 4 % des violences sexuelles (Choquet & Ledoux). Toutes ces formes de violences sont très associées les uns aux autres, au point qu'il convient de parler d'une " violence triptyque " : la violence subie, la violence agie et la violence sur soi.

Force est de constater que les violences "féminines" sont socialement moins reconnues que les violences "masculines". En effet, on parle plus volontiers des violences agies (et en particulier des violences les plus graves, pour laquelle la prédominance masculine est encore plus importante) que des violences subies, plus "honteuses" et mises en doute. De plus, les victimes de violences sexuelles (dont la majorité sont des filles) sont moins nombreuses à bénéficier d'une prise en charge que les victimes d'autres violences, comme les accidentés de la route, plus fréquemment des garçons.

La violence des jeunes, d'abord un processus

Les études de suivi montrent que les violences les plus graves sont précédées de violences mineures, qui, quand elles sont répétées peuvent en partie expliquer

² Durant les 12 derniers mois, :

- 43% des garçons et 20% des filles ont été mêlés à une bagarre à l'école, respectivement 23% et 9% plusieurs fois;
- 20% des garçons et 6% des filles ont déjà blessé quelqu'un, respectivement 8% et 3% plusieurs fois ;
- 19% des garçons et 8% des filles ont déjà eu des problèmes avec la police, respectivement 9% et 3% plusieurs fois
- 17% des garçons et 9% des filles ont déjà volé ; respectivement 8% et 5% plusieurs fois ;
- 5% des garçons et 1% des filles ont déjà utilisé une arme, respectivement 3% et 0,2% plusieurs fois

la longue (entre 10 et 15 ans) " carrière " qui mène vers la délinquance. Debarbieux parle de " microviolences ", ces violences physiques ou psychologiques agies (désobéissance, violences verbales, bagarres) ou subies (coups, insultes, racisme, sexisme) qui sont fréquentes mais peu prises en charge collectivement. Toutefois, à terme, elles provoquent l'exaspération de l'entourage familial, social et scolaire (en cas de micro-violences agies) et un traumatisme chez la victime (en cas de micro-violences subies), ce qui accroît la tension entre les individus et donc le risque de dérapage.

La violence des jeunes, quelle inscription dans une approche globale de la santé des jeunes ?

Les violences n'apparaissent jamais comme des conduites isolées, bien au contraire. D'abord elles sont associées entre elles et le fait d'avoir subi des violences accroît le risque de conduite violente (sur soi et sur autrui). Puis, elles sont fortement associées à la souffrance psychologique (comme la symptomatologie dépressive, les idées suicidaires) et aux conduites à risque (comme l'absentéisme scolaire, la consommation d'alcool, la prise de médicaments, la consommation de tabac ou de drogues). La violence est donc bien polymorphe et à comprendre dans une approche globale des troubles de l'adolescence.

Mais peut-on " l'expliquer " ? L'épidémiologie, qui permet d'analyser et surtout de hiérarchiser les facteurs associés (certains facteurs s'avèrent plus importants que d'autres), montre que ces facteurs sont multiples, diversifiés et qu'aucun explique à lui seul l'apparition ou la chronicisation des conduites violentes. Cumulés, ils augmentent toutefois le risque de violences graves.

Parmi les facteurs de risque étudiés, les antécédents pathologiques des parents (dépression, alcoolisme, antécédents criminels) qui " expliquent " non les violences mineures, très répandues, mais les violences graves, comme les délits, la tentative de suicide, la maltraitance. Les enfants victimes de violences parentales, en particulier de violences maternelles, sont les plus à risques.

La mauvaise qualité des relations intra-familiales jouent un rôle prédominant, dont l'insatisfaction familiale, le manque d'entraide, d'intérêt et d'échanges émotionnels. La séparation des parents est, à climat familial et scolarité égale, peu liée aux conduites violentes. Plus inattendu est le fait que la qualité de la scolarité joue aussi. La sévérité excessive des enseignants, l'exclusion scolaire, le redoublement multiple et la victimisation sont autant de facteurs de risque. Chacun de ces facteurs a un effet propre sur la violence (TS et surtout conduites violentes), et ce à âge, sexe et facteurs sociaux égaux par ailleurs.

Les facteurs sociaux, par contre, jouent un rôle plus faible (mais significatif) dans l'émergence des violences, car les jeunes violents, dont certains ont commis des actes graves (les "sex offenders", les suicidants), ne se caractérisent pas principalement par leur statut social même s'il existe un effet (modéré) de l'origine ethnique et du lieu d'habitat.

Quelques principes d'action

Un effort particulier devrait porter sur la prévention. Prévention de toute forme de violence, qu'il s'agisse de la violence agie, subie ou sur soi. Prévention des situations à risque, au niveau familial (comme la maltraitance) ou social (comme l'exclusion). Afficher cette approche globale est un moyen de reconnaître la complexité du problème et donc de prendre en compte la réalité.

Prévenir la répétition des micro-violences est probablement une des meilleures protections contre les conduites violentes les plus graves. Cette prévention concerne alors autant les acteurs que les victimes, en n'oubliant pas qu'on peut être victime de soi-même, en cas d'automutilation ou de tentative de suicide, par exemple.

Toute action devrait avoir un double objectif : 1 - identifier et punir les acteurs de violence (avec, bien sûr, un souci de proportionnalité et d'équité, non d'humiliation), et ce quels que soient l'âge, le sexe et l'appartenance sociale ; 2 - reconnaître et protéger des victimes de violence, et ce quels que soient leur sexe, leur âge et leur appartenance sociale. En sachant que les acteurs sont aussi souvent des victimes et que les victimes peuvent devenir des acteurs.

Les actions devraient en priorité concerner le milieu naturel du jeune et permettre à ceux qui ont en charge l'éducation des jeunes (parents, enseignants, animateurs, police de proximité, etc) d'augmenter leurs compétences à reconnaître et à intervenir sur les micro-violences (agies et subies) ainsi que sur les situations de souffrance qui peuvent les accompagner (pour les victimes comme pour les acteurs). Et ce de façon cohérente tout au long du processus de maturation (enfance, adolescence).

La stratégie de prévention adoptée devrait résulter d'une volonté commune de l'ensemble des partenaires en cause, afin de rendre les actions cohérentes et acceptables par tous. Dont les jeunes, souvent oubliés.

Comme l'efficacité des actions n'est pas préétablie, il convient d'adopter une attitude évaluative dans la matière. Promouvoir les initiatives basées sur les principes cités plus haut, suivre leur mise en place et proposer leur évaluation sont

des préalables indispensables à toute action de Santé Publique. Les violences des jeunes, malgré l'acuité du problème, ne devraient pas échapper à cette règle.

Marie CHOQUET

Voir " *Souffrances et violences à l'adolescence* ". Patrick Baudry, Catherine Blaya, Marie Choquet, Eric Debarbieux, Xavier Pommereau. ESF, Paris, 2000.

" Etat modeste, état moderne "
MICHEL CROZIER

" L'Etat français et le système politico-administratif tout entier sont des institutions mégalomanes qui s'illusionnent sur leur capacité d'agir. Leurs dirigeants se bercent de formules, de déclarations et d'exhortations, ils célèbrent le développement avec des cocoricos sonores, mais, généralement, ils ne font qu'en troubler la réalisation par leurs interventions intempestives. Nous avons besoin au contraire d'un Etat modeste, soucieux d'investir dans le long terme, au service d'une société qu'il écoute... ".

Violence et incivilités à l'école

par Eric DEBARBIEUX

Il faut cerner le problème. L'opinion émise à juste titre, ne se rend pas compte de l'importance, relative, du problème. Cette attitude permettra de bien cerner les causes et d'y apporter de vrais remèdes.

S'il est un sujet qui a défrayé la chronique scolaire et sociale dans les dix dernières années, c'est bien celui de " la violence à l'école ". Il est devenu un passage obligé pour tous les ministres français de l'éducation nationale et il fait désormais l'objet de vastes programmes en Europe et ailleurs. En fait, la violence scolaire est devenue un élément préoccupant dans la vie des établissements scolaires au milieu des années soixante-dix, et dès cette époque des rapports de l'Inspection générale montrent que nombre d'établissements sont touchés par le racket, les vols, les agressions et les dégradations. Cependant il faudra attendre les années quatre-vingt dix pour que " la violence à l'école " devienne un thème d'inquiétude majeur. C'est en effet suite à une intense campagne de presse que sont mises en place les premières politiques publiques d'envergure, qu'un appel d'offre est émis en direction de la communauté scientifique et que les institutions tentent de quantifier le phénomène (le premier recueil des délits commis en milieu scolaire date de 1993-1994). On pourrait alors craindre que cette " découverte " de la violence à l'école soit une bulle médiatique, et qu'elle s'alimente d'un " fantasme d'insécurité " grossissant la réalité. Si cela est en partie vrai, on doit plutôt voir dans le relatif silence antérieur sur la violence scolaire la conséquence de plusieurs ordres de raisons :

- La violence à l'école est pendant longtemps restée un tabou, prisonnière d'une représentation qui empêchait les victimes de témoigner
- Elle était confondue avec les violences urbaines en général, empêchant ainsi une analyse des causes internes à l'organisation scolaire et aux dynamiques d'établissement (l'idée de la "forteresse assiégée" assigne toutes les

causes de la violence à l'extérieur de ceux-ci)

- L'idée même d'un fantasme d'insécurité manipulé par les partis xénophobes ou la presse à sensation a longtemps empêché la recherche de se pencher sur un sujet "sale", considéré comme dangereux politiquement.
- Surtout, cette analyse en terme de fantasme s'appuyait sur la seule violence extrême, empêchant la prise en compte de la réalité quotidienne et des petites violences répétitives.

La recherche récente prend le contre-pied de la plupart de ces représentations: elle tient compte des victimes, tant au niveau des faits les plus durs qu'au niveau des microviolences, elle ne conçoit pas la violence comme une crise irruptive, passagère et imprévisible. Enfin si elle admet généralement l'importance des causes macrosociales et extérieures à l'école, elle va également chercher au sein des établissements et des classes d'autres faisceaux de causes sur lesquelles peut ensuite porter l'action.

L'importance des microviolences

Un des problèmes les plus débattus est celui du "chiffre noir" de la violence scolaire, c'est-à-dire du décalage entre la violence enregistrée par les différentes institutions et la violence réelle. La modestie du nombre des infractions enregistrées par la police ou la justice est déconcertante. Par exemple, en 1994, grande avait été la surprise de la Direction Centrale de la Sécurité Publique, qui s'attendait à un nombre important d'agressions commises à l'encontre des établissements, des professeurs ou de leurs élèves. Pourtant "*les chiffres recueillis semblaient en réalité relativement modérés*". Un calcul simple montrait ainsi que le risque de victimation pour les élèves était très faible : 1999 faits recensés en 1993 pour 14 millions d'élèves et étudiants, soit un rapport de 0,014%, et pour les personnels 4674 faits pour 1.108.000 personnes soit un rapport de 0,4%, chiffre d'ailleurs grossi car il comportait les dommages contre les locaux et les institutions (dont le vol de matériel). Cela est faible, comparé au rapport du total des crimes et délits constatés (hors école) au total de la population française le risque de victimation est, toute criminalité confondue, de 6,5% environ (3.700.000 délits pour environ 57 millions de Français).

La meilleure solution pour mieux connaître la violence réelle et faire baisser le chiffre noir est l'enquête de victimation, qui demande aux acteurs eux-mêmes quelle(s) violence(s) ils ont éventuellement subie. De telles enquêtes ont été tentées au niveau national par notre équipe. Ainsi nos enquêtes révèlent 9% d'élèves rackettés en 1996. Le suivi mis en place sur plusieurs années (1994-1999), auprès de plus de 25.000 élèves et de leurs enseignants permet

de se faire une idée plus précise de l'évolution récente du phénomène. Le nombre d'élèves victimes de la violence (racket, vol, racisme, bagarres excessives) ne semble pas avoir évolué (entre 6 et 9% selon les établissements), mais ce qui a évolué est la dureté des agressions, plus souvent commises en groupe, et plus brutales. En même temps le nombre d'agressions contre les enseignants et les locaux scolaires a fortement augmenté dans les établissements "sensibles", montrant que la violence scolaire prend de plus en plus fréquemment les formes de la "délinquance d'exclusion", c'est-à-dire d'une délinquance construite en termes amis-ennemis, eux-nous, tournée contre les institutions ou leurs représentants ou contre d'autres jeunes considérés comme des symboles des "Autres".

Mais les enquêtes de victimation ne livrent pas qu'une vision de la délinquance à l'école. Elles montrent surtout que ce qui est le plus souvent décrit par les acteurs en souffrance n'est pas tant de l'ordre de l'infraction caractérisé que du "climat", gâché par un grand nombre de petits manquements à l'ordre, ou encore par des microagressions répétées qui sont traumatisantes par cette répétition. Le débat a été, et reste vif en France sur l'inclusion dans l'étude de la violence des petites violences. Il est évident que l'on ne peut mettre au même niveau un crime et une incivilité, mais ce n'est pas une raison pour négliger les conséquences de la multiplicité des petites agressions et il semble bien plutôt y avoir une continuité entre les deux. Bien des auteurs notent l'importance de cette répétitivité tant sur le plan psychologique que social. Deux notions sont primordiales : le school bullying et l'incivilité. Elles représentent l'état le plus avancé de la réflexion sur la question et ont des conséquences stratégiques essentielles.

La locution *school Bullying*, pourrait être traduite par l'idée de brimades répétées entre élèves. C'est un concept prégnant dans la lutte contre la violence en milieu scolaire en Europe du Nord. C'est le Danois Dan Olweus qui a mené la première recherche à long terme sur le sujet dans des écoles norvégiennes auprès d'un échantillon de 140.000 jeunes de 8 à 16 ans et a ensuite élaboré un programme de prévention et d'intervention aujourd'hui largement utilisé dans de nombreux pays européens. L'importance donnée à ce phénomène est due aux conséquences psychologiques graves qu'il peut entraîner. En effet, ces conséquences peuvent varier du décrochage scolaire et expliquer des problèmes d'absentéisme importants à la perte de confiance en soi entraînant parfois des conduites auto-violentes telles que le suicide de la victime (un élève harcelé présente quatre fois plus de risques de faire une tentative de suicide à l'adolescence).

La notion d'incivilité est le pendant sociologique et criminologique du *school bullying*. Si les crimes de sang ont massivement régressé depuis deux siècles, les statistiques criminelles montrent depuis près de trente ans, que l'augmentation de la petite délinquance est une tendance lourde de la société française. Les incivilités sont d'abord cette petite délinquance, et comme telle elles sont souvent pénalisables, qualifiables. Or une grande partie des faits de petite délinquance n'aboutissent pas à élucidation, ni même à signalement, non par incurie policière, mais parce que la délinquance a structurellement changé, étant devenue une délinquance de masse. Les victimes de ces petits délits ou infractions en retirent une impression globale de désordre, de violence dans un monde mal régulé. L'insécurité est liée à l'accumulation des microvictimations, qui ne peuvent être traitées par les pouvoirs publics. De plus, ces faits ne sont pas forcément pénalisables, mais, même sous leurs formes les plus anodines, ils sont intolérables par le sentiment de non respect qu'ils induisent chez celui qui en souffre. L'incivilité n'est pas à utiliser pour méjuger de l'importance de l'insécurité ressentie, au contraire. Tout pousse à prendre l'incivilité au sérieux, en considérant qu'il n'y a pas de solution de continuité entre celle-ci et l'infraction, et ce qui se révèle est une forte dégradation du climat de certains établissements, qui les place à la frontière entre l'incivilité et le délit. Les incivilités sont un des facteurs explicatifs essentiels du " climat des établissements ". L'incivilité permet de penser les toutes petites violences, qui, se cumulant, rendent inhabitable le monde des hommes.

L'incivilité ne doit donc pas servir à minimiser la violence et la délinquance. Cependant, elle ne doit pas non plus servir à la surestimer en la généralisant, ou à confondre toute remise en cause de l'ordre avec un désordre intolérable, menant à terme vers le crime ou le délit. La dégradation du climat n'est ni générale, ni forcément dramatique, les élèves ayant encore, quoi qu'il en soit, une confiance massive en l'école. L'usage excessif de la notion d'incivilité risque d'entraîner une surqualification des désordres scolaires, tout en s'accroissant vers un culturalisme xénophobe. L'incivilité qui se révèle à l'école ne doit pas se penser sous la forme d'un affrontement " barbares " - " civilisés " : l'incivilité n'est pas la non-civilisation, ni simplement la " mauvaise éducation ". Il y a bien plutôt échange et opposition de valeurs, de sentiments d'appartenances diverses. L'incivilité pourrait bien exprimer d'abord un amour déçu pour une école qui ne peut tenir les promesses égalitaires d'insertion.

En résumé, il semble possible de faire une synthèse entre *school bullying* et incivilités, à travers la notion de "microviolences". La carrière de victime, comme la carrière délinquante se construit précocement à travers les petites

agressions non traitées, entraînant une dévalorisation profonde chez celui qui en souffre et un sentiment d'impunité dangereux chez l'agresseur. Ceci implique que quelle que soit les solutions répressives contre la délinquance, à l'école ou ailleurs, ces solutions sont par essence inefficaces : c'est dans la prévention au quotidien, et dans le lien avec la communauté que l'on peut faire face à la violence.

Une violence complexe

La certitude d'une décadence de l'autorité est un stéréotype unanimement partagé. Si l'on en croit un sondage récent l'opinion publique rend responsable des violences scolaires une mauvaise éducation familiale. La recherche contemporaine sur les élèves ayant des difficultés de comportement à l'école oblige cependant à nuancer grandement le pronostic associant difficultés familiales - et particulièrement monoparentalité - et violence, d'autres variables pouvant jouer comme " variable cachée ".

Tout d'abord, les recherches suggèrent de dépasser le niveau d'étude où on se centrait sur un événement de vie ou un stresser comme le divorce pour étudier les multiples stressers et les combinaisons de facteurs impliqués dans le développement des risques de comportement. Bref, la présence d'un seul facteur de risque ne semble pas augmenter la probabilité de problèmes ultérieurs ". S'il est ainsi avéré dans certaines recherches que les familles monoparentales ont significativement plus de risques de voir développer chez leurs enfants des troubles du comportement, cette situation n'est absolument pas prédictive de ces troubles si elle n'est pas combinée avec d'autres facteurs, en particulier d'ordre économiques et seul le cumul de ces facteurs devient un véritable risque. Encore ne faut-il pas y voir une fatalité sociale puisque d'autres études prouvent que bien des parents gardent une relation harmonieuse avec leurs enfants, malgré les stressers de l'environnement familial, comme le chômage.

Le facteur " qualité de la relation conjugale " est certes important, puisque d'après une revue de recherche, elle expliquerait 10% à 20% de l'adaptation ou l'inadaptation de l'enfant... ce qui signifie aussi que 80 à 90% des facteurs sont à rechercher hors de cette relation. Seule une analyse contextuelle peut rendre suffisamment compte des difficultés vécues, les difficultés familiales n'étant qu'une des variables possibles. C'est aussi une des conclusions des nombreuses études que nous avons menées ces dernières années : les facteurs internes liés à l'organisation des établissements scolaires sont des variables importantes quant aux atteintes délinquantes dans ces établissements. Ainsi les conflits dans les équipes adultes nous sont apparus largement explicatifs

d'effets-établissements négatifs, et à l'inverse la mobilisation d'autres équipes nous semble capable d'expliquer des effets-établissements largement positifs. L'approche par les " facteurs de risque ", si elle présente un réel intérêt dans l'analyse de la violence scolaire conduit à une vision qui loin d'être déterministe doit faire la part entre variables personnelles et familiales, variables structurelles et contextuelles. L'étude causale montre donc que les acteurs ne sont pas impuissants et que la mobilisation collective à l'intérieur des établissements comme au niveau partenarial et communautaire sont des directions réalistes pour faire face à un phénomène qui ne relève pas d'un déterminisme par handicap "socio-violent".

Notre évaluation récente du plan interministériel de lutte contre la violence scolaire montre que les établissements populaires dérivent parfois vers une violence plus forte, et particulièrement vers une délinquance dite d'exclusion, le "conflit des civilités" et la violence antiscolaire peuvent s'y développer plus fréquemment. Mais cette évaluation montre aussi l'importance des effets d'établissement et des effets de zone. La stabilité des équipes enseignantes et un effectif plus restreint jouent un grand rôle. Ainsi, cette enquête révèle une diminution du phénomène dans le Sud de la France, là où les équipes sont les plus stables et au contraire une aggravation en banlieue parisienne, lorsque le *turn over* des adultes atteint parfois les 80%, d'où l'impossibilité à construire une "culture d'établissement" sans laquelle rien n'est possible. Les politiques publiques qui tentent de stabiliser les personnels nous semblent donc aller dans le bon sens : celui d'une école plus proche des populations concernées, sans quoi rien n'est possible.

Eric DEBARBIEUX

Le risque social ou les vertus d'une thérapie prédictive

par Philippe GARABIOL

Le vieillissement de la population remet en cause le système de sécurité sociale, tant pour les retraites que pour les soins aux malades. On sortira de la sclérose du système en incitant les politiques à prendre des mesures simples ; même si au départ elles ne sont pas populaires.

Le droit à la retraite, le droit à la santé, le droit à la protection en cas de détresse et le droit d'élever une famille dans de bonnes conditions ont constitué, en réaction à la misère sociale des années 1930, des mythes fondateurs pour une République renaissante sous les débris du régime de Vichy. Le préambule de la constitution de 1946 précise cet engagement de la République dans ces dixièmes et onzièmes articles : " La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. "

Le MRP fut à l'origine de ce principe de solidarité qui fut le ciment du consensus social qui a accompagné la croissance des " trente glorieuses ". Or, le choc démographique, les incertitudes sur la croissance future et l'incapacité des gouvernements à affronter les nécessaires réformes conduisent à un diagnostic pessimiste sur l'avenir du système de solidarité nationale, en particulier sur l'avenir du système de retraites. La solution ne peut passer que par une nouvelle donne sociale, ce qui implique l'émergence d'un nouveau consensus politique.

Les chiffres indiquent clairement la nature de la maladie : le vieillissement de la population annonce la sclérose du système

L'évolution démographique prévisible ne laisse guère de doute sur la réalité du choc démographique qui attend la société française dans un avenir de plus en plus proche en raison d'une part de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nées pendant la période du baby-boom (1945-1965) et en raison, d'autre part, de la croissance de l'espérance de vie (gain prévisible de sept ans entre 2000 et 2040). La proportion des personnes âgées de plus de soixante ans passerait ainsi de 20% de la population totale en 1995 à 33% en 2040 selon les prévisions démographiques de l'INSEE sous le postulat d'un taux de fécondité maintenu à 1,8 enfant par femme.

Ce choc démographique a évidemment un impact lourd sur l'évolution du système des retraites : en 1960, celui qui obtenait la liquidation de sa pension avait, le plus souvent, 65 ans avec une espérance de vie de 12,5 ans pour les hommes et de 15,5 ans pour les femmes. Aujourd'hui, si les hommes faisaient toujours valoir à 65 ans leurs droits à pension, ils pourraient escompter percevoir cette dernière en moyenne pendant 16 ans, les femmes un peu plus de 20 ans. Ainsi, à trente ans d'intervalle, si la législation était restée inchangée, le seul calendrier de la mortalité aurait allongé de 25% et 28%, respectivement, l'horizon temporel des hommes et des femmes prenant leur retraite.

Dans les conditions anticipées par les projections de l'INSEE et si l'âge de la retraite reste inchangé, la durée de perception de celle-ci s'accroîtrait de près de 38% pour les hommes et de plus de 31% pour les femmes de 1990 à 2050. Sur la même période, le flux annuel de nouveaux retraités (les personnes atteignant leur soixantième anniversaire), égal à 550 000 - 600 000 jusqu'en 2005, devrait ensuite s'élever brutalement, en relation avec l'arrivée des premières générations du "baby-boom", au niveau 800 000 (soit une croissance de quelque 40%), pour se stabiliser, à partir de 2030, aux environ de 750 000.

Quant à la proportion de personnes titulaires de pensions complètes pour avoir cotisé le nombre d'années requis, elle devrait, elle aussi, augmenter, du fait de la participation accrue des femmes au monde du travail. Parce qu'elles sont de plus en plus nombreuses à abonder le système, en acquittant des cotisations, les femmes seront logiquement plus nombreuses à tirer des traites sur lui.

En outre, la baisse de l'âge de fin d'activité s'est accompagnée parallèlement d'une insertion plus tardive dans la vie active : en 1981, l'âge moyen

d'entrée dans la vie active était de 19 ans et celui de la fin d'activité était de 61,9 ans alors qu'en 1997, il était respectivement de 21,7 ans et de 58,9 ans. La période d'activité coïncide ainsi de plus en plus avec la tranche d'âge 20-59 ans. Or, le ratio de dépendance + de 60 ans/ 20-59 ans apparaît de plus en plus inquiétant : de 0,39 actuellement, il devrait passer à 0,45 en 2010, puis 0,51 en 2015, 0,56 en 2020 et 0,66 en 2030.

Il va sans dire que l'ensemble des régimes de retraite devront faire face à des tensions certaines entre cotisants et retraités, ce que met en évidence le tableau ci-dessous :

Evolution projetée des taux de cotisation vieillesse apparents

(France 2000-2040, hypothèse taux de fécondité 1,8 enfant par femme) :
Montant des retraites dans le PIB

		Chômage à 6%	Chômage à 6%	Chômage à 9%	Chômage à 9%
	2000	2015	2040	2015	2040
Montant des retraites dans le PIB					
Indexation sur les prix	12,0	12,4	16,1	13,4	17,4
Indexation sur le salaire net	12,0	14,1	19,9	14,4	20,1
Cotisations sociales vieillesse					
Indexation sur les prix	19,2	20,0	25,9	21,6	28,0
Indexation sur le salaire net	19,2	22,7	31,9	23,2	32,4

L'évolution démographique met à mal le système des retraites tel qu'il est apparu en 1945, mais il impose aussi de profondes modifications à l'ensemble de la sécurité sociale. En effet, la branche maladie connaît certes une situation en nette amélioration depuis quelques années, mais cette amélioration ne saurait être qu'éphémère : le vieillissement de la population signifie par la force des choses une augmentation de la demande de soins et principalement de soins lourds afin que se manifeste le moins possible sur les nouveaux seniors l'outrage des ans. En même temps, malgré les progrès de la médecine,

le risque de dépendance ne peut que s'accroître alors qu'il touche déjà sept cent mille personnes. En ce sens ce risque a toute chance de se substituer au risque accident de travail dans l'éventail des craintes de la société française.

L'insuffisance adaptation des politiques publiques laisse en suspens la maladie

Michel Rocard fut un précurseur et il mérite un hommage tant pour sa persévérance que pour la méthode employée. Le livre blanc sur les retraites puis la réforme du régime de retraite des salariés du secteur privé ont été de francs succès. La durée de cotisation a été augmentée de façon progressive passant de 37,5 année à 40 ans, le salaire moyen qui sert de base au calcul du taux de réversion se fonde désormais sur les vingt-cinq meilleures années et non plus sur les dix dernières années et surtout la réforme a permis d'indexer les pensions de retraite non plus sur l'évolution du salaire moyen catégoriel mais sur l'indice des prix à la consommation.

Ces réformes ont signifié pour les salariés du secteur privé l'acceptation non seulement d'une baisse du montant de leur retraite mais encore la diminution graduelle de leur pouvoir d'achat en tant que retraité. En effet, si l'on estime que le pouvoir d'achat des salariés pourrait s'accroître en moyenne d'un point de plus que l'indice des prix à la consommation, cela signifierait que le retraité se retrouverait à la fin de sa vie avec un pouvoir d'achat en régression de 25% par rapport au montant de sa retraite initiale.

Or, cette réforme profonde qui aurait pu permettre un aggiornamento social historique est malheureusement restée sans suite. Il aurait de toute évidence été nécessaire d'étendre cette réforme aux salariés du secteur salarié et de la fonction publique. De la même façon, il paraissait indispensable d'autoriser les salariés du secteur privé à avoir accès à des fonds de pension (ce qui demeure un privilège réservé aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des mutuelles via le PREFON et le CREF¹) afin d'atténuer les effets induits par la réforme de 1993. Ces mesures se situaient dans la logique du plan Juppé (ordonnances Juppé et loi Thomas). Mal préparées dans l'opinion publique, elles n'ont pas connu de suite.

Quant au financement de la sécurité sociale, les ordonnances Juppé ont permis d'améliorer nettement la situation. Le tableau suivant en fournit la preuve.

¹ PREFON (Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique " PREvoyanceFontionnaires ") – CREF (Caisse de retraite de la fonction publique dépendant de la mutuelle retraite de la fonction publique).

Solde financier du régime général (en milliards de francs)

	1997	1998	1999	2000	2001 (prévision)
Maladie	- 14,4	-15,9	-8,9	-6,1	-5,0
Accidents du travail	0,3	1,5	1,1,	2,4	2,5
Vieillesse	-5,2	-0,2	3,7	1,0	3,8
Famille	-14,5	-1,6	4,8	7,9	8,5
Régime général	33,8	16,2	0,7	5,2	9,8

Néanmoins, le processus demeure inachevé : alors que l'intervention des représentants de la Nation dans le financement de la sécurité sociale devait permettre d'orienter et de maîtriser les dépenses de santé, l'article premier du projet de loi de finances de la sécurité sociale qui détermine les priorités de santé demeure toujours voté en dernier lieu à l'Assemblée Nationale. Cela signifie que les priorités de santé s'adaptent aux dépenses votées et non le contraire, ce qui est quelque peu paradoxal et représente un manque de transparence civique. De plus, la loi de finances de la sécurité sociale ne permet qu'une maîtrise toute relative des dépenses de santé puisque l'ONDAM² pourtant réévalué chaque année à partir des dépenses de l'année précédente est tout aussi régulièrement dépassé en cours d'année d'exécution budgétaire. Ainsi, y a-t-il fort à parier que l'ONDAM sera dépassé de 4% à 6% en 2001. La rationalisation du système de soins demeure le vaisseau fantôme des politiques publiques.

Le seul succès notable en matière de politique de protection sociale provient de la branche accidents du travail. La volonté des entreprises et l'accroissement des normes de sécurité sous l'impulsion des politiques nationales et de l'Union européenne ont réduit les accidents du travail à un stade jamais atteint jusqu'alors.

En revanche, le solde positif de la branche famille représente surtout la contrepartie d'une politique familiale dont le dynamisme reste pour le moins limité.

Surtout, le risque dépendance des personnes âgées commence à peine à être pris en compte alors même qu'il représente le grand risque social de demain.

² ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie).

La thérapie existe et représente une condition sine qua non de la croissance future

Quand le mal peut être reconnu de façon prédictive, mieux vaut affronter la maladie dès son origine : le remède n'en sera que plus doux. Le manque de courage se traduit in fine par des remèdes aussi prévisibles que douloureux. C'est ce qu'écrivait déjà Platon dans le *Phédon* où Socrate compare les vertus respectives du médecin et du cuisinier, où l'un et l'autre s'intéressent au corps mais l'un pour le guérir et l'autre pour satisfaire ses appétits les plus vils. De même, nous eûmes le rapport Charpin et le rapport Teulade. Le gouvernement Jospin préféra écouter les sirènes du repos et de l'attentisme. Il est vrai que cet attentisme est aussi le fruit d'une cohabitation qui mène la puissance publique à l'impuissance. Or, le temps de l'expectative est terminé : il est désormais urgent d'agir.

L'effort exigé pour préserver le système de retraite doit d'abord se fonder sur une réflexion sur la croissance. Elle seule permet de mesurer l'effort à consentir et de légitimer cet effort. Or, si le rapport Teulade a réintroduit l'idée de la croissance comme principale variable d'ajustement, ce fut ensuite pour user de la croissance comme prétexte à l'inaction. La croissance retrouvée dans un nouveau cycle Kondratiev ressemblait fort à la manne offerte par le ciel divin aux Hébreux. Elle relève du *deus ex machina*, du miracle biblique, de l'happy end hollywoodien. Or, la croissance se mérite. *La question des retraites ne sera pas résolue par la croissance ; c'est la résolution de la question des retraites qui doit favoriser la croissance.*

En effet, l'incertitude sur l'avenir des retraites ne peut que freiner les agents économiques dans leurs anticipations et la complexité du système actuel conduit à réduire la mobilité du facteur travail. L'objectif de la réforme des retraites doit ainsi intégrer une dimension moins financière et plus économique. Elle doit représenter un nouveau facteur de croissance. De la même manière, la politique familiale qui représente la seconde variable d'ajustement doit s'inscrire dans une perspective de croissance de l'emploi.

Par conséquent, la réforme du système des retraites peut se fonder sur le postulat de la capacité pour l'Union européenne de retrouver une croissance structurelle forte, au-delà du ralentissement conjoncturel actuel, en raison de la concomitance entre la mise en place de l'euro, l'entrée dans une phase de maturité de la révolution high-tech et l'élargissement du marché européen à des pays dont le potentiel de croissance est considérable. Toutefois, la France ne pourra profiter de ces opportunités que si le facteur travail est en mesure

de répondre aux exigences de la demande internationale et européenne. Cependant, en raison des effets d'hystérésis et du haut niveau de chômage structurel, il sera sans doute nécessaire de faire appel à la main-d'oeuvre expérimentée. L'allongement de la durée du travail et par conséquent de cotisation représente ainsi un impératif non seulement en termes d'équilibre financier mais aussi en termes de croissance économique.

De la même manière, étendre aux salariés du secteur public et des fonctions publiques la réforme de 1993 n'est pas simplement indispensable pour des raisons d'équité évidente dans la répartition du fardeau financier et de diminution des charges de l'Etat et des prélèvements fiscaux mais représente aussi un élément incontournable d'une politique de l'emploi dynamique. En effet, la multiplication des régimes de retraite (à côté du régime général, il existe cent trente deux régimes spéciaux et dix-huit régimes de non-salariés avec chacun des règles propres) et la césure qui existe désormais entre salariés du secteur privé et salariés du secteur public et de la fonction publique constituent un frein à la mobilité des salariés et donc un frein à la mobilité sociale. Il est absolument nécessaire d'uniformiser les règles de retraite pour faciliter la mobilité spatiale et professionnelle, ce qui représente dans un univers mondialisé un avantage comparatif indéniable.

La mondialisation imprime aussi sa marque au parcours individuel : la trajectoire professionnelle devrait de plus en plus s'asseoir sur une trajectoire fonctionnelle et être moins liée à un statut ou à un corps. Les contrats à durée déterminée de cinq ans que prévoyait le rapport intitulé *Le travail dans vingt ans* sous la direction de Jean Boissonnat et dont un prototype est apparu avec les contrats " emploi-jeune " devrait représenter une certaine norme de contrats dans la prochaine décennie. Cette solution devrait permettre dans un pays où il est très difficile d'entrer dans le monde du travail (avec en contrepartie des licenciements tout aussi difficiles) d'offrir la souplesse nécessaire pour diminuer le chômage structurel. Cependant, cette solution n'est envisageable que s'il est possible de passer de la sphère privée à la sphère publique sans entrave. La réforme des retraites peut favoriser la diminution du taux de chômage et donc les charges de l'Etat et des entreprises et ainsi aider à construire la croissance.

Il aurait été possible et il est encore possible de pratiquer cette réforme dans la sphère publique en contrepartie de la mise en place des trente-cinq heures dans les fonctions publiques : travailler moins quotidiennement et plus tout au long d'une vie. La réforme exige aussi d'intégrer le montant des primes dans le calcul du montant des retraites, dans la mesure où la référen-

ce au salaire des six derniers mois devient insoutenable. Toutefois, une telle réforme n'est acceptable que si les différences de primes entre ministères sont supprimées, ce qui devrait faciliter par ailleurs la mobilité professionnelle à l'intérieur de l'administration.

Les fonds de pension représentent le complément indispensable pour diminuer les effets négatifs pour les retraités induits par la préservation du système de répartition tempérée par une répartition de la charge plus favorable aux actifs qu'aux inactifs. Il est d'ailleurs possible de supposer que l'allocation des ressources sera meilleure venant d'acteurs individuels que de l'Etat. En ce sens, un fonds de pension administré par les services de l'Etat et alimenté par le FOREC³ représente le type même de la fausse bonne idée.

La politique familiale qui représente l'autre variable d'ajustement doit être plus active : elle doit s'orienter vers un renouvellement des générations tout en favorisant l'emploi et ne pas être simplement la matrice d'une énième prestation à caractère social. L'objectif doit être de permettre de cumuler les emplois et de cumuler en même temps les enfants. En ce sens, les emplois familiaux sont à privilégier. Le rétablissement de l'AGED⁴ dans son intégralité représente une mesure indispensable.

Quant au financement de la sécurité sociale, la maîtrise des dépenses de santé passe par une rationalisation de l'offre de soins, ce qui exige la mise en place de réseaux de soins tant dans l'univers hospitalier que dans la médecine de ville. Elle exige aussi la mise en place de priorités de santé clairement affichées (dont la couverture du risque dépendance), ce qui signifie un véritable débat parlementaire à ce sujet. C'est ainsi et uniquement ainsi que les charges de l'Etat qui pénalisent tant les acteurs économiques n'auront plus tendance à croître

Philippe GARABIOL

¹ FOREC (Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales).

² AGED (Allocation de garde d'enfant à domicile)

Environnement, industrie, sécurité, défense... dramatiques convergences

par Jacques BREGEON

Nous pensions que la société industrielle est vulnérable, nous le savons aujourd'hui d'expérience. Il est urgent de mettre en place, quel qu'en soit le coût apparent, les parades à ces dangers. Le 21 septembre à Toulouse a montré que la question était sérieuse

Les événements récents, celui de l'attentat suicidaire de New York et celui de l'accident de Toulouse, un temps suspect d'avoir été lui aussi un acte terroriste, éclairent de façon tragique la formidable vulnérabilité de notre société industrielle.

Jusqu'alors ces deux aspects de notre vulnérabilité étaient traités de façon distincte. La convergence entre la sécurité du pays et la prévention des accidents technologiques majeurs apparaît aujourd'hui flagrante. Et ce n'est pas un facteur d'optimisme.

Auparavant, les hypothèses d'agressions terroristes relevaient d'analyses s'appuyant sur les manifestations "traditionnelles" de ce terrorisme, qui a déjà durement frappé notre pays. On se souvient des vagues d'attentats meurtriers touchant d'innocentes victimes en pleine rue. S'ils ont pu causer de réels traumatismes à la société, les conséquences ont cependant été surmontées.

Vulnérabilité de la société industrielle

En ce qui concerne les risques de catastrophes industrielles, ils étaient jusqu'à présent cantonnés au registre des analyses probabilistes : les arbres de défaillance des systèmes industriels aboutissant à des probabilités d'occurrence infimes étaient là pour rassurer et, quand survenait une explosion ou un incendie, ce n'était que l'illustration de l'impossibilité matérielle du risque zéro.

Ce 11 septembre 2001, nous sommes entrés dans un nouvel âge. Démonstration est faite de la formidable vulnérabilité de notre société indus-

trielle ; il n'est plus possible de la dissimuler, ni de nous la cacher. Le risque est considérable de voir le terrorisme s'emparer du levier technologique pour porter atteinte à cette société occidentale, bien souvent jugée arrogante et méprisée pour son matérialisme. Déjà, face au risque purement accidentel nous pouvions avoir quelques doutes sur la sûreté de nos dispositifs de prévention et de protection.

Une législation intellectuellement satisfaisante, reprise d'ailleurs au niveau européen a même pu permettre à la France de se poser en modèle. Avec la loi de 1976 sur les installations classées n'était-elle pas en avance vis-à-vis de ses partenaires européens ? La directive Seveso de 1982 n'était qu'une confirmation de cette approche et la France était plutôt parmi les bons élèves. En revanche, la révision récente de cette directive (Seveso II), qui en étend la portée, semble plus difficile à digérer par notre pays ; la France a d'ailleurs été épinglée par la Commission européenne pour son retard dans l'application de Seveso II.

L'Etat serait-il insouciant ? Malgré quelques catastrophes notables comme celle de Feyzin, les moyens mis en œuvre par l'Administration pour assurer le contrôle de la sécurité des installations dangereuses n'ont jamais atteint le niveau nécessaire, faute sans doute d'accident technologique suffisamment "majeur". Mais l'Administration est-elle seule concernée ?

La sécurité du parc industriel, dont chacun admettra la nécessité, repose sans doute sur des dispositions réglementaires et le contrôle de leur application ; et c'est bien là une responsabilité de l'Etat. Cependant, les industriels eux-mêmes ne sont-ils pas les meilleurs experts de leurs propres risques ? Les assureurs ne sont-ils pas des partenaires objectifs de la gestion du risque et ne déploient-ils pas des compétences spécifiques en la matière ? Certains, parfois dominés par les impératifs de la concurrence, ne seraient-ils pas conduits à prendre en charge des risques les yeux fermés ?

Quant aux collectivités locales, partagées entre les enjeux de l'emploi, de la taxe professionnelle et le souci de préserver leur environnement et leur sécurité, ne font-elles pas quelques entorses aux bonnes règles de prudence d'un urbanisme raisonnable ?

Dans ce contexte, on perçoit que la responsabilité de la situation est très largement partagée. Est-il opportun de rechercher d'éventuels responsables, qui deviendraient vite d'utiles boucs émissaires ? Le temps n'est pas à la recherche de responsable - coupables, mais ce n'est pas une raison suffisante pour dédouaner ceux qui, constatant qu'aucun événement grave n'avait affecté directement

le pays, se sont satisfaits d'un statu quo globalement confortable.

L'impact de l'accident de Toulouse sera-t-il suffisant pour mobiliser les énergies et amener le pays - et non pas seulement l'Etat - à réagir et à mettre en place un dispositif de sécurité adapté face aux risques encourus ? Ce n'est pas sûr... Quelles que soient les conséquences humaines et économiques d'un tel accident, il n'est pas certain qu'un événement de cette nature sera, à lui seul, à même de provoquer la nécessaire révolution mentale que demande la refonte de notre politique de sécurité. C'est qu'en effet, l'accident de Toulouse entre, tout compte fait, dans la norme du concevable, voire du prévisible. Malgré son ampleur, il reste dans le cadre de ce que les esprits sont disposés à recevoir.

En revanche, ce que l'attentat du 11 septembre a révélé est bien plus terrifiant ; c'est aussi beaucoup plus traumatisant sur un plan psychologique. La population a subitement réalisé que de nombreux sites industriels, que certains grands barrages ou même que certains quartiers emblématiques sont autant de cibles pour le terrorisme. Le problème est lourd. Il s'agit, en effet, de reprendre de A à Z l'analyse de la sécurité du territoire et des populations. La préoccupation environnementale à travers la prévention des risques technologiques majeurs rejoint les préoccupations de défense et de sécurité de premier rang.

Le problème du terrorisme

Face à l'ampleur de la tâche ne sera-t-on pas tenté d'évacuer le problème ? On pourrait, en effet, se rassurer à bon compte. Ce sont les Américains qui ont été visés ; leurs visées impérialistes sont connues... Et, si les gouvernements ont été unanimes (ou presque) dans la condamnation de l'attentat, on sait bien que certaines populations n'ont pu dissimuler une satisfaction malsaine : "Tout compte fait, ces Américains arrogants n'ont que ce qu'ils méritent."

Quant en France, elle se pense trop respectée à travers le monde pour son combat pour les droits de l'Homme. Comment pourrait-elle être la cible d'agressions de ce type ? Qui oserait ?

Soyons réalistes. Les événements de New York ne sont pas forcément annonceurs d'agressions comparables pour notre pays, mais ils sont la démonstration qu'ils sont possibles. Et la France n'est aux yeux de certaines populations qu'un "petit Satan" aux ordres du Grand... Il serait inconséquent de ne pas prendre la menace au sérieux. Or, l'intégrisme qui conduit au terrorisme, est largement répandu ; la menace est insidieuse et diffuse. Il n'est plus possible de l'évacuer.

Alors, comment prendre en compte cette menace terroriste pesant sur nos sites sensibles ?

Sur le terrain, comme en témoigne de nombreux responsables, il n'est pas physiquement possible d'assurer une sécurité véritablement efficace pour la plupart des sites dangereux. Leur implantation et leur conception en des temps où la menace terroriste n'existait pas (ou n'était pas correctement perçue), font qu'une protection physique directe est matériellement impossible. Bien sûr, on peut toujours ceinturer les usines de barbelés et de caméras de détection, mais il faut être conscient du caractère très relatif d'une telle protection. Il suffit de se rappeler que les convois blindés des transporteurs de fonds sont attaqués au bazooka. De tels dispositifs doivent cependant être mis en place ou renforcés, mais ils ne suffisent pas.

D'autres dispositions sont à prendre ; elles sont de nature militaire.

Une défense rapprochée grâce à une DOT (Défense opérationnelle du territoire) révisée pourra contrer les vellétés de certains groupes agressifs. La protection anti-aérienne des grands sites industriels contre d'éventuelles attaques suicidaires, comme celle déployée autour de La Hague, n'est pas à écarter.

Au-delà de ces moyens, d'autres actions auront leur efficacité. Une Direction de la sûreté du territoire aux moyens humains renforcés travaillant en collaboration avec les DRIRE, chargées du contrôle des installations industrielles, pourra assurer une meilleure prévention des actions terroristes organisées. C'est là une forme de la guerre du renseignement, qui rejoint un autre théâtre d'opération, celui du financement occulte du terrorisme international. Et l'on sait que des dispositions concertées ont été prises. Toutes ces mesures permettront, peut-être, de saper les mouvements terroristes à leur base, mais il faut être conscient que le moyen de tuer le terrorisme à la racine, de l'éradiquer véritablement, demande une toute autre attitude de la part des pays occidentaux.

Responsabilité de l'Occident et des Etats

N'est-ce pas, en effet, leur arrogance que les populations déshéritées leur reprochent plus encore que le gaspillage éhonté des richesses du globe ?

Durant près de deux siècles le monde occidental s'est développé en puisant dans les ressources de pays pauvres, sans leur apporter de compensation équitable. De surcroît, dans une large mesure, il a contribué à la dégradation environnementale de la planète avec le seul souci de toujours améliorer son propre standing de vie, indifférent au sort des autres populations. Aujourd'hui, l'Occident a même l'incongruité d'exiger des pays en développement qu'ils partagent le fardeau de la lutte contre l'effet de serre ! On comprend que de telles

relations aient pu constituer un terreau idéal pour le développement d'idéologies intégristes s'appuyant aisément sur le contre-exemple donné par les pays occidentaux.

Est-il encore possible, souhaitons le, de renverser cette situation non pas par une simple augmentation de l'aide apportée aux PVD, mais bien par un nouveau modèle de développement plus équitable. Peut-on espérer que les pays développés sauront dominer leurs égoïsmes et apporter des réponses substantielles aptes à renverser le désastreux cours des choses ? Cela demandera du temps, mais la perspective est plausible ; c'est une question de volonté politique et la France peut jouer un rôle important. Ce sera l'occasion pour elle de rétablir son image quelque peu ternie.

En attendant cet hypothétique renversement, quelques dizaines de milliers de jeunes gens ont été endoctrinés et sont aujourd'hui prêts, sacrifiant leur vie, à porter des attaques sur des sites sensibles. Ils sont nombreux, organisés et parfois discrètement soutenus par certains Etats. La menace est insidieuse ; elle s'est propagée au sein même de notre société. Elle ne s'éteindra pas subitement, une fois pacifié l'Afghanistan ou le monde délivré d'un Ben Laden.

Il nous faut penser dans l'immédiat aux moyens de renforcer la sécurité des sites industriels dangereux et de leurs abords. Pourrait-on comme ont pu le souhaiter certains grands élus locaux et comme a pu l'indiquer le président de la République déplacer les usines à la campagne ? Tous les commentateurs s'accordent à reconnaître que la faute de cette désastreuse imbrication entre les villes et les sites dangereux n'incombe pas aux industriels, puisque la plupart de ces installations, souvent très anciennes, ont été implantées à l'origine à l'écart des villes. C'est bien une urbanisation non maîtrisée et insouciante, qui est la cause de cette dangereuse proximité.

Qui est donc responsable de cette situation ? L'Etat, sans doute, qui a été le principal maître d'œuvre des grands équipements urbains et qui a pu, avec l'aval des collectivités locales, délivrer imprudemment des permis de construire dans des secteurs où le simple bon sens aurait dû interdire de le faire. Mais la pression foncière a ses lois... Aujourd'hui, les collectivités locales se trouvent responsables d'un héritage qu'à l'heure de la décentralisation elles ne pouvaient qu'accepter, sans pouvoir brandir de quelconques réserves. Il leur faut aujourd'hui gérer une situation bien difficile... Il faut admettre que les enjeux locaux ne sont pas minces.

Rappelons les conséquences de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse :

Une trentaine de morts, autant de blessés graves, 2400 blessés, 25 000 logements sinistrés, 50 entreprises détruites, 400 autres sérieusement touchées, 7000 emplois mis en péril, 23 écoles, 12 lycées 8 collèges détruits ou inutilisables, une université paralysée, un hôpital psychiatrique et 3 grandes surfaces hors d'état ! Et encore ! Les conséquences sanitaires auraient pu être bien plus graves encore, si l'usine voisine de la SNPE avait relâché dans l'atmosphère le phosgène (gaz moutarde) ou les herbicides qu'elle fabrique. Les conséquences environnementales n'ont guère été évoquées ; la pollution de la Garonne ne pèse guère dans le total, même si l'on ne peut l'oublier.

Un tel bilan donne quelque idée de ce que pourraient être les conséquences d'une attaque délibérée portée au cœur de la population sur des installations industrielles sensibles. Alors, faut-il les déménager ?

S'il n'est d'autre possibilité, sur un plan social et politique, pour AZF que de reconstruire ailleurs son usine et si son actionnaire, le groupe TOTAL, pourra avec l'aide de ses assureurs et de l'Etat en supporter le coût, il ne paraît pas vraisemblable de généraliser de telles dispositions aux autres sites. Déjà, la SNPE conteste la décision de déménager son usine de Toulouse, que les responsables politiques ont annoncée ; l'opération demanderait quatre années et c'est bien plus de temps qu'il n'en faut à l'entreprise pour perdre ses clients...

Que faire ?

Comment déménager les sites industriels ? Qui pourrait en supporter le coût ? Et quelles communes accepteraient le risque des nouvelles implantations ?

On peut aussi, comme le fait le Premier ministre, proposer d'ouvrir un grand débat national pour examiner les relations difficiles entre l'urbanisation et les sites industriels. Sur le plan de la vie démocratique, c'est sans doute une bonne chose, mais quelles dispositions opérationnelles peut-on en attendre ? Quand on voit ce que le débat public sur le 3e aéroport international de Paris (DUCsai) n'a pas pu résoudre et la force des habitudes technocratiques, on ne peut qu'être sceptique.

La raison indique des voies plus pragmatiques. Commençons par ce qu'il est possible de faire sur un plan matériel et sur un plan économique.

Sur ce plan économique, évidemment principal, les conséquences de l'accident de Toulouse doivent nous faire réévaluer l'effort budgétaire que la nation doit accorder à sa sécurité. Le nouvel angle d'approche sécurité - défense devrait permettre de changer d'échelle budgétaire ; on peut tout à fait admettre qu'il

s'agit là d'une mission conjointe pour les ministères de l'Industrie, de la Défense, de l'Intérieur, de l'Équipement et de l'Environnement. Il n'est plus envisageable de la laisser aux seules capacités d'action des ministères de l'Industrie et de l'Environnement à travers les inspections des DRIRE.

Cet effort financier doit être dirigé vers les moyens propres de l'État, mais aussi vers les autres acteurs que sont les entreprises. En ce qui les concerne, malgré les réelles dispositions déjà mises en œuvre, les responsables industriels savent pouvoir faire mieux ; de toutes façons, ils devront revoir le sujet à la lumière des risques d'agression.

On peut déjà demander aux entreprises concernées de ne plus reléguer la sécurité au énième rang de leurs préoccupations. Dans notre pays, au contraire d'autres, la responsabilité de la sécurité n'est pas considérée comme une charge très valorisante par l'encadrement ; de plus, les moyens qui lui sont octroyés, sont en général ceux qui sont les premiers rognés en période d'économie. Les réalités du terrain sont trop souvent bien différentes des propos des discours de la direction générale et les dirigeants des unités sont évalués à l'aune de leurs résultats économiques, les paramètres de la sécurité et de l'environnement n'étant guère pris en compte. Bien qu'on ne puisse généraliser, les professionnels voudront bien reconnaître que de sérieux progrès sont possibles, autant en termes de compétences déployées, que de moyens accordés.

Les études de danger, les analyses de risques doivent être revisitées à la lumière des menaces d'agression et non plus sous le seul critère "accidentologique". Des collaborations compétentes doivent être recherchées pour ces analyses auprès de spécialistes de la sûreté. Il faut apprendre à mieux lier sécurité et sûreté.

Remarque : Selon les secteurs d'activité ou les métiers, sécurité et sûreté n'ont pas des acceptions bien établies. Disons ici que la sécurité touche le "hard", alors que la sûreté concerne le "soft" ; la sécurité est une discipline d'ingénieurs, alors que la sûreté relève des psychiatres et des policiers.

En termes de management, le souci de l'environnement s'est accompagné d'une transposition par le règlement européen éco-audit et par la norme ISO 14000 des règles du management de la qualité à ce domaine. L'extension à la sécurité déjà étudiée doit être mise en œuvre sans délais. Une telle disposition obligera les entreprises à mettre à plat leurs procédures. Effectuée dans le contexte nouveau, elle apporterait un supplément de garantie. Des cabinets spécialisés et dûment certifiés pourraient démultiplier les capacités de contrôle des inspections des DRIRE, qui recevraient l'aide de spécialistes des ministères de l'Intérieur et de la Défense.

En outre, les industriels sont les meilleurs experts de leurs risques ; à l'évidence, ils savent mieux que d'autres comment renforcer la sécurité de leurs installations. Il faut leur donner une marge de manœuvre leur permettant de réviser leurs risques et de mettre en place une organisation de sécurité ad hoc. Ils sont déjà très conscients de leurs responsabilités à l'égard de leurs propres personnels et des populations environnantes, sans oublier leurs actionnaires, qui sont de plus en plus sensibles à cet aspect de leurs investissements. Nul doute que les responsables sauront déployer les efforts nécessaires.

Par ailleurs, si les personnels de ces installations ont sans doute une approche expérimentée du risque, qui peut d'ailleurs les amener à un degré d'acceptabilité assez élevé, il ne faut cependant pas imaginer qu'ils soient indifférents à leur propre sécurité. Les comités d'hygiène et de sécurité au travail doivent voir leurs missions et leurs moyens renforcés de façon à pouvoir exercer un contrôle interne complétant celui des DRIRE et celui lié à la certification du système de management.

Le prix à payer de ce surcroît de sécurité n'est sans doute pas négligeable, mais il doit être rapproché des montants des primes d'assurances et de l'impact économique d'accidents comme celui de Toulouse. Le budget global de la prévention de ces risques doit être porté au niveau nécessaire et les services de l'Etat concernés doivent recevoir les moyens des missions nouvelles qui leur seront confiées. Si les entreprises ont sans doute quelques capacités propres, il faudra mettre en place des dispositifs fiscaux allégeant la charge financière des mesures imposées. En outre, des efforts complémentaires devront être conduits pour le renforcement des compétences humaines ; la sécurité et la sûreté doivent entrer dans le savoir-faire des cadres dirigeants.

Le 11 septembre a ouvert un nouvel âge ; il faut que les responsables politiques comprennent toute la portée de cet événement. La terrible catastrophe de Toulouse est venue illustrer les sombres perspectives qui se dessinent. N'attendons pas une nouvelle agression terroriste pour prendre les mesures nécessaires. Trop longtemps insouciant, aveugle face aux réalités d'un monde qui échappe de plus en plus à notre logique occidentale, nous avons bâti des pays riches mais formidablement vulnérables.

Le Talon d'Achille de nos sociétés est maintenant révélé. Saurons-nous rester maîtres de notre destin ?

Jacques BREGEON

Pour une sécurité alimentaire assumée

par François SAUVADET

Notre avenir est dans notre assiette... Il ne faut pas que manger soit une aventure. L'article suivant nous dit comment.

La situation que nous connaissons en matière de sécurité alimentaire est à tout le moins paradoxale. Jamais notre alimentation n'a été aussi sûre qu'aujourd'hui et jamais les craintes, les peurs n'ont été aussi fortes et elles se sont manifestées lors des crises successives que nous avons connues concernant la dioxine, ou cette crise à répétition de l'ESB. Nous sommes entrés, sans doute, pour longtemps dans cette ère de la crainte irrationnelle face à notre alimentation et nous devons passer de cette ère du soupçon à une nouvelle ère, celle du risque assumé, maîtrisé.

Mauvaise perception, mauvaise coordination

Nous devons à cet égard tirer toutes les leçons de ce que nous avons vécu et en particulier des conditions dans lesquelles les crises se sont déclenchées parmi les plus récentes, celle de la fin de l'année 2000 où le débat a été relancé sur la vache folle alors que le système de précaution et de protection du consommateur avait parfaitement fonctionné. La confusion qui a entouré l'annonce non maîtrisée et sa médiatisation, sans qu'aient été précisées en parallèle les mesures de précaution prises, a été un facteur de déclenchement d'une crise sans vraiment de fondement justifié et réel.

Dès 1996 des mesures avaient été adoptées pour sécuriser la fabrication des farines destinées aux porcs et aux volailles (elles étaient interdites depuis 1990 aux bovins) avec le retrait des matériaux à risques spécifiés, et sécuriser le marché de la viande avec la mise en place des tests. Notre pays a été l'un des premiers à mettre en œuvre ces mesures essentielles tandis que d'autres parmi nos voisins continuaient de nier le risque ESB et ne prenaient pas ces

mêmes mesures de précaution.

Faute d'avoir des sites de fabrication et des transports dédiés c'est-à-dire réservés aux fabrications d'alimentation porcs et volailles, des contaminations croisées de farines ont pu avoir lieu à la suite des importations de farines européennes non sécurisées. Ce n'est d'ailleurs que fin 2000 - après la première découverte de cas d'ESB en Allemagne et dans d'autres pays européens- que des mesures ont été prises allant jusqu'à l'interdiction totale des farines animales dans l'alimentation animale. Ce qui pose d'autres problèmes de stockage de tous ces sous-produits qui ne trouvent plus d'utilisation. En tout état de cause, 4 ans se sont écoulés avant que l'Europe ne prenne des décisions, prises dès 1996 par la France, alors que chacun savait le risque encouru.

D'où l'importance sur un marché ouvert européen, d'obtenir une harmonisation des mesures de sécurité : les mesures unilatérales nationales sont inefficaces si elles ne sont pas accompagnées d'une protection du marché, c'est-à-dire d'une fermeture des frontières aux importations de produits non sécurisés. Cela vaut pour les échanges extra-communautaires : nous avons demandé, dans notre commission d'enquête sur l'ESB et les farines animales à l'Assemblée nationale, que parallèlement à l'interdiction de l'utilisation des farines animales pour toute alimentation en Europe, on suspende les importations de viande bovine en provenance de pays tiers présumés à risques ESB pour les animaux qui n'ont pas fait l'objet des mêmes mesures de sécurité lors de l'abattage ou de tests préalables.

La liste de ces pays présumés à risque est connue. Elle a été établie par la communauté scientifique. Il est incompréhensible aux yeux du consommateur que des producteurs ou des citoyens de ne pas imposer aux importations de viande en provenance de pays à risque les mêmes mesures de précaution que nous nous sommes imposées. Cette réalité est devant nous et nous devons la gérer avec engagement et résolution car il s'agit d'un problème touchant à la santé publique et à la crédibilité des mesures annoncées.

Il n'y aura pas de crédibilité sans transparence

L'exigence de transparence est une nécessité : le consommateur et chacun d'entre nous a le droit de savoir et de connaître la nature des risques encourus comme des risques nouveaux révélés par le progrès de la connaissance scientifique. Et cette information doit être assurée de manière incontestable et indépendante.

C'est le rôle qui revient au scientifique, à l'expert et l'agence de sécurité sanitaire des aliments assortie d'un pouvoir d'expertise indépendant a de ce point de vue, constitué une réelle avancée.

Mais il ne faut pas faire jouer à l'expert (ou que l'expert veuille jouer) un rôle qui n'est pas le sien : la question de la gestion du risque qui impose d'apprécier la portée des enjeux scientifiques économiques sociaux... doit relever du politique qui doit contribuer à la hiérarchisation de ce risque. C'est un enjeu majeur et il faut réfléchir aux événements passés : l'excès d'information scientifique, la succession chaque semaine d'avis d'experts, a eu, il faut le constater, un rôle d'accélérateur de crise alors que l'objectif de transparence était sans doute louable. Mais le progrès scientifique étant chaque jour devant, l'inquiétude n'a jamais été vraiment levée par ces annonces parfois hebdomadaires. Elle a été accrue. Sans doute faudrait - il mieux organiser ces temps de communication par des rendez-vous réguliers et établis, faisant le point de la connaissance. Par rapport à cette connaissance assurer un point tout aussi régulier des mesures qui ont été prises, ce qui reviendrait à donner un corps juridique et une lisibilité à ce fameux principe de précaution. La relecture d'événements passés sans s'assurer du contours des connaissances scientifiques connues à l'époque de la décision a encouragé certains acteurs à s'engager dans une pratique frénétique du principe de précaution qui ne trouve tout son sens que dans l'application d'un autre principe, celui de la responsabilité, c'est-à-dire faire un choix assumé et ce choix assumé ne peut être que partagé.

Nous n'en sommes pas là aujourd'hui et face aux risques de responsabilité pénale, de la judiciarisation de notre société à laquelle le Parlement a fortement contribué, le principe de précaution s'est transformé peu à peu pour devenir un principe de précaution parapluie. Chacun craint inconsciemment aujourd'hui - la communauté scientifique comme le politique- de voir l'avenir s'obscurcir par défaut de communication ; ce qui conduit le scientifique à évoquer tous les risques éventuels même sous forme d'hypothèse afin de se préserver d'une recherche de responsabilité. De la même manière, le politique a la tentation de ne prendre des décisions que sur des avis qu'il souhaite établis, assurés, et que le scientifique n'est pas toujours en mesure de fournir.

On entre là dans un jeu complexe et l'exemple de l'abattage de l'ensemble du troupeau d'un élevage dans lequel a été décelé un cas d'ESB en est une illustration : faute d'un avis qu'il estime suffisamment établi sur cette question, le gouvernement tarde à revenir sur cette décision que l'Agence de sécurité reconnaît par ailleurs comme non centrale (sans aller au-delà à ce jour).

Le comité technique vétérinaire européen a recommandé un assouplissement. Les animaux sont tous testés à 24 mois avant leur mise sur le marché et malgré cela, on continue au nom de ce fameux principe de précaution, d'abattre l'ensemble du troupeau, mesure traumatisante pour l'éleveur et coûteuse pour le contribuable. De la même manière, face au coût de l'élimination des farines et des conditions de leur stockage, aurons-nous le courage d'aborder la question de l'utilisation des farines animales de porcs et de volailles pour les porcs et les volailles ? Leur interdiction coûteuse n'est justifiée par aucun avis scientifique.

De l'excès de précaution

La notion de responsabilité n'est recherchée que dans le défaut de précaution. Mais il est un autre risque tout aussi grave, c'est l'excès de précaution et celui là n'est pas sanctionnable, même s'il menace de manière non justifiable des pans entiers de l'économie. Nous devons, dirigeants et autorités publiques, assurer la transparence des informations, mais assumer ensemble la gestion d'un risque plus efficacement que nous ne le faisons et plus rationnellement car cela touche à la confiance même des citoyens dans leurs institutions.

La marge de manœuvre est étroite. Mais je voudrais livrer plusieurs pistes de réflexion : Tout d'abord, *encourager la recherche et permettre l'expertise non seulement au plan national mais aussi européen et mondial*. Nous avons l'Agence de sécurité sanitaire française, nous attendons la mise en place urgente d'une telle agence indépendante au plan européen et que soient précisées les conditions de fonctionnement entre l'agence européenne et les agences nationales, appelées à devenir à terme un réseau d'agence de l'agence européenne. Elle est nécessaire à l'harmonisation et sans doute faudra-t-il aborder cette question de la sécurité sanitaire et alimentaire de manière plus offensive au sein de l'OMC car c'est une question centrale. *Encourager la recherche et coordonner nos programmes*, c'est aussi le moyen de réduire les zones d'incertitudes liées à toute connaissance scientifique et anticiper les risques potentiels et cela vaut pour les biotechnologies. La responsabilité c'est aussi *organiser la sollicitation des experts* : faut-il systématiquement les solliciter lors de l'éclosion des crises alors qu'ils doivent concourir à l'analyse du risque ? Et puis, on ne répétera jamais assez que le politique doit assumer la prise de décision en appréciant ce risque en le hiérarchisant suite à l'expertise, mais aussi en mesurant les incidences. *Il n'y aura pas de risque maîtrisé sans responsabilité et sans s'assurer d'une part de l'applicabilité des mesures prises*, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles elles sont applicables, et d'autre part *se donner les moyens du contrôle dans un marché qui est ouvert*

(d'où l'importance d'autorités européennes). Le contrôle n'est opérant que s'il s'applique dans un cadre d'harmonisation des règles sur les marchés, ce sera aussi l'un des prochains enjeux.

Un principe de mesure

L'application du fameux principe de précaution n'a de sens que lié au principe de mesure et de proportionnalité. Une décision sanitaire doit participer d'un souci de protection des personnes mais se doit d'être proportionnée aux risques et buts recherchés en veillant à ce que l'on appelle l'intérêt général et à l'équité.

Informé oui, mais aussi et surtout expliquer pour que les citoyens soient en mesure de s'approprier les enjeux. C'est l'une des clés de la crédibilité de l'action publique. Informer ne signifie pas s'engager dans une sorte de laisser communiquer : l'information doit être libre et organisée, mise en perspective. Un bon moyen serait de publier régulièrement une synthèse qui ferait le point de l'état des connaissances et constituerait un point de référence pour éviter l'effet cumulatif et de surenchère.

Le principe de précaution doit s'accompagner aussi d'une triple exigence d'écoute, de transparence et de pédagogie.

Ecoute à l'égard des acteurs économiques qui se doivent d'appliquer les mesures préconisées. L'illustration de cette nécessité a été vérifiée avec le décret concernant la présence d'amiante dans les véhicules, mesure inapplicable à ce jour.

Transparence dans la prise de décision du politique.

Pédagogie à l'égard du citoyen afin de conjurer l'irrationnel, mais aussi l'assurer que ses craintes légitimes sont bien prises en compte.

Nous disposons maintenant d'une expérience chèrement acquise qui nous permet de conjurer les erreurs commises et d'éviter leur répétition. Il nous appartient à tous, consommateurs, citoyens, élus, professionnels et experts, d'œuvrer de manière concertée pour parvenir à la gestion maîtrisée des risques en ayant présent à l'esprit que le risque zéro n'existe pas, mais que nous devons y tendre. De manière résolue, engagée et responsable.

François SAUVADET

Petit éloge de l'insécurité

par Francis OLIVIER

*L'existence humaine est entourée de dangers. En prendre conscience
c'est engager une réflexion religieuse.*

Le problème se pose, sur le plan spirituel et sur celui de la vie sociale et politique, de savoir si la prise de conscience des dangers qui entourent l'existence humaine doit être encouragée ou minimisée, de savoir dans quelle mesure le sentiment d'insécurité doit être entretenu.

On trouve dans les Evangiles et dans les écrits de l'apôtre Paul des invitations à ne pas craindre, à " ne s'inquiéter de rien ", à chercher " la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence ". Chacun connaît les passages où le Christ donne en exemple les lys qui ne filent ni ne tissent, où il loue Marie d'avoir choisi " la bonne part ", où il dit la vanité de tout effort pour ajouter une coudée à sa vie. La pensée centrale est une confiance, qu'on peut dire aveugle, en Dieu.

L'inquiétude

Face à cela, ce qu'on peut appeler la politique de Joseph. On connaît le récit des vaches grasses et des vaches maigres, dans le livre de la Genèse. D'un rêve de Pharaon, Joseph conclut à la nécessité de prendre des mesures pratiques de " providence " (*providentia* a donné notre *prudence*, laquelle est, aussi, une vertu chrétienne) :

" Que Pharaon établisse des commissaires sur le pays, pour lever un cinquième des récoltes de l'Egypte pendant les sept années d'abondance (...). Qu'ils fassent sous l'autorité de Pharaon des amas de blé, des approvisionnements dans les villes (...) afin que le pays ne soit pas consumé par la famine ".

On dira : " Une fois de plus, l'Ecriture n'en est pas à une contradiction près ". Et si celle-là n'était qu'apparente ? Peut-être avons-nous ici l'illustration

d'une autre contradiction, entre la simplicité de la colombe et la ruse du serpent. Joseph, c'est le serpent qui a, si l'on ose dire, les pieds sur terre ; il est, sinon rusé, du moins avisé. Il s'en tient aux lois de la nature : il n'a pas les moyens de multiplier pains et poissons.

Jésus met l'accent sur la confiance dans la Providence. On peut penser qu'Il force, par pédagogie, la note et il est permis de regimber : Dieu en Lui devait bien savoir que les déserts ou les ruines ne fleurissent pas, et que Sa venue n'empêcherait pas, après Lui, des foules entières de mourir de faim ! il faut croire qu'Il s'en prend à la préoccupation *excessive* du quotidien, aux soucis selon le monde (comme il y a une tristesse inféconde, selon le monde), à l'Eve de Péguy, infatigable balayeuse, à la névrose de l'aspirateur.

Cela dit, un chrétien suivra toujours l'auteur inconnu d'une prière médiévale qui conseille au mystique d'abandonner sa méditation afin de préparer et servir une soupe à un malheureux. Marthe a du bon.

Les paroles de Jésus ou de Saint Paul n'interdisent nullement de tenir le christianisme pour une religion de l'inquiétude – mais inséparée de l'amour -, ne serait-ce que pour la raison qu'en donne un passage des *Proverbes* : " Heureux l'homme toujours en alarme (ou : qui est continuellement dans la crainte) : *qui s'endurcit le cœur, tombera dans le malheur* ". Quand Saint Paul exhorte à avoir bonne conscience, il montre la chemin de l'effort moral et de la sainteté, et non celui du contentement de soi, de la " belle âme ", qui amène, de fait, à se bronzer le cœur.

Dans la perspective chrétienne l'inquiétude humaine est provisoire, mais d'un provisoire qui durera jusqu'à la consommation des siècles. On comprend bien d'ailleurs comment quelqu'un qui se situe hors de la foi soupçonne l'inquiétude chrétienne d'être une comédie et une simagrée, puisque le croyant croit qu'en définitive " toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu " (Romains, VIII, 28). Certes, mais ce qui n'est qu'une espérance n'a jamais préservé personne de souffrir, entre temps.

Oui, le Nouveau Testament est rassurant, réconfortant, consolant, mais il est évidemment beaucoup plus, et il rassure, réconforte, console autrement qu'une cellule d'aide psychologique : il n'offre pas plus la consolation que la paix, de la façon dont la donne le monde.

Que doit faire le politique ?

Un homme d'Etat n'a pas la responsabilité de la seule sécurité matérielle ; doit-il inquiéter ou rassurer, apaiser ou mettre en alerte ? Cela dépend bien

sûr des circonstances et des intentions. Quand les journaux annoncent avec satisfaction que le Président Untel " a rassuré les Français ", on est en droit de sursauter, parce que le thème du " ça ne va pas si mal " comporte toujours une dose d'autosatisfaction, mais surtout parce qu'on sous-entend que le citoyen n'est pas adulte, et que plus ou moins débile, il a besoin d'être materné et bercé! Cela dit, ce n'est pas tous les jours qu'un homme politique doit ne faire entrevoir que du sang et des larmes. Le mieux serait de se tenir, sans forfanterie, ni complaisance, ni alarmisme, le plus près possible de la vérité. Avant tout, pas d'attitude ataraxique (le mot est employé dans des contextes médicaux : un ataraxique est un tranquillisant).

" Plus l'autorité absolue de la conception chrétienne du monde se perd, et plus on entendra la brute blonde se tourner et se retourner dans la prison souterraine. Ce qui menace maintenant reléguera dans l'ombre la catastrophe européenne, tel un fugace prélude ".

Ces lignes prophétiques, écrites en 1918, de Carl-Gustav Jung, peu de gens les ont lues alors; et parmi ceux qui en ont eu connaissance, qui les aura prises au sérieux? Dans l'indifférence ou l'hostilité auxquelles se heurtent les Cassandre, entrent le souci de ne pas inquiéter les populations, et une fausse conception de la charité. On ne le dira jamais assez : l'optimisme infondé, lâche, de principe, est un des pires ennemis de l'homme, d'autant qu'il se présente comme son ami; l'autruche mérite bien d'être le totem de notre espèce.

Le 11 septembre dernier, certains se seront souvenus, avec ressentiment et honte, de tant de déclarations, au début du nouveau millénaire, de ministres et ministresses, d'essayistes et de philosophes, selon lesquels le XXI^e siècle serait festif, convivial, humaniste, etc... Ils avaient simplement oublié entre autres que, comme le veut un vieil adage " Tout homme qui méprise sa vie est maître de la tienne ". Rien n'y fait : la ribouldingue médiatique, la danse de la société sur le volcan se poursuivent comme si de rien n'était. On joue à se faire peur avec le pitoyable ersatz de fête de Halloween.

Le souci

La fréquence du mot *paix* dans l'Écriture est significative : on parle beaucoup de ce que l'on n'a pas. C'est bien la paix, et non l'inquiétude anxieuse, qui est le but ultime. Mais nous sommes si *naturellement* pénétrés par le souci, et y prenons, d'aventure, un tel plaisir malin (c'est peut-être cet aspect, morbide, que visait aussi le Christ) que nous ne pouvons même pas imaginer la paix de la Vie éternelle sans craindre l'Ennui; c'est une réflexion qu'on entend dans la bouche des croyants!

Les états de paix intérieure, de sérénité presque parfaite, de sécurité, ne sont pas inaccessibles en ce bas-monde. Point n'est besoin d'être de complexion mystique pour connaître des instants de quiétude, de calme, de confiance, alors même qu'on est aux prises avec des dangers bien réels. Limités dans leur durée, ces instants ne le sont pas dans leurs prolongements et leurs effets durables. Ils peuvent rester efficaces, actifs, présents, féconds à travers toute une vie, à condition, comme le disait le poète anglais Coventry Patmore (1823-1896) de " ne pas renier dans les ténèbres ce qu'on a vu dans la lumière ".

La privation de la paix intérieure, du sentiment de sécurité inaliénable, dont une des phrases les plus connues de Saint Augustin dit que notre cœur ne le connaîtra pas pour de bon jusqu'à ce qu'il repose en Dieu, c'est bien le souci des philosophes, fondamental, existentiel, inhérent à notre condition humaine et dont Angoisse est un autre nom.

Or les théologiens soutiennent que Jésus a accompli la rédemption de l'angoisse, parce que depuis le Jardin des oliviers et la Croix elle a un sens : " L'angoisse est une des puissances, forces et dominations qu'il a connues et rédimées "1.

Kierkegaard va même jusqu'à dire d'elle qu'elle est " *dialectiquement* ambiguë ", et qu'elle exprime la perfection de la nature humaine, parce qu'elle est à la fois une conséquence et une manifestation du péché (signe du Mal, comme la fièvre), et protestation, résistance contre lui. Face aux pseudo stoïcismes crâneurs et élitaires, et à la psychologie hygiéniste de tant de bonnes âmes qui se penchent sur la nôtre, un des devoirs du christianisme est d'aider à définir un bon usage de ce mal-être, et de rappeler que l'existence n'est pas une siné-cure.

Francis OLIVIER

100. 1010

¹ Cf. l'article éclairant de Hans-Urs von Balthasar : " Le chrétien et l'angoisse ", in : Dieu vivant, 22 (1952), et aussi, évidemment, *Le Dialogue des Carmélites*.

L'insécurité économique

par Charles DELAMARE

Les aveugles volontaires ne voient pas qu'une crise économique est devant nous. On ne peut pas l'éviter. Il faut savoir la maîtriser

L'insécurité est une des composantes fructueuses de l'économie libérale, parce qu'elle est celle de la vie. Pour se prévenir contre les plus graves inconvénients de cette instabilité perpétuelle, chaque individu doit prendre sa responsabilité, soit à titre personnel par l'épargne, soit à titre collectif en se groupant avec d'autres au sein d'une organisation d'aide mutuelle. Cette liberté des individus est le fondement de la liberté des entreprises et de tout le système libéral. Le rôle difficile de l'Etat consiste à veiller à ce que ces échanges se poursuivent dans la clarté et l'honnêteté. La justice sociale vise à utiliser les contrepoids de la communauté citoyenne pour empêcher les plus puissants politiquement ou les plus riches individuellement d'infléchir les règles du jeu en leur faveur grâce à leurs ressources propres et à leur influence particulière.

La sécurité par la dictature

Les communistes ont tenté de mettre fin à l'insécurité économique pendant soixante-dix ans. Ils ont échoué parce qu'ils étaient alors obligés de fausser la libre concurrence entre producteurs. Ils remplacèrent l'insécurité économique par l'insécurité politique, par l'arbitraire policier et gouvernemental. Au lieu de produire de la richesse leur système à abouti à engendrer une pauvreté qui obère encore lourdement après dix ans de " libéralisation ", les différents pays qui se sont échappés du système soviétique.

Mais il subsiste beaucoup d'émules de ce dernier; ils poursuivent l'ambition d'instaurer la sécurité économique, en particulier pour les salariés sans recourir aux moyens extrêmes des bolcheviks. Cet espoir anime en large partie le parti socialiste en France. D'où la multiplication des contrôles et des interventions de la part des pouvoirs publics dans la gestion des entreprises, l'alourdissement des impôts, la prolifération des aides conditionnelles. La réalisation des 35 heures se

traduit par un prélèvement supplémentaire par an d'au moins dix milliards d'euros pris sur la production, tout cela pour empêcher de travailler une partie non négligeable des salariés qui ne demandaient rien. Faut-il s'étonner que, subissant le handicap de prélèvements fiscaux et sociaux supérieurs à environ 53 % du Produit intérieur brut, notre économie ait depuis vingt ans pris du retard par rapport à celle des autres pays européens, tombant du 3e rang au 11e rang par tête juste devant l'Espagne et la Grèce? Une différence de 10 points sur le PIB à notre détriment en matière de pression fiscale ne se rattrape pas. Les dépenses publiques quand elles sont trop lourdes, entraînent une réduction des charges budgétaires, donc une hausse des taux d'intérêts, donc une baisse des investissements

La crise particulièrement grave qui a débuté aux Etats-Unis en mai dernier et qui se répand inéluctablement sur l'Union européenne, y compris la France malgré les déclarations péremptoires des augures officiels va relancer ce débat de fond. L'année 2002 va être très sombre, très difficile. La progression du chômage est repartie et va s'accélérer. L'Argentine, la Turquie, le Japon même s'enfoncent dans la récession. Et l'Amérique n'en sortira peut-être pas avant la fin de l'année prochaine.

La crise est là

Beaucoup d'entreprises en France vont réduire leur activité, au point pour un nombre trop important d'entre elles de l'arrêter complètement et de déposer le bilan. Une crise majeure du type de celle de 1929 est devant nous, si les Etats ne prennent pas les bonnes décisions.

La question est de savoir comment notre gouvernement va naviguer au mieux dans cette tempête. Contrairement à ce que l'on croit il ne dispose que de moyens d'action limités. Les deux principaux sont la baisse des taux et le déficit budgétaire. Pour le premier la marge de manœuvre de la Banque Européenne est réduite. Baisser encore les taux de référence de 1 % ou même 2 % n'aura pas beaucoup d'effet si les investissements ne reprennent pas. Comment le feraient-ils quand les entreprises constatent que la consommation s'affaiblit dangereusement? Là est la clé du problème. Jusqu'alors, assez bien tenue, la consommation devrait s'effriter fortement au début de 2002. Sous l'effet d'abord d'une généralisation de l'euro affreusement mal préparée dans l'opinion, ensuite comme conséquence d'un redémarrage brutal du chômage. Quant au soutien de l'activité par les dépenses budgétaires il ne pourra être que faible. Pendant les trois dernières années d'expansion le gouvernement, ivre d'autosatisfaction n'a pas réduit le déficit, bien moins qu'il aurait été possible. A la différence des Etats-Unis notre réserve de relance est mince, presque inexistante. Nos ministres,

dames ou messieurs, se sont vaniteusement attribué le mérite de la nette réduction du chômage, évidemment souhaitée par tout le monde, alors que celle-ci était essentiellement le résultat de la prospérité aux Etats-Unis. Nos geais nationaux se sont parés des plumes de l'aigle américain.

Celui-ci, comme on commence à le comprendre, est entré dans une phase de dépression. Sera-t-elle courte ou longue ? L'incertitude prévaut. Certains avancent que l'Amérique sortira de la crise au milieu de 2002, mais ce sont là des vœux sympathiques plus que des pronostics scientifiques. D'autres craignent que les Etats-Unis payent pendant longtemps par une conjoncture mauvaise le succès de leur gestion économique, ininterrompue pendant près de dix ans. Il faut ignorer la réalité du monde actuel pour prétendre comme certains de nos ministres que notre pays restera à l'abri du typhon ravageant l'économie d'Outre Atlantique, emportant des sociétés comme Enron. Les experts rappellent que le Japon est entré dans la récession de la même manière qu'aujourd'hui les Etats-Unis autour de 1991 après des surinvestissements démentiels et qu'il n'a pas réussi encore à en sortir, malgré l'utilisation à tout crin des deux leviers cités plus haut. En raison de l'attentat du 11 septembre, les dépenses de sécurité, beaucoup moins productives que celles de modernisation contribueront à accroître l'insécurité économique.

Une sortie de crise à l'européenne

La fin du marasme vers lequel nous nous dirigeons avec certitude se trouve ailleurs. Il faudra que les gouvernements européens harmonisent leurs politiques d'intervention pour ne pas créer des discordances encore beaucoup plus graves en période de récession. Il n'y a pas " d'exception française " qui vaille, sauf à revendiquer la dernière place du peloton. Il faut se préparer à une longue, pénible et tenace révision de nos systèmes sociaux et financiers. Cette coordination nécessite également que nos moyens et nos méthodes soient mis en concordance, que cela plaise ou non avec ceux et celles de l'économie dominante, celle des Etats-Unis. Si nous voulons rester nous-mêmes, conserver les particularités qui nous sont les plus chères en matière de style de vie et de rapports sociaux, il nous faut changer beaucoup de choses dans l'organisation de notre outil de production et dans la gestion de l'Etat, devenu un poids mort à beaucoup d'égards, au contraire de ce qu'il fut après la Libération.

Ce changement, cette mise à jour ne se réalisera pas sans des tensions et des déchirements. Et là, la politique reprend tout son sens : elle doit apporter la dynamique de la certitude au milieu du champ de l'incertitude.

Charles DELAMARE

L'entraide répressive internationale : une nécessité

par Gino NECCHI

Les terribles événements que nous venons de connaître ont rendu encore plus nécessaire la coopération entre les Etats pour permettre l'arrestation et le jugement des auteurs d'infractions. Cette nécessité qui est apparue aujourd'hui évidente en matière de terrorisme avait déjà été perçue comme une exigence depuis environ une décennie face à la criminalité organisée : blanchiment, trafic de drogues, proxénétisme international, fraudes...

Le droit public n'a plus de frontières

Rappelons qu'à l'origine le droit pénal et la procédure pénale sont, en France, appréhendés comme des matières découlant du droit public. La source même de leur légitimité se trouve au cœur même du droit régalien. Les gardes du Cardinal, sous Louis XIII, savaient-ils lorsqu'ils pourchassaient ceux qui se battaient en duel, qu'ils affirmaient un principe : le droit de punir n'appartient qu'au Roi et à ses tribunaux ? Bien évidemment, ce pouvoir s'exerce sur le sol même où peut s'affirmer l'autorité royale : c'est-à-dire sur le territoire du Royaume. La manifestation de l'autorité policière et judiciaire n'est qu'un des éléments du pouvoir politique. D'où sa limite, bien sûr : elle ne s'exerce que là où s'exercent les prérogatives de puissance publique.

Mais aujourd'hui, il est vite apparu que les frontières n'avaient de sens que pour les policiers, gendarmes, douaniers et juges et n'en avaient aucun pour les délinquants, qui, bien au contraire, voyaient dans le tracé des frontières une aubaine : un affaiblissement de la mise en œuvre de la recherche policière et dans certains cas une garantie d'impunité.

Le jeu d'oe de l'extradition

Certes, le système d'extradition entre les Etats existe. Mais en le décrivant on en comprend immédiatement les limites :

- lorsqu'aujourd'hui un Etat veut se voir livrer l'auteur d'une infraction, crime ou délit, commis sur son territoire, il peut solliciter de notre pays l'extradition du mis en cause, si ce dernier se trouve en France, afin de le faire juger par ses tribunaux. Pour ce faire, cet Etat doit adresser une demande par le canal du ministère des Affaires étrangères, en fournissant un dossier comprenant tous les indices, toutes les charges réunis contre celui dont on demande l'extradition.

Dans un premier temps, une demande d'arrestation provisoire est diffusée à tout service de police et de gendarmerie, et si la personne est appréhendée, elle devra com-

paraître devant la Chambre d'instruction territorialement compétente pour statuer : c'est-à-dire la Chambre de la Cour d'appel dans le ressort duquel la personne recherchée a été arrêtée. Cette Chambre donnera un avis sur la demande d'extradition, après un débat judiciaire et après les interventions du représentant du Ministère public et de l'avocat ou des avocats de la personne concernée. Cet arrêt de la Chambre de l'instruction est susceptible d'être frappé d'un pourvoi en cassation. Mais la décision finale appartient au Premier ministre, au vu de cet avis. La décision apparaît sous la forme d'un décret qui bien évidemment peut être attaqué par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat.

- Si la France demande à ce qu'un Etat lui livre une personne recherchée, à son tour, elle devra fournir un dossier solide et il appartiendra aux autorités requises, par application de leur droit interne, de statuer sur cette demande.

- Ajoutons que :

- la France n'extrade jamais ses nationaux ;
- des années peuvent s'écouler entre le jour de la demande et l'exécution de la décision devenue définitive, par notamment, le jeu des recours ;
- l'extradition n'est qu'un aspect de l'entraide répressive internationale ; en effet, des recherches, des auditions de personnes, des saisies de documents... peuvent être demandées à des autorités étrangères sous la forme de commissions rogatoires internationales ;
- un Etat au lieu de demander l'extradition d'une personne

se trouvant à l'étranger peut dénoncer des faits à un autre Etat territorialement compétent afin que les institutions de celui-ci jugent la personne contre laquelle existent des charges suffisantes.

C'est dire que pour être efficace, le système répressif a besoin de la volonté de coopération entre les Etats. Mais nombre de magistrats et de policiers ont constaté dans la précédente décennie un défaut patent de collaboration. C'est ainsi que certaines demandes parties d'un Etat en direction d'un autre Etat restent lettre morte, soit du fait de l'engorgement des administrations centrales et des juridictions, soit du fait de l'impact politique de leur contenu qui peut avoir pour effet le ralentissement, voire le refus d'exécution.

L'heure de la coopération internationale a sonné :

Devant toutes ces difficultés, des réactions se sont multipliées visant à affirmer la nécessité de la coopération pénale internationale :

- le 1^{er} octobre 1996 des magistrats spécialisés dans la lutte contre la criminalité financière signent l'appel de Genève ; ils dénoncent " l'Europe des places financières et des établissements bancaires, où le secret est trop souvent un alibi et un paravent. Cette Europe des comptes à numéro et des lessiveuses à billets est utilisée pour recycler l'argent de la drogue, du terrorisme, des sectes, de la corruption, des activités mafieuses ". Pour eux, " il devient nécessaire d'instaurer un véritable espace judiciaire européen au sein duquel les magistrats pourront, sans entraves autres

que celles de l'état de droit, rechercher et échanger les informations utiles aux enquêtes en cours " .

– le 16 octobre 1998, les participants du colloque d'Avignon, organisé à l'invitation du Garde des Sceaux, estiment que " doivent disparaître les entraves à la coopération judiciaire en rendant impossible toute intervention pour ralentir le déroulement des enquêtes et des procédures " .

– le Conseil européen de Tampère les 15 et 16 octobre 1999 pose les jalons vers une union en Europe, " de liberté, de sécurité et de justice " .

– après les attentats du 11 septembre 2001, nombreuses sont les gouvernements qui se déclarent favorables à toute mesure susceptible de renforcer la coopération pénale internationale.

Les réformes en cours

Aujourd'hui, la matière est une pleine évolution. Pour faciliter la coopération policière internationale, la France a nommé dans ses ambassades un attaché de police qui favorise notamment les échanges d'informations entre les services français et étrangers. Un projet, annoncé en mai dernier par le ministre de l'Intérieur, pourrait permettre la transformation du poste d'attaché de police en attaché de sécurité intérieure, ces fonctions étant alors ouvertes à la fois aux policiers et aux gendarmes.

La convention de Schengen (19 juin 1990) a instauré pour les Etats qui ont ratifié cette convention un droit d'observation et de poursuite au-delà des frontières. Il s'agit là de dispositions importantes destinées à évi-

ter que la disparition des contrôles aux frontières ne devienne un atout pour les délinquants.

La mise en œuvre du Système d'information Schengen (SIS) permet aussi l'échange de signalements et d'informations pour les administrations nationales concernées : justice, police et douane.

Enfin, pour cette partie policière, la France a passé plusieurs accords avec ses voisins, comme le prévoit la Convention de Schengen pour créer des commissariats communs : 4 avec l'Allemagne, 4 avec l'Espagne, 2 avec l'Italie. Leur mission est d'améliorer l'efficacité des actions grâce aux échanges d'informations en temps réel. L'existence de salles opérationnelles mixtes favorise une fluidité totale des échanges de renseignements.

Pour faciliter l'exécution des commissions rogatoires internationales, plusieurs dispositions ont été prévues par la loi du 23 juin 1999 pour permettre les modalités de transmission directe de demandes d'entraide entre autorités judiciaires des Etats parties à la Convention de Schengen sans intervention des autorités centrales.

Dans le même esprit, le 29 juin 1998, il a été créé par le Conseil Justice et Affaires Intérieures, à Birmingham, un Réseau judiciaire européen afin que soient fournies toutes les informations nécessaires aux magistrats de l'Union européenne. La mise en place concrète du Réseau repose sur la nomination de points de contact dans chaque pays de l'Union. En France, il a été désigné deux points de contact nationaux, à la Chancellerie, et des points de contact régionaux à raison d'un magistrat par parquet général.

Il ne faut pas oublier, non plus, la présence dans certaines ambassades d'un magistrat appelé magistrat de liaison chargé notamment de suivre les demandes d'entraide répressive formées par les autorités judiciaires françaises. C'est ainsi qu'officialie un magistrat de liaison à Washington, Londres, Rome, Madrid... La réciprocité est bien évidemment acquise avec à Paris des magistrats de liaison venant des Etats-Unis, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas...

Enfin, il ne faut pas omettre de signaler la mise en place de l'unité " EUROJUST " instituée le 1er mars 2001 à Bruxelles, conformément à une décision du Conseil européen d'octobre 1999. Cette unité de coopération est formée par des magistrats et des officiers de police judiciaire des 15 Etats de l'Union européenne qui veilleront à une coordination des enquêtes et des poursuites dans l'Union, pour les affaires de criminalité touchant plusieurs Etats membres et concernant essentiellement les domaines de la criminalité organisée et du terrorisme.

Vite, le mandat d'arrêt européen !

Bien évidemment, au-delà de la coopération existe une possibilité de nature différente mais qui a été mise en évidence après les attentats du 11 septembre 2001, c'est celle qui consiste à rendre immédiatement exécutoire un titre de justice même délivré par une autorité judiciaire étrangère : le mandat d'arrêt européen est destiné en principe à répondre à cette préoccupation.

On voit bien par là l'actualité du sujet. Il faut à la fois

- que les auteurs d'infractions ne trouvent pas de moyens pour échapper, à l'abri des frontières, à la légitime répression de leurs actions ;
- que les autorités conservent leurs prérogatives liées à la nature même du droit pénal.

Difficile exercice qui exige à la fois détermination dans l'action et finesse d'analyse.

Gino NECCHI

Foi et science

par Jürgen HABERMAS

Puisque la pressante actualité du jour nous arrache des mains le choix du sujet, grande est la tentation, à l'image de John Wayne, de concourir " entre nous les intellectuels " à celui qui tirera le premier au niveau des hanches. Encore tout récemment les esprits s'attachaient à un tout autre thème. Ils s'interrogeaient sur la question de savoir si et comment nous devons nous soumettre à notre propre instrumentalisation par

l'intermédiaire de la technique génétique ou même à notre propre optimisation. A propos des premiers pas engagés dans cette voie un combat des pouvoirs intellectuels était en train de s'enflammer entre les porte-parole des églises et ceux de la science organisée. Mais le 11 septembre, la tension entre la société sécularisée et la religion s'est déchargée d'une tout autre façon. Des assassins, résolus jusqu'au suicide, ont transformé des

avions de transport civils en projectiles bourrés d'êtres humains et les ont dirigés contre les citadelles capitalistes de la civilisation occidentale. Comme nous le savons d'après le testament d'Attas et de la bouche même d'Oussama Ben Laden, ils étaient motivés par leurs convictions religieuses. Pour eux ces symboles du monde moderne et global incarnaient le Grand Satan. Mais nous aussi, les témoins séculaires de cet événement " apocalyptique ", des images bibliques nous ont assailli. Le langage de la vengeance par lequel le président américain, et pas lui seul, a réagi tout d'abord – je dis bien tout d'abord – à ce fait incompréhensible était bien celui de l'Ancien Testament. Comme si l'attentat au plus profond de la société sécularisée avait touché une corde religieuse. Les synagogues, les églises et les mosquées se remplirent soudain partout de fidèles. Cette correspondance souterraine n'a d'ailleurs pas amené la communauté d'affliction, réunie dans le stade de New York il y a trois semaines, à une explosion symétrique de la haine. Au milieu de toute la ferveur patriotique il n'a retenti aucun appel à transporter hors des frontières le droit pénal national par la guerre.

Malgré son vocabulaire religieux le fondamentalisme est un phénomène moderne, exclusivement. La non adéquation des motivations et des moyens chez les terroristes islamistes a frappé dès l'abord. Elle reflète la non-adéquation de la culture et de la société dans leur patrie. Elle s'est créée à la suite d'une modernisation accélérée qui a arraché les racines de leur culture. Ce qui, dans le meilleur des cas, apparaît chez nous comme un processus de destruction créatrice n'apporte dans ces pays aucune compensation tangible à la douleur causée par la décadence de leur mode de vie traditionnel. La perspec-

tive d'une amélioration des conditions matérielles d'existence n'a qu'une importance mineure. Décisif au contraire est le blocage de toute transformation intellectuelle déterminée par les sentiments d'humiliation. La séparation de la religion et de l'Etat, sur le plan politique, en a été paralysée.

Mais en Europe, à laquelle l'histoire a donné le temps nécessaire pour instaurer cette tête de Janus de la modernité, là aussi la " sécularisation " est accueillie avec des sentiments ambivalents comme on le voit dans la dispute sur la génétique.

Des orthodoxies raidies dans leur refus existent en Occident comme au Proche et Moyen Orient, chez les chrétiens et les juifs tout comme chez les musulmans. Si l'on veut éviter une guerre entre civilisations, il faut se remémorer que le processus de sécularisation n'est pas encore parvenu au bout de sa dialectique en Occident. La " guerre contre le terrorisme " n'est pas une guerre. Le terrorisme traduit le choc inexprimé de mondes qui, au-delà de la violence des terroristes ou de celle des fusées, doivent découvrir un langage commun. Face à une globalisation qui s'affirme par l'intermédiaire des marchés sans frontières, beaucoup d'entre nous plaçaient leurs espoirs en un retour du politique sous une autre forme. Pas sous celle d'origine de l'Etat garant de la sécurité, tel que Hobbes l'a décrit, c'est-à-dire dans ses dimensions de police, de services secrets et d'organisation militaire, mais comme une force d'impulsion civilisatrice. Pour l'instant il ne nous reste qu'un faible espoir dans une ruse de la Raison et un certain réflexe de retour à la raison de notre part. Car ce manque de communication divise aussi notre propre maison. Les risques de déraillement de la sécularisation en

d'autres lieux, nous ne saurons bien les apprécier que lorsque nous serons vraiment au clair sur ce que signifie la " sécularisation " dans nos sociétés " post-séculaires ". C'est dans cet esprit que je reprends le vieux thème " Foi et Science ". N'attendez pas de moi un " discours du dimanche " qui présente des pôles opposés, qui exalte les uns et laisse tomber les autres.

Le mot de " sécularisation " a eu d'abord une signification juridique : l'appropriation forcée des biens d'église par la puissance étatique " séculaire ", établie dans le siècle. Ce concept a été appliqué en général au surgissement de la modernité culturelle et sociétale. Depuis lors des significations contradictoires s'attachent à cette " sécularisation ", selon que nous mettons en avant le succès remporté par le pouvoir temporel qui a dompté l'autorité de l'Eglise ou bien un acte de spoliation contraire au droit. Dans la première interprétation la pensée religieuse et la conception de la vie qu'elle inspire ont été remplacées par des équivalents rationnels, en tous cas bien supérieurs. Dans l'autre interprétation les modes de pensée et de vivre sont

critiqués comme des biens détournés illégalement. Le premier modèle donne une interprétation optimiste du progrès entraîné par le désenchantement du monde ; le second une interprétation de la décadence d'une modernité sans domicile fixe. Mais ces deux manières de voir font la même erreur. Elles considèrent la sécularisation comme une sorte de jeu à somme nulle entre les forces productives d'un capitalisme déchaîné par la science et la technique d'un côté, et les forces de conservation de la religion et des églises de l'autre côté. Cette image ne correspond pas à la société " post-séculaire " dans laquelle la persistance des communautés religieuses s'affirme au milieu d'un environnement se sécularisant de plus en plus. Le rôle civilisateur d'un " common sense " démocratique est oublié. Dans le tumulte de la lutte de la culture (Kulturkampf), il se fraie son propre chemin entre Science et Religion.

*Extrait du discours de réception
du prix 2001 décerné par l'association
de la librairie allemande en hommage
au chef de file de l'école philosophique
de Francfort.*

A propos de l'Islam

par **Jean-Pierre-PRÉVOST**

L'attaque contre le World Trade Center, le 11 septembre dernier n'a pas seulement pris au dépourvu les services secrets américains. Le monde entier a soudain découvert la puissance destructrice d'un terrorisme dont les actes multiples n'avaient pas réussi jusqu'ici à capter durablement l'attention des médias et de l'opinion.

Le fait que les acteurs de ce drame soient

tous musulmans et aient agi au nom d'une conception radicale de l'Islam, le fait que leur instigateur prêche le Jihad et ait trouvé asile dans un pays où les talibans tentent d'imposer la forme la plus extrême de leur religion, le fait enfin que les populations musulmanes, dans leur ensemble, aient réagi d'une autre façon que l'opinion des autres pays, tout cela pourrait donner matière à réflexion.

Mais selon la " pensée unique " dont autorités politiques et intellectuelles se sont immédiatement faites les porte-voix on peut écarter tout risque de ce " choc de civilisations " qu'aurait prédit le professeur Huntington, dans un livre désormais célèbre¹, livre que ces mêmes autorités, plus occupées à communiquer qu'à s'informer et à réfléchir, n'ont manifestement pas lu. De son côté, le professeur Fukuyama, théoricien de la " fin de l'histoire " a même prétendu² qu'il s'agissait d'ultimes soubresauts, la modernité occidentale devant inexorablement recouvrir le monde entier de son manteau de munificences.

De telles affirmations péremptoires feraient sourire si le sujet n'était si sérieux. Il est manifestement trop tôt pour théoriser sur cet événement et ses suites. On saura rapidement si cette tragédie a pour seul responsable " un fou furieux " et qu'une fois celui-ci mis hors d'état de nuire, tout rentrera dans l'ordre. Mais il n'est pas interdit de s'interroger et de se demander si le départ ne vient pas d'être donné à une nouvelle confrontation entre le " monde libre " et un Islam radical, confrontation du même ordre mais non de même nature que celle qui l'a opposé pendant trente-cinq ans au communisme et qui, peut, après tout se terminer une fois encore - mais pour combien de temps ? - par une élimination des rebelles à l'occidentalisation de la planète.

De toute façon, il n'est pas possible de faire l'impasse sur un questionnement fondamental.

¹ Samuel P. Huntington, *Le choc des Civilisations*, Odile Jacob, 1997

² F. Fukuyama, « Nous sommes toujours à la fin de l'histoire », *Le Monde*, 18/10/2001

Silvio Berlusconi a provoqué un tollé général, en déclarant, quinze jours après les attentats de New York et Washington, qu'" il faut être conscient de la supériorité de la civilisation occidentale ". Mais n'est-ce pas sur cette évidence que s'est construit depuis la découverte de l'Amérique latine et la Renaissance l'ordre international moderne ? Ne considère-t-on pas que nos valeurs fondamentales, en vrac, liberté, démocratie, droits de l'homme, laïcité, égalité de l'homme et de la femme, etc, sont universelles ? N'avons nous d'ailleurs pas réussi à faire adopter par tous les Etats du monde une Déclaration universelle des droits de l'homme, entièrement conçue, par nous, occidentaux ?

Ou bien, faut-il admettre que d'autres sociétés, d'autres civilisations peuvent avoir une autre lecture de la présence de l'homme sur terre et de la place de la religion ? C'est en tout cas ce que nous disent, si on veut bien les écouter, les représentants les plus modérés d'un Islam qui rassemble, actuellement, environ un cinquième de la population mondiale, plus encore demain, et qui est subitement devenu en France, la seconde religion après le catholicisme.

Que l'on me comprenne bien ! Il ne s'agit pas de conclure précipitamment mais de s'interroger avec d'autant plus d'ouverture d'esprit que l'on se réclame soit même de l'une ou l'autre des religions du Livre et que l'on n'a pas perdu le sens du sacré et du divin, si rare aujourd'hui dans cet Occident presque tout entier voué à Mammon.

Malgré les cours de rattrapage accélérés que nous propose la presse et les autres médias depuis le 11 septembre, les

Européens comme les Américains ne connaissent guère l'Islam autrement que par des partis pris ou des images d'Epinal. Les Français, de ce point de vue, sont bien pourvus en clichés et préjugés, des croisades et de la bataille de Poitiers jusqu'à la conquête de l'Afrique du Nord, la guerre d'Algérie et maintenant, ajouteront certains, l'insécurité en banlieue.

Mais tout cela ne fait pas une connaissance qui ouvre au dialogue. Qui se souvient de ce que déclarait naguère Hassan II : " Nous connaissons bien vos religions. Vous, vous ne connaissez rien de la nôtre. Nous savons presque tout de vous, mais vous ne savez presque rien de nous ! La grande cassure est là, voyez-vous ? " ³

Au nom d'une conception étriquée et vieillotte de la laïcité, l'Etat avec tous ses agents tente d'administrer le pays, comme s'il n'y avait pas cinq millions de musulmans en France, comme si notre société pouvait fonctionner normalement en les ignorant. " Pourquoi imposer à qui que ce soit, y compris sur notre sol, notre système

de valeurs ? " s'interrogeait déjà François Bayrou, il y a cinq ans⁴. Pouvons nous prétendre, par exemple, que notre démocratie fonctionne normalement alors qu'il n'y a encore aucun député musulman à l'Assemblée Nationale ?

Pour faire évoluer le monde vers la paix et le dialogue, le moment n'est-il pas venu, à ce sujet, d'accepter de se remettre en question individuellement et collectivement ? Accepter que d'autres voix se fassent entendre dans le concert national et mondial et les écouter ? Faire l'effort nécessaire pour se dire que nous n'avons peut-être pas toujours raison malgré notre puissance et notre richesse et qu'il nous faut prêter l'oreille, pas seulement aux attentats aussi spectaculaires et meurtriers soient-ils, mais encore aux murmures et aux plaintes avant qu'elles ne se transforment en vociférations.

Jean-Pierre PRÉVOST

³ *Le Figaro*, 22 avril 1996

⁴ F.Bayrou, *Le droit au sens*, Flammarion, p.90, 1996

Les racines du terrorisme islamiste

par Jean CHÉLINI

L'islamisme fait partie des intégrismes religieux, ces pathologies extrémistes qui affectent soudain des confessions ordinairement pacifiques. Ce sont des réactions brutales et violentes qui radicalisent tel ou tel aspect d'une religion, pour réagir contre la tiédeur de la masse des fidèles ou pour déraciner une pra-

tique antérieure ou rivale, une religion nouvelle tendant à éliminer l'ancienne par la force si nécessaire.

Les chrétiens désormais libres de pratiquer leur foi au IV^e siècle, ont bousculé les prêtres, renversé les statues et les temples païens comme les Talibans ont détruit les

Bouddhas géants de l'Afghanistan. Pour terroriser les protestants, Catherine de Médicis organisa la Saint Barthélémy et c'est le fanatisme de la Ligue catholique qui arma le bras des assassins d'Henri III et d'Henri IV. Progressivement l'instruction, l'éducation et la prédication ont adouci les mœurs des chrétiens au cours des siècles qui suivront. Mais les haines ethniques peuvent encore prendre le couvert de la religion et engendrer d'affreux massacres dans les populations christianisées depuis un siècle et plus, comme récemment au Rwanda et au Burundi.

Le grand maître des " assassins "

Aucune religion n'est donc à l'abri de ces terribles excès, mais l'Islam dans ses dérives génère périodiquement des poussées terroristes dont quelques-unes ont marqué l'Histoire. Ainsi à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e s'installa dans tout l'Orient musulman l'hégémonie d'Hassan Sabbah, le Vieux de la Montagne, qui de son repaire d'Alamoût, un nid d'aigle au Nord de la Perse, dépêchait ses meurtriers frapper califes et princes qui n'acceptaient pas ses injonctions. Il appartenait à la secte des Ismaéliens, une hérésie de l'Islam et s'était initié à leur gnose. Il forma un groupe de dévoués, les *fidawis* qui sous ses ordres affrontaient une mort certaine pour poignarder à coup sûr les cibles fixées. C'étaient des meurtres-suicides.

Ces assassins – car ils auraient mangé du haschich d'où leur surnom *d'Haschichins* -, étaient choisis, jeunes, beaux, formés à une obéissance aveugle jusqu'à la mort. Ils avaient été étudiants, élèves des écoles et des universités coraniques, même si Hassan malgré son souci des apparences musulmanes

ne croyait plus et avait pris pour devise : " Rien n'est vrai, tout est permis ". Ses sicaires, eux croyaient gagner le paradis. Le salut comme salaire du meurtre-suicide constitue l'intime conviction de ces terroristes d'hier et d'aujourd'hui.

D'autres grands Maîtres des " assassins " se sont succédés, après la mort d'Hassan, sur place à Alamoût en Perse, puis dans le Nord de la Syrie, jusqu'au XIII^e siècle où ils furent balayés par les Mongols. Ils avaient dégénéré, devenus des professionnels du meurtre, ils faisaient exécuter des contrats à la commande! Du terrorisme religieux on était passé au terrorisme international. Richard Cœur de Lion aurait demandé des " assassins " pour tuer Philippe Auguste! Mais l'idéal des origines, le meurtre-suicide, perdura de manière diffuse dans tout l'Orient musulman, source constante d'insécurité.

L'imam, chef et prophète

Les chiites, les sectateurs d'Ali, le fil adoptif de Mahomet, écarté du califat et assassiné en 661 et dont le fils Hussein fut tué en 680 constituent un rameau dissident de l'Islam sunnite majoritaire. Ils pratiquent un islam rigoureux et doloriste qui éclate en manifestations tragiques pour l'anniversaire de la mort d'Ali. Ils croient au retour du Mahdi, personnage messianique, identifié par eux au douzième Imam qui ne serait pas mort, mais caché pour revenir un jour rétablir la vraie foi. Beaucoup de personnages ont prétendu être le Mahdi, comme celui qui au Soudan tint les Anglais en échec entre 1880 et 1885!

Plus communément les chiites croient qu'à tout moment la volonté d'Allah peut se manifester à travers la personne d'un Imam,

à la fois chef temporel mais surtout prophète, porte-parole et héritier du Prophète lui-même. L'Imam surgit au milieu des croyants, persuadé de sa mission et sa prédication enflammée authentifie son témoignage. Les foules en délire le proclament et le suivent aveuglément. Ben Laden est de cette race.

Ben Laden s'identifie au prophète, à travers son discours, sa démarche et le cadre même de ses apparitions publiques. Mais il dispose de moyens de communication et d'action que ni Mahomet, ni les Imams antérieurs n'avaient. IL utilise les instruments de la modernité pour la combattre, au service du fondamentalisme musulman le plus élémentaire.

La contagion du Djihad

Son discours public correspond au schéma mental très simple de ceux des musulmans orientaux, ignorants du monde, dont la seule culture tient dans la répétition mécanique de versets du Coran, pris au pied de la lettre. Les maîtres qui les ont enseignés n'ont pas pratiqué la critique ou l'exégèse du texte ni donné une interprétation historique du message. Les sourates nombreuses où le Prophète prêche la guerre à l'infidèle sont ressassées sans explication ni nuance, le Djihad n'est pas pris comme il doit l'être, c'est-à-dire une invitation à combattre en soi-même ses vices, mais comme un appel franc et massif à la guerre sainte. Lorsqu'on voit les échos que ce discours a déclenché au Pakistan et au-delà dans les autres communautés musulmanes, on mesure les risques de la contamination guerrière.

Un imam obéi, des exécutants fanatisés contre l'infidèle ou l'impie, et le phénomène du terrorisme islamique peut se déchaîner, en dehors de toute initiative étatique, mais souvent avec la complicité des autorités des territoires où il se manifeste, ou des pays voisins, pour éviter d'être emportés et d'en devenir eux-mêmes des victimes. Nous venons de le constater.

Pour ces masses fanatisées qui n'ont aucun sens de l'Histoire ni de la durée, l'affrontement médiéval des croisades n'appartient pas au passé, mais demeure une réalité du présent. Le Djihad est la riposte automatique à la croisade toujours perçue comme actuelle par certains archaïques. Lorsque Ali Agca a frappé Jean Paul II, le 13 mai 1981, il voulait tuer le chef des croisés! Là où les occidentaux annoncent une opération militaire limitée contre un chef de bande terroriste, Ben Laden, ses protecteurs talibans, et ses innombrables disciples dans cet islam sommaire ont dénoncé la croisade toujours continuée et appelé tous les musulmans à se dresser et à s'unir dans la guerre sainte. Exploiter ce réflexe grégair d'autodéfense religieuse a été la meilleure arme de Ben Laden et des responsables intégristes. Comme ces foules ne sont guère accessibles au raisonnement, et que ne possédant pratiquement rien, elles n'ont rien à perdre, nous sommes impuissants à les détromper, notre discours n'a été ni entendu ni crédible pour elles. Il a fallu une violente intervention militaire pour briser la résistance de ces masses d'hommes qui aspirent au martyr, mais le risque de contagion du Djihad demeure.

Jean CHÉLINI

Exposition

La peinture comme crime

par Jean-Pierre PRÉVOST

Surprise. Le Louvre ouvre ses portes à une exposition qui s'inscrit contre tout ce qui justifie son existence. " La peinture comme crime ", le titre fait choc et la thèse – car il s'agit d'une exposition à thèse, - ferait scandale si nous n'avions pas déjà tout vu et tout entendu.

Les cimaises de notre musée national consacré aux chefs-d'œuvre de l'art classique doivent cependant trembler devant cette mise en cause radicale de la peinture accusée de nous avoir rendus rien moins qu'aveugles. De l'Égypte pharaonique à la fin du XVIII^e siècle, l'art classique a en effet suivi un chemin quasi-rectiligne fait d'imitation et de conformisme, écartant tout ce qui ne s'inscrivait pas dans sa lignée.

" Je reviens plus convaincu que jamais que l'art commence aux Pyramides " s'exclamait un de nos grands conservateurs, de retour d'une mission en Afrique Noire, bien avant d'ailleurs que le Louvre, comme s'il fallait boucler la boucle, ne soit doté de sa propre pyramide !

L'art moderne a certes remis en question cette conception de l'art classique et de la beauté idéale, dont Winckelmann¹ s'était

fait le théoricien et le chantre dans l'Allemagne de Goethe.

Mais cette fois-ci la critique est plus radicale et mérite qu'on s'y arrête.

La peinture coincée depuis toujours entre Pouvoir – Eglise, princes, mécènes.. ou conservateurs de musée – et Marché ne nous a-t-elle pas rendus infirme ? " Si la peinture qui est en Occident, le canon séculaire de la culture visuelle n'avait été que ça : un crime contre l'imaginaire – carcan du corps, miroir de l'idéologie, outil du pouvoir, mystique de l'auteur, principe de tous les fétichismes, de tous les formalismes ? " interroge Régis Michel, commissaire de l'exposition, avec l'autorité que lui donne sa fonction de conservateur en chef du département des arts plastiques du Musée du Louvre.

A l'appui de sa thèse, Régis Michel a appelé à la barre une vingtaine d'artistes et non des moindres pour certains d'entre eux tels Goya, Magritte, Pollock et.... surtout Odilon Redon (près d'un tiers de l'exposition lui est consacré), artiste français du XIX^e totalement négligé par l'intelligentsia pour ne pas avoir suivi la mode impressionniste, un " peintre maudit " ami de Mallarmé et de Huysmans.

¹ J.J. Winckelmann - *Réflexions sur l'imitation des œuvres grecques*. Éditions Jacqueline Chambon, 1991.

Ce pamphlet contre la peinture écarte donc pour l'essentiel les œuvres peintes. Nous sont surtout montrés des dessins et des photos, arts qui échappent à la pesanteur publique de la peinture.

Les artistes retenus, tous peintres et sculpteurs, au moins jusqu'à une époque récente, se seraient en quelque sorte libérés du formalisme de la toile ou du marbre (" l'idéal esthétique de la raison des Lumières : un minimum de chair dans un maximum de marbre ") pour oser s'exprimer, en vérité et parler du corps.

Car c'est en réalité l'idéologie des Lumières qui est ici brutalement contestée.

L'exposition commence d'ailleurs à la fin du XVIII^e siècle, 1795 très précisément, au moment même où la Révolution fait faillite, sans que le formalisme de l'art classique en quête d'un idéal centré sur l'oubli et la damnation du corps soit pour autant remis en question.

Pure coïncidence on s'en doute. Cette exposition fait écho à sa manière à une

contestation des valeurs occidentales extrêmement violente que nul ne peut plus ignorer depuis le 11 septembre.

C'est en cela que cette manifestation qui ne manquera pas de " faire réfléchir " - à chacun de se forger une opinion - mérite que l'on s'y rende toute affaire cessante et que l'on parcourt posément, lentement les salles obscures qui lui sont réservées puisqu'il y a à lire autant qu'à voir. Prévoir deux ou trois heures est nécessaire si l'on veut saisir l'intelligence de la démonstration et comprendre ce que peut signifier cette remise en cause de la religion de l'art qui nous a été inculquée, religion que Régis Michel dénonce en ces termes : " La peinture a créé notre rapport aux images, notre rapport au monde... Il se peut que la peinture soit moribonde mais on est loin d'en avoir fini avec le monopole tenace de son code impétueux qui régit notre œil en le rendant aveugle... ".

Jean-Pierre PRÉVOST

*Musée du Louvre – Hall Napoléon –
Jusqu'au 14 janvier 2002*

Le Dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

MODERNE :

" La vulgarité, la modernité de la douane et du passeport, contrastent avec l'orage, la porte gothique, le son du cor et le bruit du torrent " avait écrit Chateaubriand. Réplique d'Arthur Rimbaud : " Il faut être absolument moderne ". Voyons cela. L'adjectif *moderne* n'est pas du tout moderne. En 653 le VIII^{ème} concile de Tolède proclamait Isidore de Séville (560,570-636) " l'homme le plus savant des âges modernes ". Le Robert, par sa définition même, relativise les vertus du moderne : " qui est du temps de celui qui parle ou d'une époque relativement récente ". Dans *moderne* il y a le sentiment d'une formidable puissance : celle que procure une technologie foisonnante, emportée dans un tourbillon fou, instrument qui paraît échapper à toute prise par l'effet combiné de la recherche sans fin et de l'exploitation financière. Dans *moderne*, il y a aussi *mode*, toute la fragilité de l'éphémère, du discontinu, comme une sollicitation de la dispersion et de la dissolution. Il y a aussi rupture. Musique moderne, peinture moderne, architecture moderne : les entreprises de valorisation de soi par la référence à l'adjectif salvateur sont assez anciennes pour que l'on ne sache plus très bien de quoi ni de qui l'on parle. Le *moderne* vieillit si vite qu'à peine un courant, un nom, se sont-ils imposés, qu'un autre courant, d'autres noms viennent en proclamer l'obsolescence. L'essoufflement des joueurs suggère à demi-mot que le jeu a épuisé toutes ses virtualités. L'expression artistique par les holo-

caustes animaux, les chorégraphies sanguinaires etc. etc. c'est bon, on a compris la haute portée symbolique de tout ça. On peut certes encore en rajouter mais on risque tout de même de décourager les spectateurs payants quoique les spectateurs sont si bien dressés que, peut-être, ils en redemanderont. Ces réflexions prudhommesques, fermement, allègrement assumées, ne disent pas pour autant comment il faut composer, peindre, écrire. Que toute une partie de l'architecture moderne soit un désastre ne signifie pas qu'il faille construire comme au temps du préfet Haussmann. Là est l'inquiétude. Comment rester lisible pour les lecteurs des décennies à venir ? Répondre que cela n'a aucune importance, que l'on écrit pour son temps, c'est, subrepticement, se libérer des contraintes du sens et de la forme. Y'a pu d'examen ! proclamaient les murs en 1968. Les subjectivités inquiètes peuvent toujours colporter de fausses nouvelles : l'examen est toujours là. A s'y soustraire on gagne seulement de végéter paisiblement sur des parkings prévus à cet effet. Celui qui écrit sait bien qui est son examinateur, c'est le lecteur inconnu, actuel ou futur, qui, ayant parcouru quelques lignes au détour d'une occasion, persévère dans sa lecture, c'est ce lecteur-là qui compte, le lecteur unique, c'est lui qui signifie à l'auteur que, *moderne* ou pas, ce qu'il a écrit valait de l'être. CQFD.

André LE GALL

Le Principe d'Humanité

de Jean-Claude Guillebaud

Démocratie et humanisme

Il est des livres de colère et de refus, des livres d'urgence, ceux que l'on dit "habités", des livres comme une mission. Tel est le dernier essai de Jean-Claude Guillebaud, *Le Principe d'Humanité*.

Après la chute du mur de Berlin, il y eut un temps où l'on se crut à "la fin de l'Histoire", un temps où les menaces de guerre globales s'éloignaient, le temps d'un "nouvel ordre mondial". Puis d'autres menaces sont venues, plus imprévisibles, plus volatiles, sans ligne de front précise. Tempêtes naturelles, tempête du terrorisme : on nous a rappelé, on nous rappelle notre fragilité. Observateurs et politiques s'accordent : nos démocraties sont visées.

Et la seule chose que nous savons désormais, c'est que nous allons devoir être forts, et pugnaces. Et que cette force prendra ses racines intérieures sur l'idée que nous nous faisons de l'homme : nous, société, nous existons par l'idée que nous, hommes, nous sommes fondamentalement égaux, fondamentalement dignes. Chaque fois que l'idée de l'homme s'affaiblit dans les esprits, c'est notre société qui est en danger.

La techno-science contre l'humanisme ?

Guillebaud nous parle de la fragilité inquiétante de notre société occidentale : c'est que justement, ce principe d'humanité

s'appauvrit, malgré tous les beaux discours, et alors que certains croient trop banal le mot d'humanisme. Quand les sciences cognitives assimilent le cerveau humain à un ordinateur, quand on brevète les découvertes génétiques, nous dit Guillebaud, quand on ne sait vraiment plus quel statut donner à l'embryon, quand on parle de clonage, quand le vivant devient marchandise, qu'est-ce que cela révèle sur le principe d'humanité ? Qu'est-ce que cela révèle sur notre foi aux droits universels de l'homme ?

Le livre a été écrit avant le 11 septembre. Mais quand on ferme le livre, une question se lève : quelle idée de l'homme ai-je à proposer face aux fanatiques qui nous méprisent tant qu'ils nous haïssent ? C'est pour cela qu'il ne faut pas se tromper : cet essai est autant un essai politique qu'un essai moral. Les questions qu'ils posent sont les enjeux à venir de nos consciences et de nos démocraties.

Tout se passe comme si, pour Guillebaud, les fascinants progrès techno-scientifiques s'accompagnaient dans les débats qu'ils provoquent d'un "parfum très XIXe siècle". Une société où l'archaïsme idéologique, s'il prend des figures nouvelles, n'en est pas moins bien vivace : idéologie du bonheur, idéologie eugéniste. Le pire étant que dans ces débats, dans les comités d'éthique par exemple, le scientifique se retrouve le plus souvent juge et partie. Un nouveau scientisme ?

Enigme de la vie, projet de l'humanisme.

Guillebaud a écrit un livre d'urgence : penser que la vie ne serait que de la matière maîtrisable et transformable à volonté,

c'est penser la fin de l'idée de l'homme, la fin de l'espèce humaine. C'est la vie comme énigme, la vie comme fragilité, que Guillebaud défend, une vision plus religieuse. Et si, finalement, les deux dogmatismes religieux et scientifiques ne sont pas recevables, en revanche, pour penser l'homme, nous avons besoin tant de la connaissance scientifique que d'une quête religieuse. Comme dit Guillebaud, "il existe un ailleurs de l'expérience humaine que la science est impuissante à saisir."

C'est avant tout de volonté et de liberté qu'il s'agit. Volonté des citoyens, des penseurs, des décideurs : "le principe d'humanité existe, parce que nous voulons qu'il en soit ainsi". L'humanisme est ainsi toujours un projet et une dissidence, une remise en question des vieilles idées, pour notre conscience et pour notre société.

Emmanuel ECHIVARD

Ed. du Seuil

Les naufragés

Avec les clochards de Paris

de Patrick Declerck

Il existe une situation d'insécurité dont on parle peu – et pourtant elle est totale. Celle des sans abris, des SDF, des clochards. Une violence indéfiniment subie et qui se retourne parfois contre la société, de façon convulsive, comme un dérisoire sursaut de révolte. Révolte à l'en-

contre de la énième personne qui va refuser une pièce. Sans doute avez-vous fait cette expérience; mais vous comprendrez désormais, si vous lisez ce voyage au bout de la misère, ce qu'elle exprime comme phénomène sociologique et révèle de déliquescence psychologique.

En plongeant dans les marges de notre société, le livre de Declerck découvre à nos yeux un bloc d'abîme. Fascination, répulsion, dégoût ou pitié, tous les sentiments se succèdent au fil de ces 500 pages qui hurlent à nos oreilles l'extrême souffrance de l'homme nu et malade, totalement déchu de son humanité. Il y a " une folie de la misère ", une folie masochiste qui emporte le naufragé jusqu'à une mort que lui sait certaine quand la société feint de l'ignorer. Et le scandale est là, précisément, dans cette certitude qu'aucune guérison n'est possible.

Cette mise à mort, Patrick Declerck nous la décrit dans ses détails les plus sordides, les plus insoutenables. Il nous la rend non pas intelligible mais expérimentable, sensible, il nous la fait renifler, boire, toucher, tousser. C'est d'ailleurs ce qui rend son livre si singulier : il fait sienne la définition aristotélicienne de la connaissance comme acte commun du sentant et du senti. Gare aux belles âmes! Rien ne nous sera épargné, pas même la description des vomissements, de la saleté (" les chaussures confites de crasse "), des odeurs, de la pourriture, des égarements. Les discours théoriques et sociologiques sont reportés en deuxième partie de l'ouvrage. Une large place est faite aux récits, histoires des " patients " que l'auteur croise lorsqu'il

se fait lui-même clochard pour aller jusqu'au bout de son savoir, pour casser les belles analyses de l'expert en exclusion. Quelques bribes de souvenirs personnels viennent interrompre les soliloques des naufragés comme pour tisser des liens secrets entre l'auteur et les clochards, comme pour justifier a posteriori une vocation et écarter le risque de complaisance. Ainsi, dans *Dream Time*, Patrick se souvient des années néfastes qu'il a passées à Paris lorsqu'il préparait un doctorat de philosophie, où il comptait les pièces dans sa poche, où il se réfugiait dans un sommeil abrutissant pour fuir une réalité qui n'était plus consommable.

La deuxième partie fait le bilan des actions publiques en matière de traitement de l'exclusion et de la clochardisation. Ces pages sont terribles. Declerck analyse avec la distance du philosophe et la froideur du psychanalyste. Le constat d'impuissance de la société, ses institutions sont impuissantes à guérir ces malades. La véritable situation d'exclusion c'est lorsque les hommes deviennent leur propre bourreau. Aucune perspective de réinsertion. Le virus de l'exclusion qui s'installe au cœur du sujet.

Un livre dans la lignée de Céline, une écriture littéraire

Les instruments de cette torture de soi : l'alcool, les médicaments, le froid, l'auto-mutilation dont le soignant est aussi le complice hébété.

Nicolas KRAUSZ

Terre Humaine, Plon, 2001,

L'Europe difficile

de Bino Olivi

La nouvelle édition de l'ouvrage de Bino Olivi *L'Europe difficile* qui vient de paraître à la fin de l'été apporte une contribution importante au débat européen engagé depuis quelques mois.

Cette " histoire politique de l'intégration européenne " de 1947 jusqu'au mois d'août 2001 est l'œuvre d'un homme qui a été beaucoup plus qu'un " spectateur engagé ". Porte-parole de la Communauté européenne pendant près de vingt ans il a pu voir et vivre du dedans, au cœur de la machinerie bruxelloise, le fonctionnement complexe de l'Union européenne. Ce livre est l'œuvre d'un praticien. C'est aussi le témoignage d'un militant européen qui nous fait bénéficier de sa compétence, de son immense expérience, de ses réflexions, et nous fait partager ses convictions, ses espoirs et ses inquiétudes au seuil du XXI^e siècle.

Nous sommes arrivés en effet à un moment de l'Histoire où se joue l'avenir de notre continent. La création de l'euro, les réactions souvent négatives de l'opinion à l'égard d'institutions lointaines et peu transparentes, les problèmes aigus de notre sécurité commune, comme la perspective proche d'un élargissement d'une ampleur sans précédent, véritable mutation de l'Union européenne, posent clairement aujourd'hui et de manière urgente le problème des finalités et de l'organisation politique de l'Europe.

Il est impossible de rendre compte ici d'un volume de 900 pages, enrichi d'annexes utiles, d'un calendrier et d'une bibliogra-

phie. Je me bornerai donc à suivre quelques-uns des fils conducteurs qui traversent ces pages.

Au commencement était la " guerre froide " et sous le toit de l'Alliance atlantique la réconciliation franco-allemande au sein d'une Europe intégrée. Les initiatives majeures pendant les premières années de la Construction sont venues de la France avec Robert Schuman et Jean Monnet. Il y avait dans les années cinquante une primauté incontestée de notre pays. Mais le moteur de l'Europe était le couple franco-allemand, l'Angleterre, avant et après son entrée dans la Communauté européenne constituant généralement un frein. Italien, Bino Olivi rappelle à juste titre le soutien constant et actif qu'a apporté jusqu'à ce jour – est-ce encore vrai pour le gouvernement Berlusconi ? – l'Italie a toutes les initiatives européennes. Cela dit rien n'est plus important que la bonne entente entre les dirigeants de part et d'autre du Rhin, même si la France et le Royaume-Uni se sont rapprochés récemment sur le terrain de la défense. Il y a eu des couples féconds : Schuman-Adenauer puis, non sans surprise de Gaulle-Adenauer, Giscard-Schmidt, et, autre surprise, Mitterrand-Kohl. D'autres couples se sont moins bien entendus... ce qu'il y a de plus inquiétant aujourd'hui, pense Bino Olivi, c'est la détérioration des relations franco-allemandes. " Le conflit politique qui a éclaté à Nice au grand jour entre la France et l'Allemagne " est, dit-il " d'une gravité inconnue dans l'histoire de l'intégration européenne ". Le couple Schröder-Blair va-t-il remplacer le leadership franco-allemand ?

Deuxième fil conducteur : les progrès de ce que l'on appelle la Construction euro-

péenne ont été, sur cette base, acquis grâce à la méthode " fonctionnaliste " inventée par Jean Monnet. Elle consiste à réaliser progressivement l'union politique de l'Europe par la voie de l'intégration économique grâce à des objectifs concrets, un calendrier précis, des règles et des institutions communes permettant de les atteindre. C'est elle qui a permis la création du Marché Commun et de la monnaie unique. Mais n'a-t-elle pas épuisé ses vertus ? Ne faut-il pas aujourd'hui refonder l'Europe politique dans une perspective fédérale, comme l'avait proposé au Parlement Européen Altiero Spinelli – dont Bino Olivi était l'ami – en la dotant d'une constitution ? Aujourd'hui ce n'est plus la France qui prend les grandes initiatives mais l'Allemagne avec la proposition CDU Schäuble-Lamers d'un " noyau dur " fédéral en 1994 et l'année dernière le remarquable discours de Joschka Fischer à l'Université Humbolt de Berlin en faveur d'une Fédération européenne respectueuse des identités nationales. C'était le 12 mai 2000, cinquante ans presque jour pour jour après la déclaration historique de Robert Schuman du 9 mai 1950, jetant les bases de la Communauté européenne qui constituait, disait-il, " les premières assises concrètes d'une fédération européenne ". La réponse de la France à ces propositions qui s'adressaient d'abord à elle a été décevante.

Troisième fil conducteur : point d'Europe sans institutions fortes, c'est-à-dire sans partage de la souveraineté. C'est là que se trouve l'erreur de la vision gaullienne de l'Europe : on voulait une Europe forte avec des institutions faibles. Dans ce domaine le rôle de la Commission européenne que Bino Olivi appelle " l'Exécutif européen " est très

important tant par ses pouvoirs d'initiative que par son influence de médiateur. L'affaiblissement actuel de la Commission, depuis la démission de la Commission Santer, constitue un fait grave.

Dernier fil conducteur : l'Europe s'est développée depuis cinquante ans par la voie de négociations permanentes avec des périodes d'avancées, de stagnation, voire de recul, mais au total elle a beaucoup progressé. Il a fallu très de cinquante ans pour relancer à Cologne, puis à Helsinki, en décembre 1999 le projet d'une défense européenne, après l'échec de la Communauté Européenne de Défense en 1954. Quant à l'Union Economique et Monétaire le projet, préparé par Raymond Barre, et adopté par le sommet de La Haye en décembre 1969 devait s'appliquer en 1980. Comme le rappelle Jean Boissonnat¹ : " l'euro aura vingt ans de retard sur cette première feuille de route ". Il nous faut maintenant, pense-t-il, donner un Etat à cette monnaie. Rien ne peut se faire sans volonté politique, sans acteurs ayant une vision de l'avenir au-delà des égoïsmes nationaux, mais aussi sans le secours de la chance. Les pressions extérieures peuvent stimuler l'action commune ou conduire à des dislocations.

Bino Olivi entrouvre le dossier du grand élargissement sans doute inéluctable de l'Union européenne. Il en aperçoit à la fois la nécessité mais aussi les risques de dilution et de paralysie. Cela rend absolument urgent, vital, la réforme de ces structures institutionnelles " ratées " au sommet de Nice. Et il se prononce en faveur d'une " avant-garde " organisée et cohérente, ouverte à la

participation des Etats membres ou candidats qui ont la volonté et la capacité de participer aux nouvelles politiques communes nécessaires.

Je partage pour ma part la conclusion qu'inspirait à Bino Olivi l'échec ou le demi échec du sommet de Nice : " Une lourde hypothèque semblait peser sur le fonctionnement ultérieur des institutions européennes. Après Nice la Construction européenne paraissait, dans tous les sens du terme, de plus en plus difficile ". Il faut la compléter par les dernières lignes de l'introduction qu'il a écrite cet été : " L'histoire politique de l'intégration européenne nous enseigne que les Etats qui l'ont inventée et vécue ont parfois eu le courage et l'imagination qu'il fallait pour affronter correctement les changements, et au moment opportun. C'est maintenant le moment de renouveler les meilleurs succès du passé ".

Jacques MALLET

Ed. Gallimard, collection " folio histoire "

Appelez-moi Excellence de Bernard Dorin

Cette exclamation qui fournit le titre du livre a été proférée, sans grande modestie, par Claudel qui répondait à l'interrogation d'un jeune admirateur.

Dans la préface rédigée par M. Boutros-Ghali, ce dernier relève aussitôt que l'auteur fait preuve d'une qualité qui ne paraissait guère, jusque là, consubstantielle au métier d'ambassadeur : le sens de l'humour. A distinguer évidemment de l'ironie feutrée.

¹ Jean Boissonnat - *Europe, année zéro*, Ed. Bayard

Il en faut, certes, pour supporter sans faiblir les changements de climats encore plus rigoureux du fait de la politique que de celui de l'atmosphère. Et Bernard Dorin a été successivement chef de poste dans cinq pays profondément différents de Haïti jusqu'à la Grande-Bretagne en passant par l'Afrique du Sud, le Brésil et le Japon. Chaque étape nous vaut non seulement de pittoresques histoires selon la tradition du Corps, mais aussi des réflexions originales aussi bien sur ces pays que sur la France considérée à travers le prisme réformant offert par le peuple où il résida.

Bernard Dorin nous en prévient dès le début de son livre : ce dernier a pour but de " tordre le cou une bonne fois à un certain nombre d'idées toutes faites ", concernant la Carrière.

Il affirme que le courage est " la première et essentielle vertu de la diplomatie " en précisant qu'il ne se confond pas avec la témérité et qu'il exige la clarté. La seconde pour lui est la volonté, à condition qu'elle soit lucide. L'auteur n'oublie pas l'imagination. Egrenant d'autres qualités il oblige le lecteur à se demander qui pourrait avoir été assez favorisé des dieux pour exercer un métier aussi difficile. Il se rassure en prenant connaissance des exercices pratiques qu'a réalisés Bernard Dorin dans ses différents postes. Sa passion pour la francophonie, son admiration pour la politique étrangère du général de Gaulle, sa compassion pour le peuple Kurde, son soutien indéfectible au Québec révèlent que cet ambassadeur a largement mis en pratique, pour sa part, le dessein généreux qu'il attribue à la France : " changer l'esprit de la Diplomatie pour mettre celle-là au service de l'homme ".

Que ce livre soit publié, ce qui est une première pour les souvenirs d'un haut fonctionnaire de la République Française, par Alain Stanké, un éditeur de Montréal, fournit la preuve tangible que la francophonie existe et que Bernard Dorin est l'un de ses prophètes.

C'est une raison, mais pas la seule, pour lire ce livre qui est écrit de manière vivante, directe, humoristique, tout en abordant les problèmes les plus graves de la politique internationale et tout en appelant notre pays à un grand dessein humain.

En refermant ce bréviaire de la diplomatie ambitieuse et fière, personne n'aura l'idée saugrenue, pour reprendre le titre du livre, face à son auteur de l'appeler Arthur !

Charles DELAMARE

Ed. Alain Stanké, Montréal (Canada) – Stanké international – 12, rue Duguay-Trouin – 75006 Paris.

Mémoires d'un pape de la Renaissance

**de Ivan Cloulas
et Vito Castiglione Minischetti**

Au métier de pape, aux délibérations de la Curie, aux affaires du Saint-Siège semblent s'attacher, dans l'imaginaire une réputation de secret. Aucun pape, il est vrai, n'a laissé de mémoires authentiques, sauf un, Pie II (1458-1464). Ecrivain et humaniste, il dicta ses mémoires, *Commentarii*, particulièrement précieux pour l'histoire de son temps et sa propre aventure personnelle.

Né en 1405 dans une grande famille de l'aristocratie Sienneise, sujet particulièrement brillant, Enea Silvio Piccolomini sut tirer parti de ses talents de diplomate et d'homme de lettres, poète, historien, géographe. Il entra au service de l'empereur Frédéric III de Habsbourg, avant d'embrasser la carrière ecclésiastique. Rapidement évêque puis cardinal, il fut élu pape en 1458, sous le nom de Pie II. Jusqu'à sa mort en 1464, il tenta de rétablir la paix en Italie et en Europe, afin de favoriser son grand dessein : la croisade contre les Turcs. La mort le surprit à Ancône, alors même qu'il s'appêtait à prendre la tête d'une expédition contre le sultan Mehmet II.

Ivan Cloulas, spécialiste renommé de la Renaissance française et italienne et Vito Castiglione-Minischetti, brillant latiniste italien, présentent les passages les plus significatifs de ces mémoires, véritable plongée dans un *Quattrocento* flamboyant et complexe. Pie II est bien un homme du XV^e s. En témoignent son obsession de la croisade, ses propos véhéments contre les

Turcs et les Français, ses poses grandiloquentes d'aristocrate toscan, son infinie culture gréco-latine. Mécène et bâtisseur, il se complaît dans la description de la ville nouvelle de Pienza qu'il a fait construire, merveille d'urbanisme inventif. Précurseur du voyage culturel, il ne manque pas à chaque étape d'un périple, de décrire les monuments et les lieux et de s'émouvoir devant les beautés de la nature. Sa plume sait se faire féroce, lorsqu'il dépeint les coulisses d'un conclave, les manœuvres d'un cardinal Borgia ou d'un Louis XI, les crimes de Dracula ! Elle sacrifie souvent au comique, depuis un pittoresque voyage en Ecosse jusqu'à d'étonnantes réflexions sur la mort d'une chienne de compagnie. Un livre dense, chatoyant, qui brille de mille feux.

Jean CHÉLINI

Ed. Tallandier, 2001
(540p. 171 F, huit pages en quadrichromie reproduisant les merveilleuses fresques de la Bibliothèque Piccolomini à Sienne par Pintorecchio).

Les auteurs

Pierre ALBERTINI, *Député - Maire de Rouen.*

Jacques BREGEON, *Directeur du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement.*

Claudius BROSSE, *Préfet de région honoraire, auteur de " L'Etat dinosaure ", éd. Albin Michel, 2000.*

Jean CHÉLINI, *Universitaire, Directeur de l'Institut de Droit et d'Histoire canoniques.*

Marie CHOQUET, *Directeur de Recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.*

Eric de DEBARBIEUX, *Professeur de sciences de l'éducation – Directeur de l'Observatoire international de la violence scolaire. Auteur de " La violence en milieu scolaire " : tome 1 " Etat des lieux " - tome 2 " Le désordre des choses ". ESF, Paris.*

Charles DELAMARE, *Ancien Président de banques, Lauréat du Grand Prix des Ecrivains Normands.*

Philippe GARABIOL, *Haut-fonctionnaire au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.*

Pierre LACOSTE, *Amiral (c.r.), Ancien directeur de la DGSE, auteur de " Les mafias contre la démocratie ", 1992, éd. J.C. Lattès ; " Un amiral au secret ", 1997.*

Eric de LA MAISONNEUVE, *Général (c.r.), président de la Société de Stratégie.*

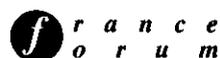
LE GALL André *Ecrivain – Ancien Elève de l'ENA.*

Gino NECCHI, *Magistrat.*

Francis OLIVIER, *Universitaire, Ancien Directeur d'Instituts français à l'étranger*

Jean-Pierre PRÉVOST, *Ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire du MRP, Ancien Avocat*

François SAUVADET, *Député de Côte d'Or et porte-parole du groupe UDF.
A présidé la commission d'enquête sur l'ESB et les farines animales de l'Assemblée Nationale.*



Directeur de la publication : **Anne-Marie Idrac** — Gérant : **Jean-Pierre Duclos** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 60361 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

La sécurité, un combat

Editorial PAR ANNE-MARIE IDRAC

" Sécurité et liberté : stratégie pour le XXI^e siècle " PAR ERIC DE LA MAISONNEUVE

La sécurité dans les villes, à mettre à l'heure ! PAR CLAUDIUS BROSSE

Enseigner la sécurité pour apprendre le civisme PAR PIERRE LACOSTE

Splendeurs et misères de la justice française PAR PIERRE ALBERTINI

Jeunesse, danger ? PAR MARIE CHOQUET

La violence à l'école PAR ERIC DEBARBIEUX

Le risque social ou les vertus d'une thérapie prédictive PAR PHILIPPE GARABIOL

Environnement, industrie, sécurité, défense...

Dramatiques convergences PAR JACQUES BREGEON

Pour une sécurité alimentaire assumée PAR FRANÇOIS SAUVADET

Petit éloge de l'insécurité PAR FRANCIS OLIVIER

L'insécurité économique PAR CHARLES DELAMARE

Sommaire détaillé page 3